

S O M M A I R E
CONSEIL GENERAL DE L'OISE
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2011

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

-=-=-

Délibérations rendues exécutoires le 5 novembre 2010

I – FINANCES ET EVALUATION

1001 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2011

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES POUR 2011**

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2010

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 20 octobre 2010 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BONAN - BOULLAND - BRASSENS - CARVALHO - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGAUCHY - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DESMEDT - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - Mme HOUSSIN - MM. HRMO - LECOMTE - LEMAITRE - MARCHAND - MASURE - MAUGEZ - MENN - OGUEZ - PATIN - PATRIA - POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VASSELLE - VILLEMAIN - WEYN.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport **1001** du Président du Conseil général et son annexe :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2011

--

L'Assemblée s'est réunie, sous la présidence de son Président, pour prendre connaissance de son rapport ci-**annexé** consacré au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2011.

--

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2011

SOMMAIRE DU RAPPORT N° 1001

Pages

I – S'ADAPTER ET ANTICIPER : UNE NECESSITE POUR PRESERVER NOS CAPACITES D'INTERVENTIONS	2
A – UN CONTEXTE MARQUE PAR DES INCERTITUDES ECONOMIQUES ET UNE INSECURITE INSTITUTIONNELLE	2
<i>1 – Des perspectives économiques très incertaines pour 2011</i>	<i>2</i>
<i>2 – Un gouvernement qui organise la myopie des collectivités territoriales</i>	<i>3</i>
B – UNE REDUCTION REGULIERE DE NOS MARGES DE MANŒUVRE.....	4
<i>1 – Des recettes plus rigides à la hausse et très volatiles à la baisse</i>	<i>4</i>
<i>2 – Des dépenses obligatoires qui représentent une part de plus en plus importante de notre budget</i>	<i>5</i>
<i>3 – L'endettement, seule réelle marge de manœuvre ?</i>	<i>6</i>
II – AFFIRMER NOS PRIORITES POUR DEVELOPPER DURABLEMENT NOS TERRITOIRES.....	6
A – LE DEPARTEMENT, GARANT DES SOLIDARITES SOCIALES.....	6
<i>1 – En direction de l'enfance et des familles</i>	<i>7</i>
<i>1.1 – Développer des outils d'observation, de gestion et d'évaluation</i>	<i>7</i>
<i>1.2 – Améliorer les missions : les prises en charge adaptées</i>	<i>7</i>
<i>1.3 – Consolider et développer la prévention, les actions de santé et la petite enfance</i>	<i>7</i>



2 – Au profit des publics les plus défavorisés	8
2.1 – Rapprocher l'intervention sociale	8
2.2 – Conforter notre politique d'action sociale préventive	8
2.3 – Renforcer l'engagement du département dans les contrats aidés des personnes.....	8
2.4 – Construire des parcours d'insertion : le pacte territorial de proximité	9
2.5 – Mettre en place le schéma de l'économie solidaire	9
3 – En faveur de l'autonomie des personnes	10
3.1 – Favoriser le maintien à domicile	10
3.2 – Promouvoir une solidarité intergénérationnelle active.....	10
3.3 – Adapter et diversifier l'offre de service et d'hébergement	11
B – LE DEPARTEMENT, GARANT DES SOLIDARITES TERRITORIALES	12
1 – Tout miser sur la mobilité plurielle et multimodale	13
1.1 – Des infrastructures routières structurantes.....	13
1.2 – La mobilité douce	14
1.3 – La mobilité collective	15
2- Piloter l'aménagement numérique	16
2.1 – De la couverture totale en haut débit (HD), aDSL	16
2.2 – Au très haut débit (THD)	16
3 - Soutenir l'activité économique et l'emploi au service de la dynamique d'aménagement du territoire et de renforcement de son attractivité	17
3.1 – Un plan record d'investissement.....	17
3.2 – Nos outils d'aménagement et de développement	18
C – LE DEPARTEMENT, GARANT DU CADRE DE VIE.....	20
1 – Protéger l'environnement	20
2 – Préserver la ressource en eau, réduire et valoriser nos déchets.....	20
2.1 – L'eau	20
2.2 – Les déchets.....	21
3 – Garantir le logement et l'accession sociale à la propriété.....	22
3.1 – Soutenir la création d'une offre de logements accessible à tous	22
3.2 – Réhabiliter le parc existant	23
3.3 – Définir des documents cadres	23
3.4 – Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation urbaine.....	24

4 – Contribuer à la sécurité des biens et des personnes	
4.1 – Le Service Départemental d’Incendie et de Secours.....	24
4.2 – Les secours aux plus vulnérables	24
4.3 – Les casernes de gendarmerie.....	25
4.4 – La sécurisation des routes.....	26
III – POUR PREPARER L’AVENIR DES ISARIENS.....	26
A - ACCOMPAGNER LES JEUNES SUR LE CHEMIN DE LA REUSSITE.....	26
1 – L’éducation à l’ère du numérique	27
2 – Les actions éducatives.....	28
3 – Un patrimoine adapté aux ambitions du département	28
4 – L’éducation et la pratique sportive des jeunes.....	29
B - FEDERER LES INITIATIVES ET ADDITIONNER LES FINANCEMENTS POUR GARANTIR L’ACCES DE TOUS A LA CULTURE	30
1 – Culture et patrimoine.....	30
2 – Culture et cohésion sociale	31
3 - Vers un service public toujours plus performant.....	32
C – RENDRE LE SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL TOUJOURS PLUS PERFORMANT	32
1 – Un management durable qui concilie impératifs économiques, sociaux et environnementaux.....	32
2 – Au service d’une toujours plus grande territorialisation.....	34
3 – Pilier de la démarche d’adaptation de nos modes de gestion et de notre modèle budgétaire.....	35
3.1 – Des dépenses 100% utiles.....	35
3.2 – La poursuite de la modification des techniques de gestion	36

Direction générale

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2011

Mes Chers Collègues,

Notre débat d'orientations budgétaires pour 2011 s'ouvre sur le même fond d'incertitudes et d'interrogations qu'en 2010.

Le projet de réforme des collectivités territoriales, actuellement entre les mains de la commission mixte paritaire, et dans l'attente d'une possible troisième lecture au Sénat, viendrait profondément percuter la mise en œuvre de nos politiques départementales pourtant essentielles à la vitalité de notre département.

Au-delà du cadre institutionnel qui risque d'hypothéquer nos politiques structurantes, les effets de la crise économique toujours présente et les interrogations persistantes quant à l'intensité et le moment d'une reprise économique pèsent sur notre DOB **(I)**.

En effet, les annonces d'une reprise de l'économie tardent à se vérifier dans les faits. Le gel des dotations aux collectivités pour une durée de trois ans inscrit dans le projet de loi de finances 2011, l'arrêt des mesures du plan de relance gouvernemental risquent de ralentir l'activité économique avec ses conséquences sur les investissements et l'emploi.

Par conséquent et plus que jamais, je vous propose que notre collectivité continue à dérouler une stratégie qui préserve nos priorités pour développer durablement nos territoires et nous permette de garantir les solidarités sociales et territoriales ainsi que le cadre de vie **(II)** tout en respectant un principe de prudence **(II)**.

Je vous propose, enfin, de dessiner un avenir à l'ensemble des Isariens et à notre service public départemental **(III)**.

I. S'ADAPTER ET ANTICIPER : UNE NÉCESSITÉ POUR PRÉSERVER NOS CAPACITÉS D'INTERVENTIONS

A - UN CONTEXTE MARQUÉ PAR DES INCERTITUDES ECONOMIQUES ET UNE INSÉCURITÉ INSTITUTIONNELLE

1 - Des perspectives économiques très incertaines pour 2011

La crise économique et sociale touche encore durement notre département frappant davantage les plus fragiles de nos concitoyens et les interrogations demeurent quant à l'intensité et au calendrier d'une reprise économique, de son impact pour l'emploi et sur le montant des allocations sociales allouées par le département. Si dans l'industrie et les services, la conjoncture semble s'améliorer doucement dans la région picarde, le secteur du bâtiment souffre encore et peu d'améliorations sont attendues dans les prochains mois. 9,6% de la population active du département est actuellement au chômage. 34.900 Isariens sont en effet aujourd'hui privés d'emploi dont 20,8 % de moins de 25 ans. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emplois a progressé de 5,8 % dans le département de l'Oise.

Le contexte économique a bien évidemment une influence sur les prévisions budgétaires du département. Les allocations versées par le département ne dépendent que pour partie du dynamisme économique. C'est notamment le cas du revenu de solidarité active (RSA) qui pourrait être amené à augmenter, même en cas de reprise économique, le nombre de chômeurs de longue durée n'étant pas sensible immédiatement à une embellie de courte durée des offres d'emplois. Pour leur part, même si l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) ne sont pas directement liées au contexte économique, la diminution attendue des recettes du département rend toujours plus difficile leur financement dans un contexte où le nombre de bénéficiaires de ces allocations ne cesse d'augmenter. Ce constat nous a d'ailleurs conduit à inscrire lors de la DM1 de 2010 un crédit supplémentaire de plus de 30 M€ pour face à la réalité de l'évolution de nos dépenses sociales.

S'ajoute à ces évolutions, la non-compensation intégrale des transferts de compétences dont on évalue à 80 M€ par an l'impact sur les finances départementales. Le département de l'Oise s'associera, à ce titre, à une éventuelle prochaine saisine du Conseil Constitutionnel par 60 départements de toutes sensibilités politiques. Cette saisine, menée par l'Assemblée des Départements de France, doit permettre de faire reconnaître comme contraire au principe de libre administration des collectivités territoriales les modalités actuelles de compensation des transferts de compétences, notamment sociales.

2 - Un gouvernement qui organise la myopie des collectivités territoriales

Les réformes du gouvernement sont menées sans concertation et sans avoir évalué leur impact réel sur les collectivités territoriales. En 2010, la réforme de la fiscalité locale a durablement perturbé les mécanismes de financement des collectivités territoriales. Cette réforme globale devait être achevée au plus tard à l'automne ; elle a été repoussée en loi de finances dont le texte définitif ne sera connu avec précision qu'après le vote du budget primitif.

A compter de 2011, les départements percevront ainsi un ensemble de taxes et impôts sensé compenser la perte de la taxe professionnelle :

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui correspond de fait à l'ancienne cotisation minimale de taxe professionnelle ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) ;
- le transfert de la part additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux perçue par l'Etat ;
- les parts de taxe sur les contrats d'assurance (TSCA) perçues par l'Etat ;
- le bénéfice de la réduction des frais de gestion perçus par l'Etat sur la fiscalité directe locale ;
- éventuellement, une attribution du fonds départemental de garantie individuelle de ressources (FNGIR),
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle sensée ajuster le produit de tous ces taxes et impôts sur le produit fiscal 2010.

Il faut également rappeler ici que seule la taxe foncière sur les propriétés bâties sera encore perçue en 2011 par le département. Le taux applicable sera la somme des taux régionaux et départementaux, auxquels s'ajoutera également la part des frais de gestion dont la diminution est prévue par la loi de finances pour 2010. Le taux du département, dans ces conditions, devrait passer, sans décision formelle d'augmenter les taux, de 15,10 % à 22,70 %.

Aujourd'hui encore, aucun des produits de remplacement de la taxe professionnelle n'a été véritablement évalué et le département ne peut qu'espérer que la neutralité fiscale de la réforme sera respectée. Pourtant, les premières simulations aboutissent à considérer que le département percevra un montant important de dotations de garantie destinées à maintenir le niveau de ressources atteint en 2010 et dont il est difficile de s'assurer la pérennité à long terme.

La réforme des collectivités territoriales devrait également, si elle venait à être appliquée, perturber profondément l'organisation des collectivités territoriales. Elle porte en effet, si elle était définitivement votée dans les termes adoptés par l'Assemblée Nationale, la fin de la compétence générale des départements.

Elle comprend également plusieurs dispositions visant à réduire les financements croisés et qui seront sans doute d'une très grande importance pour les nombreuses communes de l'Oise. Pour celles de moins de 3.500 habitants qui se lancent dans des opérations structurantes, elles devront, à compter du 1^{er} janvier 2012, obligatoirement financer 20 % des investissements ; pour celles dont le nombre d'habitants est supérieur à 3.500, ce taux incompressible d'autofinancement est porté à 30 %. Ces deux exemples démontrent une méconnaissance manifeste de la réalité du tissu communal.

Ces incertitudes financières et juridiques, durables, gênent considérablement la mise en place de politiques structurantes par les collectivités territoriales et par le département en particulier. Face aux risques constitués par les réformes inachevées ou en cours, le département développe une stratégie qui préserve ses priorités tout en respectant un principe de prudence.

B - UNE RÉDUCTION RÉGULIÈRE DE NOS MARGES DE MANŒUVRE

1 - Des recettes plus rigides à la hausse et très volatiles à la baisse

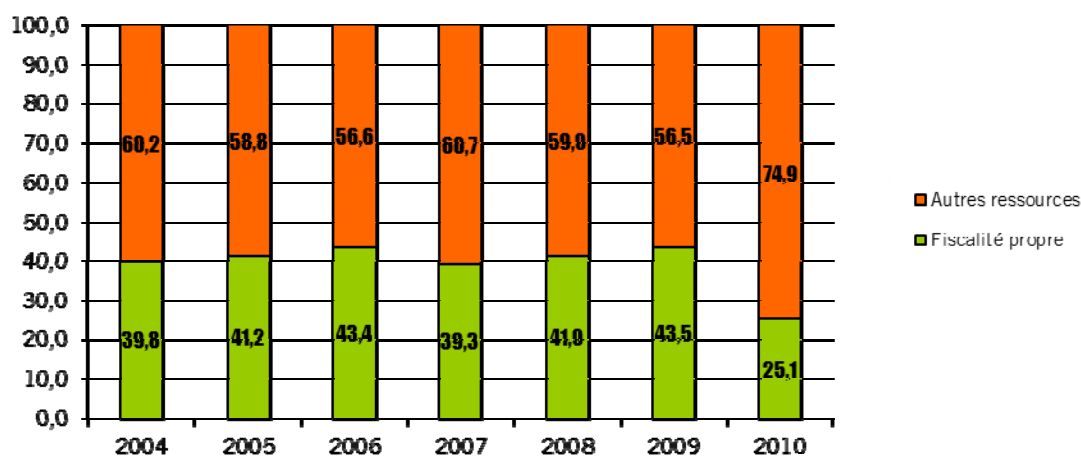
Les recettes de fonctionnement des départements présentaient jusqu'à présent un degré de récurrence très élevé : ce que le département percevait au titre d'une année était le minimum de recettes sur lequel il pouvait compter l'année suivante (effet « cliquet » à la hausse).

A compter de 2007, du fait des transferts de ressources adossées sur des critères moins résistants aux chocs économiques, les recettes connaissent des évolutions qui sont plus erratiques, sans lien avec les dépenses : c'est le début de l'effet ciseau. Les décisions récentes du gouvernement ont par ailleurs fait sauter plusieurs autres verrous qui protégeaient les ressources départementales : c'est le premier enseignement de la réforme fiscale de la fin de l'année 2009.

Alors que nos recettes deviennent plus volatiles, elles aussi sont de moins en moins le résultat de décisions prises par la collectivité : le département devient de plus en plus dépendant pour ses ressources de fonctionnement et son autonomie fiscale est entamée.

En effet, du fait de son potentiel fiscal élevé, le niveau du ratio d'autonomie fiscale du département se situait très sensiblement au-dessus du niveau constaté pour l'ensemble des départements. On estime aujourd'hui que seuls 25 % des ressources du département dépendent des décisions prises par l'Assemblée alors qu'en 2004, le niveau de ce ratio était sensiblement égal à 40 %.

Part de la fiscalité directe dans la totalité des ressources



Le gouvernement a annoncé par ailleurs une série de mesures à l'issue des différents rapports qui ont été publiés au cours du premier semestre 2010 :

- les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, hors FCTVA, sont désormais gelés en valeur à partir du budget triennal 2011-2013 ;
- les dotations de l'Etat seront modulées selon des critères de bonne gestion pour encourager les collectivités locales à réduire leurs dépenses dans les mêmes proportions que l'Etat (en opposition avec la position du comité des finances locales) ;
- un renforcement de la péréquation sera examiné en priorité dans le cadre de la réforme de la dépendance ;
- d'autres mesures permettront d'accompagner les collectivités dans la maîtrise de leurs dépenses : en particulier, des outils de comparaison et d'étalonnage des dépenses et des coûts entre collectivités seront mis en place.

Concernant les dotations de l'Etat, la probabilité d'une contribution du département de l'Oise aux mécanismes de péréquation n'est pas écartée, le département étant considéré comme un département favorisé. L'équité territoriale pourrait ainsi servir de prétexte à la mise en place de péréquations qui, menées dans un contexte économique désastreux, risquent en fait d'aboutir à une généralisation de l'indigence budgétaire.

Ainsi, pour les droits de mutations à titre onéreux (DMTO), la loi de finances pour 2010 met en place un système de péréquation qui prévoit un prélèvement de la moitié des DMTO au-delà d'un seuil excédant deux fois l'inflation prévisionnelle. Ce mécanisme, avant même d'être appliqué, devrait être modifié afin de prendre, pour le calcul de l'évolution, la référence glissante des cinq années antérieures. Autant dire qu'il sera extrêmement difficile pour le département de retrouver un niveau de DMTO équivalent à celui perçu en 2008.

2 - Des dépenses obligatoires qui représentent une part de plus en plus importante de notre budget

Alors même que les recettes du département sont désormais limitées dans leur hausse et très sensible à la baisse, les dépenses obligatoires conservent, elles, leur dynamisme. C'est la source de l'effet de ciseau.

Il faut s'attendre à une progression sensible de nos dépenses sociales au cours des prochaines années, les dépenses de solidarité n'ayant sans doute pas encore atteint leur plafond. Toutefois, RSA, APA et PCH connaissent une progression qu'il est difficile d'anticiper. Or, la progression de 1% des dépenses sociales aboutit à une augmentation des dépenses obligatoires de 3,2 M€ environ.

Les dépenses obligatoires de solidarité comportent donc un risque budgétaire d'autant plus important qu'il est particulièrement difficile d'évaluer leur évolution. La réforme de l'APA, attendue pour la fin de l'année mais dont on ignore encore tout, ne peut donc, aujourd'hui, être anticipée.

3 – L'endettement, seule marge de manœuvre ?

Grâce à un désendettement important en 2004, 2005 et 2006 ainsi qu'à un recours très faible à l'emprunt en 2007, le département dispose d'un réel potentiel d'endettement, qu'il mobilise à nouveau depuis 2008.

Le département bénéficie d'un taux moyen de sa dette assez faible (2,92 % au 12 octobre 2010) et dispose d'une capacité de désendettement de 6,04 années pour 2010, après le vote de la Décision Modificative n°1, dans la moyenne basse de celle que connaissent les autres départements.

Du fait d'un effet de ciseau ressenti au niveau du département depuis 2008, le financement des investissements est de moins en moins assuré par des ressources propres.

Le double phénomène de réduction de l'épargne brute et d'augmentation de l'emprunt est un phénomène commun à l'ensemble des départements. Une première étude menée par l'Assemblée des Départements de France sur les comptes 2009 des départements montre que l'épargne de gestion des départements comme l'épargne brute des départements a diminué de 20 % au cours de l'exercice.

II – AFFIRMER NOS PRIORITES POUR DEVELOPPER DURABLEMENT NOS TERRITOIRES

Les contraintes financières qui viennent d'être décrites et auxquelles les départements dans leur ensemble sont confrontés ne doivent pas faire perdre de vue une réalité première : **le département est une collectivité 100% utile**. Il continuera à compter de 2011 à adapter sa stratégie financière pour répondre aux enjeux d'avenir de l'Oise et mettre en œuvre des politiques de solidarités sociales et territoriales.

Dans un environnement toujours difficile, ces engagements prennent un relief tout particulier et méritent également d'être replacés dans le contexte du projet que nous poursuivons pour l'Oise depuis 2004 et qui, en période de crise, a contribué à épargner davantage notre collectivité et ses habitants.

Je vous proposerai, par conséquent, de retenir les priorités qui situent le département au cœur même de la vie quotidienne des Isariens et des entreprises ainsi qu'au cœur des collectivités et associations isariennes.

A- LE DEPARTEMENT, GARANT DES SOLIDARITES SOCIALES

La poursuite de l'amélioration de l'organisation de la réponse sociale et médico-sociale aux divers publics relevant de la solidarité départementale, implique le recentrage sur les priorités des actions de prévention mises en œuvre par les équipes pluridisciplinaires positionnées dans les relais et les maisons de la solidarité et des familles.

Une politique d'évaluation adossée à la définition des indicateurs de pilotage et la mise en place de ratios des ressources allouées aux actions conduites permettra d'en renforcer l'efficacité et de conforter la pertinence des projets de territoire en faveur des publics cibles des trois directions du pôle Solidarité.

L'actualisation des besoins sociaux au travers notamment des schémas de l'action sociale et médico-sociale permet de fonder les choix en matière d'équipements et services pour une programmation adaptée aux priorités départementales en matière de protection des publics vulnérables ou de prise en charge de la perte d'autonomie des personnes.

1 - En direction de l'enfance et des familles

1.1- Développer des outils d'observation, de gestion et d'évaluation

C'est dans ce domaine que les outils de gestion mis en place ont permis tout à la fois d'optimiser nos dépenses tout en améliorant le service rendu aux usagers. Son développement sera poursuivi.

Parmi les actions significatives, la mise en place d'un observatoire de l'enfance en danger qui a permis de développer des indicateurs, des analyses et études en matière de protection de l'enfance.

1.2- Améliorer les missions : Les prises en charge adaptées

La cellule de recueil des informations préoccupantes et le développement de prises en charge adaptées aux besoins des enfants et adolescents accueillis, tels que l'accueil séquentiel et de jour, ont été développés et seront poursuivis en 2011. Dans ce cadre, tout en conduisant la mission du département, il est nécessaire de développer les synergies dans les domaines du judiciaire et de la santé.

L'accueil familial s'adapte de la même manière à l'accueil des enfants et adolescents, en s'ouvrant à l'urgence tout particulièrement des tout petits, et à l'accompagnement des familles des enfants accueillis.

Un guide de l'enfance en danger a également été réalisé et diffusé.

La mise en place des équipes de référents enfants famille a également permis une meilleure définition et coordination du projet global de l'enfant. Les missions du CDEF ont été recentrées sur sa mission initiale à savoir l'accueil en urgence, l'évaluation et l'orientation.

L'action éducative à domicile, sera mise en place, permettant ainsi un accompagnement soutenu auprès de familles et de leurs enfants.

1.3- Consolider et développer la prévention, les actions de santé et la petite enfance

Dans le domaine de la prévention, de la promotion de la santé et de la PMI. Le schéma PMI actions de santé a été adopté par l'Assemblée en juin 2010. Il permet une réponse adaptée aux besoins des Isariens en matière de prévention. Dans ce cadre, l'opération siège bébé auto qui a concerné 10.000 bébés a permis de faire se rencontrer les nouveaux parents et nos professionnels de la petite enfance.

En 2011, ces mesures seront poursuivies et grâce aux effets de la territorialisation, l'accent sera mis sur une meilleure couverture territoriale en termes de consultations y compris les consultations mobiles, et sur le rééquilibrage au sein des territoires. Les consultations et les actions d'éducation à la vie affective et sexuelle seront également développées avec le souci d'une approche transversale et en direction d'un public privilégiant les collégiens, avec désormais la contribution des sages -femmes.

L'accompagnement des parents en matière de petite enfance sera poursuivi (développement des agréments des assistants maternels – soutien aux relais assistants maternels – suivi régulier des structures d'accueil - recentrage et développement des groupes d'éveil parents/enfants sur le territoire).

2 - Au profit des publics les plus défavorisés

2.1- Rapprocher l'intervention sociale

La mise en place d'une intervention sociale de proximité a permis aux services sociaux et de l'insertion de construire des réponses plus efficaces et plus adaptées aux besoins des populations dans un souci d'équité de traitement de l'ensemble des Isariens.

Elle s'est consolidée notamment avec l'achèvement de la déconcentration de toutes les aides financières au niveau des Maisons de la Solidarité et des Familles.

2.2- Conforter notre politique d'action sociale préventive

L'affirmation par le département de la place centrale de la prévention afin d'éviter autant que possible aux usagers de voir leur situation se dégrader nous conduit aujourd'hui avec le même souci d'équité de traitement de l'ensemble des Isariens à conforter notre politique d'action sociale préventive, son champ d'intervention et ses modalités de mise en œuvre sur les territoires.

2.3- Renforcer l'engagement du département dans les contrats aidés des personnes

S'agissant de l'insertion professionnelle, nos programmes départementaux de l'insertion ont mis l'accent sur l'aide au retour à l'emploi durable des bénéficiaires de minima sociaux en développant de nouvelles actions dans le champ de l'insertion par l'activité économique et en lançant des chantiers nouveaux en matière d'accompagnement vers l'emploi.

L'accès facilité à un micro-crédit départemental pour les auto-entrepreneurs permettrait aux plus défavorisés ce retour à l'emploi tant difficile.

Un nouveau défi nous attend avec nos partenaires publics et associatifs s'agissant de mettre en place le dispositif **coup de pouce pour l'emploi** qui porte sur le recrutement de 500 personnes en contrat aidé qui ainsi mises en situation d'emploi acquerront une plus grande autonomie personnelle et des compétences pour accéder à terme à un emploi de droit commun.

Dans le même temps, la généralisation du RSA a eu des incidences sur la politique départementale d'insertion. En effet, à compter du 1^{er} juin 2009, le département a recentré sa politique principalement sur l'insertion sociale et a confié à Pôle Emploi, l'insertion professionnelle des allocataires.

Dans ce cadre, le département a amplifié ses actions d'insertion sociale qui représentaient pour 2009 un volume de 4.742 places contre 4.000 places en 2008 et 5.748 places en 2010 réparties sur :

- les centres permanents d'accueil et d'insertion pour une première étape du parcours d'insertion des publics désocialisés,
- des actions d'accompagnement de publics spécifiques (les gens du voyage, les personnes en situation de handicap...),
- des actions liées à la mobilité.

L'Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi (APRE) gérée par le département renforce l'action des professionnels sociaux et l'engagement financier du département en direction des publics en insertion, notamment par la prise en charge des frais de mobilité, de formation et du coût réel de la garde d'enfants.

Dans le même temps, le département par différentes mesures s'est attaché à optimiser la gestion de l'allocation (renforcement de la formation des instructeurs ; diminution des risques d'indus – doublement des taux de contrôle des ouvertures de droits ; dépôts de plaintes systématiques à l'encontre des allocataires fraudeurs).

La lutte contre la précarité énergétique demeurera au centre de nos préoccupations pour 2011 car ce sont les ménages les plus modestes qui souffrent le plus du renchérissement des énergies.

A cet égard, des mesures spécifiques en direction des bailleurs sociaux pour les inciter à construire des logements économes viendront conforter l'action du fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour favoriser le maintien dans le logement. A ce titre, faut-il rappeler que le bilan du FSL produit lors du BP 2010 a fait clairement apparaître une augmentation des demandes en matière d'énergie. Plus généralement, le volet aide « aux impayés » a significativement augmenté pour s'élever globalement à 1.615.892 € en 2009 sur un montant global de dépenses de 3.738.402 €.

2.4- Construire des parcours d'insertion : Le pacte territorial de proximité

La mise en place du Pacte Territorial d'insertion et sa déclinaison sur chaque territoire va conforter la synergie nécessaire à poursuivre avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion pour répondre à l'aspiration légitime des bénéficiaires de minima sociaux à participer à la construction de leur parcours vers un emploi durable.

2.5- Mettre en place le schéma de l'économie solidaire

Si les structures de l'Economie Solidaire sont déjà soutenues par le département au titre de ses prestations, le Conseil général souhaite aujourd'hui y inscrire cette politique d'économie solidaire comme un projet transversal de la collectivité. Cela se traduit par la mise en place du schéma de l'économie solidaire qui s'est construit en concertation avec les acteurs locaux et la collectivité sur les axes suivants :

- axe 1 : Définition et cadre de l'économie solidaire,
- axe 2 : Animation / promotion / formation en direction des acteurs, des élus, des Isariens,
- axe 3 : Ingénierie technique et financière avec la priorité d'une mise en place du micro crédit solidaire,

- axe 4 : Développement de l'économie au niveau des territoires.

Notre ambition est de favoriser entre autres, les innovations, de contribuer à la satisfaction de besoins nouveaux, d'améliorer le cadre de vie du territoire, de favoriser une économie plurielle contribuant au développement durable et à la cohésion sociale.

3 – En faveur de l'autonomie des personnes

Largement territorialisée, l'action des services en charge de la mise en œuvre des politiques en faveur du maintien de l'autonomie des personnes a permis également de renforcer la proximité, de développer des partenariats et de consolider des réseaux existants. A cet égard, le maillage de l'ensemble du territoire en relais de l'autonomie est exemplaire en ce qu'il permet une territorialisation des évaluations, ce qui retentit sur le délai de traitement des demandes d'allocations ainsi que sur la qualité du suivi et de l'accompagnement qui est offerte aux Isariens.

3.1- Favoriser le maintien à domicile

Des allocations et mesures favorisent le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées telles que l'APA (4.308 bénéficiaires à domicile), la PCH (2.701 bénéficiaires à domicile), les subventions de maintien à domicile (entre 250 à 300 subventions allouées chaque année pour des travaux d'aménagement du logement pour un montant de 300.000 €) ainsi que la téléalarme qui bénéficie à 7.489 personnes et la rénovation des transports adaptés grâce à une délégation de service public qui améliore significativement le service rendu.

Poursuivant l'effort d'amélioration des conditions de vie à domicile des personnes âgées, et suivant le constat que le dispositif légal que représente l'APA s'apparente comme une réponse non exclusive à la prise en charge de la dépendance, le département s'est attaché à repenser le mode d'intervention des acteurs dans une logique plus préventive avec la création d'un nouveau service d'accompagnement pour les personnes âgées isolées. Exercé par des personnes en contrat aidé financé par le département, ce service est destiné à assurer des visites régulières au domicile des personnes âgées. De nature à préserver le lien social, ce projet apparaît donc comme une action complémentaire dans le cadre de la politique départementale de prévention et de solidarité en faveur des personnes âgées, et associant la réinsertion des publics en difficulté.

3.2- Promouvoir une solidarité intergénérationnelle active

L'EHPAD hors les murs

Le concept d' "EHPAD hors les murs" dont le caractère expérimental a pour effet de trouver des réponses innovantes en faveur des Isariens, souligne l'intérêt de la désinstitutionnalisation pour une partie du public accueilli en EHPAD traditionnel. Il permet aux personnes âgées dépendantes d'être maintenues à domicile par le biais d'une prise en charge complète reposant sur des prestations coordonnées autour du projet de vie individualisé et grâce à un habitat adapté. Ce concept doit être adossé à une plateforme de services associant l'accueil de jour, les soins, l'accueil de proximité, les temps de répit pour les aidants, l'animation...

Ce nouveau dispositif ouvrira donc des perspectives d'emplois solidaires, notamment pour accompagner les personnes âgées isolées dans leur vie quotidienne au travers d'une écoute conviviale et d'un échange intergénérationnel. Cette plateforme peut aussi mettre en réseau plusieurs EHPAD traditionnels susceptibles d'accueillir de manière séquentielle la personne âgée en cas d'aggravation de son état de santé.

Il introduit par conséquent une solution alternative à l'hospitalisation forcée tout en respectant le choix de la personne de vivre dans sa sphère sociale, et permet ainsi de reculer l'entrée en institution.

Enfin, l'accueil familial, dans son principe même au cœur des solidarités intergénérationnelles, offre aux personnes en perte d'autonomie la possibilité de retrouver un contexte familial propice à une prise en compte individualisée de leurs besoins. C'est pourquoi ce type d'accueil fait l'objet d'une attention particulière par :

- des mesures de soutien des accueillants familiaux,
- la mise en place d'une dynamique portée par les relais autonomie des personnes,
- le développement de l'accueil familial avec des supports institutionnels (établissements sociaux et médico-sociaux).

Un premier projet se développe avec la maison de retraite la Compassion de CHAUMONT EN VEXIN et un deuxième en perspective avec le centre d'hébergement Léopold Bellan de NOYON.

En 2010, ce sont 119 familles agréées qui accueillent 140 personnes dont une vingtaine de personnes âgées.

3.3- Adapter et diversifier l'offre de service et d'hébergement

La réponse aux besoins des personnes handicapées et de leurs familles se poursuit en 2011 également avec la création ou extension :

- d'un deuxième foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées vieillissantes pour une capacité de 50 places. Au total et depuis 2008, 100 places ont été créées.
- d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés mentaux (17 places en 2011). Au total 68 places d'ici fin 2010 auront été ouvertes.
- d'un service d'accueil de jour pour personnes handicapées mentales avec une extension de 6 à 10 places.
- d'un service d'accompagnement à la vie sociale pour personnes handicapées physiques.

Dans le même temps, nous poursuivons notre programme de réhabilitation des établissements permettant d'améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge (pour exemple la réhabilitation de l'ensemble des foyers de l'Arche portant sur 249 places).

En matière d'EHPAD, il faut souligner que depuis la mise en œuvre du programme de création d'EHPAD en 2005, 1.611 places dont 512 pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et 153 au titre de l'accueil de jour ont obtenu un avis favorable du CROSMS.

Sur ces 1.611 places, 667 (dont 193 pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et 67 au titre de l'accueil de jour) sont toujours dans l'attente d'une autorisation faute pour l'Etat de dégager des financements. Cependant, une réévaluation des besoins sera nécessaire pour optimiser les réponses déjà existantes et l'adéquation entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement.

Une plus grande logique partenariale préside également à nos relations avec les associations gérant de nombreux établissements et services médico-sociaux afin d'assurer à chacun une meilleure visibilité pluriannuelle des financements tant pour le département que pour le gestionnaire et fortifier nos relations sur des impératifs de qualité et de rigueur de gestion.

A ce jour, quatre conventions dites d'objectifs et de moyens ont été signées (CPOM), avec l'ADAPEI, le Clos du Nid et l'Arche pour un montant de 33 M€ et plus récemment avec la Compassion. En 2011, ce procédé de gestion devrait être étendu aux services d'aide à domicile et participera de la démarche de modernisation et de professionnalisation des services d'aide à domicile.

La domotique au service de l'autonomie des personnes âgées

En complément de l'ensemble des aides humaines apportées par le département, le service de téléalarme contribue à la sécurité de nos aînés. Pour compléter ce dispositif, il est aujourd'hui nécessaire d'engager des actions innovantes et de proximité en soutenant le déploiement des nouvelles technologies adaptées au maintien à domicile. Le Conseil général souhaite donc favoriser sur son territoire l'intégration au sein de l'habitat de solutions domotisées, incluant une formule de téléassistance conviviale, pour les personnes en perte d'autonomie. Sur la base d'une évaluation des besoins individualisés, le projet propose par exemple l'installation de la téléassistance, un détecteur de fuite de gaz et de fumée, un détecteur de température ainsi qu'une automatisation de l'éclairage.

Il est aussi important aujourd'hui d'affirmer la place des nouvelles technologies numériques dans les enjeux de solidarité locale, en renforçant leur accessibilité dans l'ensemble des lieux de résidence et de visite des publics âgés et handicapés (domicile, établissements d'hébergement, lieux d'accueil et d'information...) afin de rompre l'isolement et soutenir la communication entre la personne âgée et son réseau relationnel.

B - LE DEPARTEMENT, GARANT DES SOLIDARITES TERRITORIALES

La période 2008-2010 est marquée par la mise en cohérence des politiques globales du développement durable.

En termes d'organisation de l'administration, les échanges transversaux sur des projets identifiés et le regroupement des directions et service par thématique porteuse de projets cohérents ont participé à cette dynamique.

Ainsi, les trois piliers du développement durable ont été rapprochés dans les problématiques de mobilité, d'accessibilité aux zones d'emplois et du cadre de vie.

En termes de mobilité, des efforts et des progrès conséquents ont été réalisés dans les transports en commun. Qu'ils soient adaptés avec le service Oise Mobilité Transport Adapté dont la nouvelle DSP a été mise en place début 2008 ou en commun avec les nouvelles DSP mises en place début 2009, ces dispositifs ont participé significativement au développement des transports en commun. Le billet au tarif maximal de 2 € a été l'un des messages forts de ce dispositif.

Le réseau de circulations douces départemental qui était au stade embryonnaire en 2007, a pris un réel essor depuis 2008 puisque 22 km auront été mis en service d'ici la fin 2010. Cette dynamique se poursuit dans les traces de la Trans'Oise, véritable moteur de cette politique.

Le réseau routier a lui aussi, fait l'objet d'investissements importants. Une grande partie du réseau national transféré en 2007 a fait l'objet de rénovations, en général très lourdes. Les études du plan routier à 15 ans ont largement été lancées puisque 18 opérations sont actuellement dans le plan de charge. La politique de soutien à l'économie lancée par le département en 2009 a véritablement porté des effets notables sur le réseau routier qu'il soit départemental ou communal par le biais de l'aide aux communes. Le rapprochement des services a permis une meilleure efficacité dans la gestion des projets. De même, le principe d'étudier la réalisation concomitante de réseaux cyclables avec les routes nouvelles a été retenu.

La cohérence de ces réseaux de mobilité a été recherchée avec le lancement du Système Intégré de Services à la Mobilité en matière de transports collectifs de l'Oise (SISMO) dont les services du département assurent l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO). Les informations à destination du public sur les services de transports, le réseau routier, les circulations douces, le covoiturage et les perturbations sur ces réseaux ont été considérablement développées que ce soit par le site internet du Conseil général, le site du SMTCO ou la plateforme d'information Oise Mobilité.

1 - TOUT MISER SUR LA MOBILITE PLURIELLE ET MULTIMODALE

La mobilité est essentielle tant au développement économique et touristique qu'à celui des hommes et des femmes du département de l'Oise. Le Conseil général l'a voulue plurielle et multimodale. Ainsi, son action ne se cantonne pas au développement et à la modernisation du réseau d'infrastructures routières si ancré dans l'histoire de notre département mais elle intègre la mobilité collective par le développement des transports en commun, la mobilité douce par la création d'un nouveau réseau de déplacement : la Trans'Oise, la mobilité pour tous avec l'aménagement des infrastructures pour les personnes handicapées et l'organisation du service de transport à la demande.

L'organisation des services a été adaptée dès 2008 à la problématique de la mobilité avec la création de la direction des routes et des déplacements puis du pôle développement durable des territoires et de la mobilité.

1.1 - Des infrastructures routières structurantes

Le département a adopté en 2006 un programme ambitieux de modernisation et de développement du réseau routier. En effet, un retard important avait été pris dans l'adaptation des infrastructures aux besoins de déplacements croissants des Isariens.

Ce programme prévoit la réalisation de six itinéraires d'intérêt inter régional (liaison A16/A29, liaison CREIL/CHAMBLY, liaison RN31/RD200/RD1324/RN2, doublement de la RD200, liaison GISORS/MERU, désenclavement du Noyonnais), 18 opérations de déviation et de modernisation du réseau existant et l'adaptation au trafic de plus de 120 km de routes départementales.

Les études sont déjà très avancées puisque sur la période 2008-2010, 7 projets ont été mis en service, 5 projets sont en cours de travaux, 6 projets déclarés d'utilité publique, 5 projets sont en phase d'enquête publique et 15 autres projets sont en étude. Il faut ajouter à cela les gros travaux de rénovation d'ouvrages d'art (SAINT-LEU D'ESSERENT, BORAN-SUR-OISE, PONT-SAINT-MAXENCE).

Les travaux de RIBECOURT/NOYON commencent, ceux de NEUILLY-EN-THELLE, BRESLES / BAILLEUL, TRIE CHATEAU puis MOUY, THOUROTTE et TROISSEREUX vont suivre.

Les lois Grenelle 1 et 2 ont néanmoins complexifié les procédures et les études à mener notamment pour les projets routiers. La création de l'Autorité Environnementale au niveau régional en juillet 2009 a un impact direct sur l'allongement très important des délais d'étude et de réalisation. C'est une contrainte nouvelle qu'il faut prendre en compte et expliquer.

L'évolution de nos capacités d'interventions liées à celle du contexte financier ainsi qu'à l'aboutissement des réformes en cours pourra nous conduire à optimiser nos interventions et à redéfinir nos priorités.

1.2 – La mobilité douce

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda 21, le Conseil général a adopté en 2006, le principe de réalisation d'une voie de circulation douce, longue de 240 km, traversant le département de l'Oise d'Est en Ouest, appelée Trans'Oise.

Aménagement essentiellement réalisé en site propre et réservé à la circulation non motorisée, la Trans'Oise est destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers et aux personnes à mobilité réduite. Elle répond à des besoins de déplacements touristiques, de loisirs ou utilitaires.

Depuis 2008, le démarrage de la phase travaux a été très rapide avec la construction de 22 km de voies douces dont Trans'Oise et 15 km de bandes multifonctions. Le schéma directeur des circulations douces est en cours d'élaboration et devrait être soumis à l'approbation de l'Assemblée d'ici la fin de l'année. Il permettra de mettre en cohérence tous les projets étudiés par les collectivités sur le territoire isarien.

D'ici 2014, il est prévu d'accélérer encore le déploiement de ce nouveau type de réseau et de construire plus de 150 km de voies douces.

L'enjeu est maintenant de développer l'utilisation de ces nouveaux réseaux dans le cadre des déplacements quotidiens, domicile/travail-établissements scolaires.

1.3 – La mobilité collective

Le département a engagé une refondation des transports collectifs publics sur son territoire.

La création du SMTCO, en collaboration avec les douze autres autorités organisatrices de transports (AOT) en est l'élément phare.

Pour ce qui concerne les compétences du Conseil général de l'Oise, en tant qu'AOT, la décision de mettre en place une tarification unique à 2 € comme prix maximum de référence à tout déplacement interurbain, en constitue un second. Le département confirme ainsi ses engagements en faveur du développement durable tels qu'affirmés dans son Agenda 21 et sa volonté de concourir à la préservation du pouvoir d'achat des Isariens.

A travers son assistance technique dans le cadre de la passation puis de la mise en œuvre du projet SISMO engagé par le SMTCO, le Conseil général entend porter le développement de l'intermodalité des transports pour offrir une alternative et un complément aux déplacements par véhicule particulier.

Les grandes étapes de mise en œuvre du projet SISMO sont :

- Centrale de mobilité ouverte en juillet,
- Système d'information voyageur sur internet en novembre,
- Système d'information voyageur embarqué et sur site en mars 2011,
- Billettique en septembre 2011.

L'enjeu est maintenant de faire connaître à nos concitoyens ces dispositifs et de s'en servir pour apporter aides et réponses.

Le transport des élèves et étudiants handicapés constitue une compétence obligatoire du département, y compris à l'intérieur des périmètres de transport urbain.

Cependant, l'organisation du transport de ces élèves et étudiants connaît une complexité croissante du fait de la progression du nombre de dossiers à traiter dans des délais très contraints, de l'exigence croissante des familles et de la présence de quelques exploitants peu fiables, pour un coût de fonctionnement en hausse constante.

Entre 2006 et 2010, le nombre d'élèves à transporter progresse en moyenne de 12 % par an, passant de 598 à la rentrée 2006 à 930 à la rentrée 2010 et faisant passer la dépense de 4,7 M€ en 2006 à plus de 7,1 M€ en 2010.

Plus de 450 véhicules (taxis, ambulances, ...) assurent quotidiennement le transport de ces élèves et étudiants handicapés, étant précisé que ces derniers ne peuvent bénéficier du service Oise Mobilité Transport Adapté réservés aux résidents de l'Oise, âgés de plus de 18 ans et invalides à plus de 80 %.

L'évolution de cette mission importante au regard de notre effort de solidarité, de l'attente des familles, des contraintes imposées par le code des marchés publics et de l'enveloppe financière, nous oblige à réfléchir à une nouvelle façon de traiter cette question, notamment au travers de nouvelles réponses dont la vocation serait d'assurer :

- le transport et la formation des mineurs en situation sociale difficile et candidats au permis de conduire ;
- le transport scolaire des élèves handicapés.

2 - PILOTER L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

2.1 – De la couverture totale en haut débit (HD), aDSL

En investissant près de 29 M€ depuis 2004 en faveur du déploiement de l'Internet par aDSL, le Conseil général a fait de la généralisation du haut débit dans le département une réelle priorité.

Avec pour objectif de renforcer l'attractivité économique du territoire mais aussi d'offrir à tous les Isariens « un service universel du haut débit » garantissant a minima à 512 Kb/s l'accès aux nouvelles technologies.

Comme l'électricité et le téléphone, hier le raccordement à internet s'est, aujourd'hui, imposé comme l'un des piliers de la vie moderne. Rechercher un emploi, un logement, étudier... les français ont largement intégré internet dans leurs pratiques.

Le pilotage de cette politique départementale a été caractérisé par le souci de pragmatisme, sans idéologie anti France Télécom (FT), opérateur historique, mais dans l'affirmation continue du principe de concurrence. Ainsi, les Isariens ont-ils le choix entre plusieurs opérateurs nationaux, Orange par FT bien sûr, et SFR, Free et Darty par la DSP confiée à TéléOise et le territoire départemental bénéficie-t-il d'un taux de couverture au haut débit de 99,40 % depuis le début 2008, grâce au réseau départemental et sa concurrence sur FT qui, par suite, a mieux fait dans l'Oise qu'ailleurs. Par ailleurs, éclairé d'une base de données sur l'éligibilité à l'ADSL, la première en France, le département a lancé un programme d'une quarantaine de NRA-ZO dont la construction sera achevée d'ici la fin 2010 et la mise en service effective lors du 1^{er} trimestre 2011. Ce programme de 9,4 M€, s'ajoutant aux 20 M€ de la délégation de service public couvrira la quasi-totalité des lignes de téléphones encore inéligibles tout en permettant la montée en débit, jusqu'au triple-play (Internet, téléphone et télévision par aDSL), pour 10.000 d'entre-elles.

Pour les seules 330 à 350 lignes qui resteront inéligibles, une solution satellitaire avec aide départementale sera proposée.

Enfin, il faut souligner que tous les répartiteurs dégroupés, ainsi que tous les NRA-ZO sont, sans aucune exception, raccordés en fibre optique. Cette option a pour avantages de garantir le meilleur service (dont le triple-play) et de préserver l'avenir en vue du très haut débit (le FTTx : la fibre optique jusqu'à l'abonné, jusqu'à la maison).

2.2 – Au très haut débit (THD)

Le THD conduit à construire une nouvelle boucle locale distincte de la boucle cuivrée du téléphone.

Le département l'a d'ores et déjà initié en faveur des collèges (investissement de 5 M€).

Dans le même sens, le maillage de fibre optique gérée par la DSP TéléOise, pour la collecte des répartiteurs et sous-répartiteurs est à ce jour de plus de 1.050 km, s'ajoutant à celui de FT.

Dans la perspective d'une nouvelle politique en faveur du THD, le SDAN (schéma directeur de l'aménagement numérique) de l'Oise est en préparation et aura fait l'objet de premiers débats de l'Assemblée départementale d'ici fin 2010.

Les besoins en THD commencent à pointer (le e-commerce, l'ENT, par exemple). En viendront d'autres (la « domotique » ou techniques d'automatisation au service des bâtiments et habitations, les réseaux « intelligents », les réseaux sociaux...). Le développement de la téléphonie mobile a explosé dans un passé récent, les opérateurs eux-mêmes ne l'avaient pas anticipé. Fort de ce constat, l'explosion du THD est pressentie par les autorités publiques (Etat et collectivités territoriales) qui ne veulent « pas être dépourvues lorsque le mouvement sera venu »...

Le « SDAN » va constituer le guide de l'action future en la matière. Il répertorie les infrastructures mobilisables pour le THD, évalue les données économique-financière (notamment, le coût à la prise) et dresse les scénarii (le tout THD, la combinaison plus ou moins forte avec les technique aDSL de montée en débit, les localisations de ces techniques et leur programmation).

Eu égard aux coûts d'une politique départementale de déploiement de la montée en débit et du THD, celle-ci devra nécessairement, impliquer financièrement les collectivités bénéficiaires. Cette contribution financière impliquera elle-même une responsabilité politique desdites collectivités.

Le support organisationnel de cette nouvelle étape devra être soumis à la réflexion. L'hypothèse du recours à un syndicat mixte est ainsi étudiée pour la mise en œuvre opérationnelle de ce projet faisant intervenir des cofinancements, des réalisations techniques à géométrie variable, des planifications particulières...

3- SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI AU SERVICE DE LA DYNAMIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE RENFORCEMENT DE SON ATTRACTIVITE

3.1 – Un plan record d'investissement

C'est aussi assurément dans le domaine du soutien à l'économie et à l'emploi que le rôle du département s'est révélé essentiel depuis.

Avec un budget d'investissement de 227 M€ en 2009, c'est un milliard d'euros de travaux qui a irrigué non seulement les entreprises et l'emploi mais bien sûr l'aménagement du territoire.

Ces 227 M€ incluent notre politique de soutien au développement des territoires qui a permis de financer 517 collectivités et 1.515 projets répartis sur l'ensemble du territoire.

Par notre intervention, nous sauvegardons l'emploi – 1 M€ de travaux dans le bâtiment génère 10 emplois directs alors qu'en matière de travaux publics, ce sont 6 emplois directs qui sont concernés lesquels induisent chacun 3 emplois dans des services associés.

Nous améliorons aussi le cadre de vie et le service rendu à nos concitoyens.

Par conséquent, l'investissement qui est resté notre priorité en 2010 le demeurera pour 2011.

Il faut souligner également l'amélioration du dispositif d'avances aux titulaires de marchés départementaux qui pourront désormais obtenir non plus une avance de 5% mais de 20%, délibérée également en octobre dernier. Cette mesure concerne 80 % de nos marchés.

Par ailleurs, les entreprises doivent pouvoir compter sur un environnement et des infrastructures de qualité sans mettre en péril ces derniers par une implantation anarchique ou non adaptée. En ce sens, la conduite d'un schéma d'aménagement départemental des zones d'activités contribuera à cette bonne régulation. De même que la vision apportée par la démarche de territorialisation adoptée par notre collectivité, nous permettra de définir plus finement les enjeux, atouts et fragilités de l'ensemble des différents secteurs de notre département.

« Coup de pouce pour l'emploi »

Le dispositif « *coup de pouce à l'emploi* » que nous avons adopté en octobre à l'occasion de la DM1, doit permettre, grâce aux efforts conjugués des communes et de leurs groupements et de nos partenaires associatifs, à 500 personnes prioritairement bénéficiaires du RSA, de s'insérer dans la vie active en étant mises en situation d'emploi pendant une année.

3.2 – Nos outils d'aménagement et de développement

Les interventions de la *CAP'OISE*, de la *SAO* et de l'*ADTO* soutiennent également puissamment l'activité économique et l'emploi.

La **Cap'Oise, Centrale d'Achat Public de l'Oise**, enregistre à ce jour 680 commandes passées en toute sécurité et rapidité pour un montant de près de 13 M€.

A elle seule, l'**ADTO, Association pour le Développement des Territoires de l'Oise**, a favorisé l'émergence ou la finalisation de 232 projets représentant un volume de travaux de près de 247 M€. La consolidation de l'action de l'ADTO entreprise avec la création d'une société publique locale d'ici à la fin de l'année 2010 afin de sécuriser son intervention dans le domaine de l'assistance technique, juridique et financière permettra à l'avenir de peser davantage encore sur l'économie.

La **SAO, Société d'Aménagement de l'Oise**, quant à elle présente sur de plus grosses opérations, permet à ses actionnaires de disposer d'un opérateur en mesure de réaliser leurs opérations d'aménagements et d'équipements publics qui à ce jour représentent un volume d'affaires de 70 M€.

L'investissement du **SMABT, Syndicat Mixte de l'Aéroport BEAUVAIS-TILLE**, sera de 14,5 M€ pour toute la durée de la DSP, soit 21,26 % du montant des investissements réalisés par la SAGEB, concessionnaire de l'aéroport. Il s'est traduit dès 2009 par un investissement de 3,3 M€ du SMABT, qui se poursuit avec la seconde aérogare, la certification ILS cat 3 et le plan de sol artificiel. Le développement maîtrisé de l'aéroport de BEAUVAIS/TILLE a permis de créer un pôle majeur de développement économique et touristique :

- meilleur taux national d'emport avec 139 passagers/avion ;
- 1.000 emplois directs et indirects ;
- la maîtrise des nuisances environnementales par un plan de 20 actions à mener de 2008 à 2011 ;

- un objectif de doublement des usagers de l'aéroport également clients de la destination Beauvais > Oise > Picardie, par un plan de valorisation touristique d'environ 1 M€ de 2008 à 2011.

En 2010, les concours du **SMTCO** aux 13 Autorités Organisatrices de Transports s'élèveront à 6 M€.

Quant à l'**EPFLO, Etablissement Public Foncier Local de l'Oise**, avec un plan pluriannuel d'investissement de 52 M€ et une intervention devant générer la production de 1.551 logements correspondant au maintien ou à la création de 700 emplois, à ce jour le conseil d'administration a délibéré sur l'engagement de 29,5 M€ d'acquisitions foncières et plus de 69 projets ont été étudiés par l'établissement public. 46 projets sont actuellement à l'étude.

L'EPFLO a ainsi permis le portage foncier du Port fluvial de LONGUEIL SAINTE MARIE, pour lequel le département interviendra à hauteur de plus de 2,5 M€ en 2011 pour la création d'une zone conteneurs d'une capacité de 25 à 30.000 mouvements par an et pour la zone vrac de 200.000 tonnes par an ; vecteur d'un développement économique pour tout le département, mais aussi vecteur de développement durable par l'ancrage départemental du transport alternatif à la route.

Ces opérations engagées par le conseil d'administration correspondent à un montant prévisionnel de travaux de 200 M€.

Avec le **CDTO, Comité Départemental du Tourisme de l'Oise**, chargé de la préparation et de la mise en œuvre de la politique touristique du département, le tourisme par les emplois directs et indirects qu'il engendre, et par l'image positive du territoire qu'il renvoie, est un secteur important que le département entend valoriser avec la mise en place d'un nouveau plan d'actions sur 3 ans de 2011 à 2014.

Par ailleurs, le tourisme d'affaires est un créneau porteur, pour lequel le département possède de nombreux atouts (patrimoine d'exception à proximité de l'aire urbaine parisienne qui concentre un fort potentiel de demande) et qu'il valorisera par des actions volontaristes.

Reconversion du site de ROUVROY LES MERLES

Parmi les propriétés départementales dont la revitalisation contribue à l'aménagement équilibré du territoire, le site de ROUVROY LES MERLES doit retenir toute notre attention. Dans le but d'assurer la reconversion de ce site de 224 ha et d'un important patrimoine construit, il est envisagé de recourir à un bail emphytéotique administratif qui pourrait intégrer une opération d'intérêt général ou une mission de service public pour le compte du département ainsi que l'utilisation et l'entretien, la rénovation des bâtiments et la culture des terres attenantes dans une logique de dynamisation du site.

Cette reconversion du site de ROUVROY-LES-MERLES représente en la matière un modèle qui conjugue :

- préservation et mise en valeur d'un patrimoine local aussi bien bâtimentaire qu'agricole,
- soutien à l'emploi,
- aménagement équilibré du territoire départemental.

C - LE DEPARTEMENT, GARANT DU CADRE DE VIE

1 - PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'Agenda 21 et de sa révision qui sera proposée à l'Assemblée lors du vote du budget, l'amélioration continue de la prise en compte du développement durable dans les politiques départementales s'appuie de fait sur l'importance donnée par le département au volet environnemental.

L'action du département en la matière trouve notamment sa traduction dans sa politique sur les espaces naturels sensibles. Il continuera à œuvrer pour la valorisation des espaces naturels sensibles dont il est propriétaire en continuant la restauration écologique et l'aménagement en vue de l'ouverture raisonnée au public des Marais de SACY, et en commençant ceux du site forestier départemental d'ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE (massif de THIESCOURT).

Il poursuivra le projet de création d'une maison départementale de l'environnement à proximité des marais de SACY, avec l'objectif de faire partager la grande richesse écologique que constituent les marais par les travaux de cheminement d'accueil du public qui se dérouleront en 2011.

Le département poursuivra la mise en place de sa politique ENS en lien avec l'ensemble de ses partenaires, en faisant de la protection, la gestion et la valorisation des ENS d'intérêt départemental sa priorité. Il privilégiera les partenariats avec les acteurs locaux pour la protection des 144 sites naturels du département dont le marais de SACY reste le joyau.

Le partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie restera au centre de nos préoccupations pour toujours mieux protéger nos espaces naturels qui font de notre département l'un des territoires ayant le plus d'espaces naturels de l'Hexagone.

Nos actions en la matière et déjà initiées depuis plusieurs années, rejoignent aussi les préoccupations nationales et régionales au travers de la mise en place de la trame verte et bleue voulue par le Grenelle.

2- PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU, REDUIRE ET VALORISER NOS DECHETS

2.1 - L'eau

L'action du département en faveur de la protection de la ressource en eau a toujours été au centre de ses préoccupations. Fournir de l'eau de qualité à un prix raisonnable demeure une priorité départementale. Ainsi, le département octroie en moyenne 150 subventions par an aux collectivités. Mais l'action départementale ne se limite pas aux versements de subventions, elle prend également la forme de soutien à l'ingénierie au travers des différents outils mis en place tel que l'ADTO ou encore avec la création du SATESE, du SATEP et du CATER.

Par la mise en place de ces outils, le département a prouvé sa volonté constante d'offrir aux Isariens une garantie essentielle qui est celle de l'accès à une eau de bonne qualité et en quantité suffisante. Les communes et leurs groupements, en termes de services offerts comme d'accompagnement financier, savent que le département est un partenaire essentiel dans la politique de préservation de la ressource en eau qui intervient seul ou en complément de l'Agence de l'Eau sur une compétence qui lui est pourtant en partie facultative.

C'est ainsi qu'en 2011 le département poursuivra, entre autres actions relevant de la préservation de cette ressource, ses efforts pour la remise à niveau du parc de stations des collectivités déjà assainies, tout en permettant de développer l'assainissement dans les plus petites communes.

2.2 - Les déchets

L'aboutissement du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) en 2010, constitue le point de départ d'une véritable politique de prévention et de recyclage de nos déchets. Ainsi, par ses actions en faveur des collectivités, le département se veut le garant d'une réduction de ceux-ci de 15% minimum à l'horizon 2015 et 23% en 2018, afin de maintenir les coûts de traitement à un niveau acceptable pour nos concitoyens.

Le PDEDMA dont la révision s'est achevée en 2010, après plus de 2 années de travaux, et bien qu'il soit provisoirement suspendu, a marqué la volonté de la collectivité d'avoir une politique ambitieuse de réduction des déchets ménagers et d'accompagnement de l'ensemble des acteurs concernés.

Le PDEDMA révisé est basé sur :

- la prévention des déchets comme le législateur nous y invite ;
- l'évaluation annuelle des résultats de cette politique volontariste de réduction des déchets.

C'est en ce sens que, partant du constat que :

- 476.000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés sont produits dans l'Oise à ce jour,
- le département dispose d'une unité de valorisation énergétique qui ne fonctionne pas à pleine capacité et de 5 installations de stockage de déchets non dangereux,
- la réglementation impose que les quantités de déchets incinérés ou/et enfouis soient réduites de 15% d'ici 2012 et que la production d'ordures ménagères doive baisser de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années,

Le plan préconise dans un premier temps de privilégier la prévention de la production de déchets et l'optimisation des installations de traitement existantes sur le département. Cette orientation permettra d'éviter aux Isariens de supporter un investissement de plus de 100 M€ à court terme.

Ainsi, le tonnage des ordures ménagères résiduelles, qui représente la part des déchets non valorisables à incinérer ou à enfouir, est en forte diminution comme le montre les derniers chiffres de l'Observatoire régional des déchets pilotés par l'ADEME et la région Picardie. Il est passé de 326.290 tonnes en 2001 à 269.975 tonnes en 2006, et 254.818 tonnes en 2008, soit une baisse de plus de 20% qui perdure à ce jour.

Le département développera sa nouvelle politique de prévention de la production des déchets ménagers et assimilés en s'appuyant sur ce nouveau PDEDMA.

Il mettra en place un observatoire départemental des déchets ménagers et assimilés, qui sera chargé notamment du suivi de l'atteinte des objectifs du plan.

Les ambassadeurs du Tri

Le département entend renforcer son soutien aux collectivités dont les projets contribueront en tout ou partie à l'atteinte des objectifs de réduction à la source de la production de déchets ménagers et assimilés, comme par exemple les déchèteries, les recycleries, l'acquisition de composteurs...

En ce sens, le département réfléchit aux modalités de mise en place et de soutien en lien avec ses partenaires, notamment l'ADEME, à un réseau « ambassadeurs de tri » chargés de sensibiliser et de développer des pratiques tendant à la réduction de déchets ou visant leur plus grande valorisation.

3 - GARANTIR LE LOGEMENT ET L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

3-1 Soutenir la création d'une offre de logements accessible à tous

Le département avec plus de 30 M€, dont 20 M€ pour l'offre nouvelle, a permis depuis 2004 de construire plus de 4.000 logements.

Les perspectives de production pour ces prochaines années sont pourtant pessimistes, même si elles ont pu jusqu'à maintenant être maintenues à un niveau acceptable notamment grâce aux collectivités territoriales au premier rang desquelles le département.

En effet, depuis 2010, la délégation en matière d'aides à la pierre que nous exerçons depuis près de cinq années et dont le renouvellement doit intervenir au 1/01/2012, est marquée par une forte baisse des crédits (- 41% pour le parc public et -16% pour le parc privé). Cette baisse se trouve aggravée par la volonté de l'Etat de concentrer ses crédits sur les zones les plus tendues du territoire isarien, calées sur le zonage Scellier, comme le sud de l'Oise et les grandes agglomérations, alors que le phénomène de desserrement résidentiel se fait plutôt vers les zones rurales. Dans le même temps, la volonté de l'Etat de taxer les organismes HLM sur les loyers qu'ils perçoivent va assécher davantage ces organismes.

Ce prélèvement qui représente 2% des loyers constitue une manne de l'ordre de 1 milliard d'euros sur 3 ans au plan national, mais cette mesure va encore fragiliser nos organismes HLM et donc constituer un frein à leur capacité de produire du logement neuf. L'entretien de leur parc va aussi s'en trouver délaissé faute de possibilité financière.

Par ailleurs, le dispositif Pass Foncier que nous avons soutenu depuis 2008 a permis à 1.210 familles d'accéder à la propriété dans l'Oise. Le département est l'un des tous premiers départements français de ce point de vue. A cet effet, le département y a consacré près de 4 M€.

Or, ce dispositif s'arrête de par la volonté de l'Etat, au 31 décembre 2010. Pour autant, l'accession sociale reste au centre de nos préoccupations. Aussi, le département devra-t-il réfléchir à un nouveau dispositif en faveur des accédants les plus modestes.

3-2 Réhabiliter le parc existant

Notre soutien au parc public au titre du FDIL, qui a déjà permis la réhabilitation de 17.000 logements avec près de 10 M€ depuis 2004 sera poursuivi, parce que la deuxième grande préoccupation de nos concitoyens et du département en matière de logement reste l'état du parc privé ancien et sa vétusté sur certains territoires.

Dans le cadre de notre délégation des aides de l'ANAH, nous donnerons priorité à l'habitat indigne, mais également nous orienterons ces aides vers les propriétaires occupants les plus modestes au premier rang desquels les personnes âgées et handicapées.

L'habitat ancien et vétuste, c'est également un habitat où des charges de chauffage par exemple sont les plus fortes et viennent encore aggraver la situation de nos concitoyens les plus modestes.

3-3 Définir des documents cadres

Le département a mis en place en 2008 aux côtés de l'Etat et ce pour 3 ans, un plan départemental en faveur du logement des personnes défavorisées (PDALPD). L'année 2011 verra la révision de ce Plan départemental qui aboutira à l'entrée en vigueur d'un nouveau plan au printemps 2011 pour une nouvelle durée de trois années. Il intégrera le PDAHI (Plan départemental d'accueil d'hébergement et d'insertion) relevant de la compétence de l'Etat, cette intégration ayant été rendue obligatoire par la loi.

Enfin, en 2011, le département finalisera, le Plan départemental de l'Habitat, véritable schéma directeur de l'habitat, ce qui nous permettra de cerner les besoins par territoire et de définir les orientations à mettre en œuvre pour notre politique départementale en faveur du logement. Ce plan construit en pleine concertation avec les acteurs locaux sera en effet notre fil conducteur pour les années à venir.

3-4 Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation urbaine

Par son engagement en faveur de nos quartiers en difficulté, le département, par la signature d'une convention de partenariat avec l'ANRU, a permis à toutes nos zones sensibles de bénéficier d'un soutien de cette Agence. Je vous rappelle que notre engagement atteint 53 M€ et doit permettre à nos quartiers d'être réhabilités, à nos concitoyens d'être relogés dans des logements dignes, et ceci avant la fin de 2013.

4 – CONTRIBUER A LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

4.1 Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le SDIS est chargé de prévenir, protéger et secourir les personnes, les biens et l'environnement.

A ce titre, il exerce les missions suivantes :

- la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation,
- la lutte contre l'incendie,
- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours.

Le département prend toute sa part à l'exercice de ses missions en apportant une contribution annuelle au fonctionnement du SDIS qui s'est élevé en 2009 à près de 29 M€ qui lui permet, avec son taux d'activité opérationnelle, d'intégrer les SDIS de 1^{ère} catégorie.

Quels que soient leurs statuts et leurs origines, les 2.473 pompiers de l'Oise démontrent, par leur dévouement et l'efficacité de leurs actions, leur engagement en toute circonstance. Au total, ils auront effectué 67.993 sorties en 2009 dont 66,72% au titre des secours à la personne.

4.2 Les secours aux plus vulnérables

Parce que certains individus sont plus vulnérables que d'autres en matière de sécurité, et du fait des compétences transférées au département, une attention toute particulière est apportée aux enfants et aux aînés.

- *Aux enfants, avec la CRIP, la Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes.*

Instituée par la loi du 5 mars 2007, qui désigne le Président du Conseil général comme pilote et le chef de file de la prévention et de la protection de l'enfance en danger.

Ce dispositif est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2009.

Elle permet le recueil des informations préoccupantes d'une manière centralisée **et** au plus près des familles domiciliées dans le département ; recueil en CRIP centrale, recueil assuré par les 26 MSF.

Elle garantit aux enfants et à leurs familles l'accès à une aide et à un accompagnement dans des situations de vulnérabilité.

Dans les 48 heures qui suivent le recueil de l'information, un diagnostic de la suite à donner est posé.

Les travailleurs médico-sociaux de proximité interviennent pour évaluer la situation et élaborer un accompagnement en articulation, le cas échéant avec la protection juridique.

Le fonctionnement de la CRIP, favorise la poursuite du partenariat déjà existant avec le Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger.

- *Aux aînés, avec le service de téléalarme.*

L'isolement physique ou psychologique des personnes âgées est fréquent. Cet état de fait implique que souvent, ces personnes sont obligées de quitter l'environnement qui leur est familier pour entrer dans une structure d'hébergement collectif, car leur maintien à domicile comporterait trop de risques. Cette rupture est souvent source de souffrance morale et d'angoisse. Ainsi, le Conseil général veille sur la sécurité et la santé de nos aînés en leur proposant de s'abonner à un service de téléalarme pour alerter les secours en cas d'urgence.

Ce service non réglementaire est avant tout une solution efficace et rassurante pour la famille des abonnés et permet de respecter le choix de vie des personnes de vivre à domicile. Force est de constater que dans la majorité des cas, les demandes d'abonnement sont déposées par la famille et l'entourage des personnes âgées et non par les concernées.

Le département prend à sa charge une partie du coût de mise à disposition d'un appareil téléalarme, réceptionne les demandes d'installation, met à disposition et installe les appareils, en assure la maintenance et facture aux adhérents le coût de la location de leur appareil. Le SDIS assure quant à lui la partie « écoute ».

Au 30 septembre 2010, nous avons 8.030 abonnés, soit une augmentation de 8,3% par rapport à l'année précédente. 1.988 appareils ont été installés. Le nombre d'appels gérés par la centrale d'écoute a progressé de façon proportionnelle aux nombres de nouveaux abonnés. Les tests, essais et mises en service représente 41% des appels et sont principalement traités en semaine. Pour la majorité des cas, il s'agit d'erreurs ou d'appels de convivialité. Seuls 7% des appels concernent une situation de détresse. Il s'agit d'une proportion relativement constante. Parmi ces urgences, 43% concernent une chute à domicile et 34% des alertes sont motivées par l'absence de réponse de l'appelant, malgré un contre appel téléphonique.

Dans la majorité des cas (77%), le concours d'une personne de l'entourage reste suffisant. La participation des services de police est rare. Par ailleurs, 23% des interventions entraînent l'engagement d'un service de secours (sapeurs-pompiers et/ou SAMU).

4.3 Les casernes de gendarmerie

Dans l'Oise, le département assure les travaux de construction, de rénovation et d'entretien de la plupart des casernes de gendarmerie.

Cet engagement illustre la volonté du département de faire en sorte que par son intervention, l'ensemble du département soit doté de gendarmeries modernes afin de couvrir plus efficacement les besoins des Isariens et ainsi contribuer à leur sentiment de sécurité et aussi faire en sorte que les familles des gendarmes disposent d'un cadre de vie amélioré.

Le lourd programme de reconstruction des casernes lancé dans les années 1980 a connu une forte accélération ces dernières années.

Après l'achèvement des travaux des casernes de CLERMONT en 2009 et de MOUY en 2010 ainsi que le lancement de ceux de la caserne de NOAILLES qui sera livrée en décembre 2011 resteront à livrer les opérations suivantes qui sont actuellement en études :

- Construction de la caserne de SAINT-LEU D'ESSERENT,
- Construction de la caserne de BRESLES,
- Extension-réhabilitation de la caserne de BRETEUIL,
- Extension de la caserne de LIANCOURT.

4.4 La sécurisation des routes

D'autres actions significatives sont également menées à l'occasion de la mise en œuvre de notre programme de développement du réseau de déplacement.

En effet, le département a mis en œuvre une politique d'aménagement des carrefours accidentogènes.

Depuis 2009, et à l'intérieur de ce cadre d'amélioration de la sécurité aux intersections, 10 chantiers de résorption des giratoires percés ont été lancés en 2009 et 9 sont en cours en 2010.

Au cas particulier de la sécurité des motocyclistes, le département a terminé en 2010, comme il s'y était engagé, l'équipement commencé en 2004 des glissières de sécurité.

Le diagnostic de sécurité des passages à niveau engagé conjointement avec l'Etat, devrait déboucher en 2011 sur des travaux de sécurisation.

Les effets de l'ensemble de ces mesures, se traduisent par une nette baisse de l'accidentologie.

III – POUR PREPARER L'AVENIR DES ISARIENS

A – ACCOMPAGNER LES JEUNES SUR LE CHEMIN DE LA REUSSITE

Bien au-delà de ses compétences obligatoires, le Conseil général de l'Oise est engagé avec force pour l'éducation des jeunes afin de garantir leur épanouissement et favoriser leur réussite dans la vie, tant à titre professionnel qu'individuel. Dans un environnement en constante évolution, le département s'est engagé sur la voie du numérique et l'a décliné dans tous les champs éducatifs pour les collégiens.

Cet engagement en faveur de l'éducation demeure le fil conducteur de la politique départementale pour préparer l'avenir et en particulier celui de de la jeunesse.

1 - L'éducation à l'ère du numérique

L'opération Ordi60, élaborée par le département de l'Oise en pertinence avec les programmes pédagogiques de l'institution Education nationale, constitue à ce niveau un vecteur déterminant de lutte contre la fracture numérique et d'égalité des chances. Le dispositif Ordi60 a permis de doter, dès le début de 2010, l'ensemble des classes de collège, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sans distinction entre le secteur public et le secteur privé concrétisant ainsi notre préférence à la réussite de chaque collégien Isarien par rapport à toute ségrégation idéologique. Pas moins de 44.000 ordinateurs pour les élèves et 3.500 pour les personnels éducatifs auront été distribués sur un laps de temps de seulement deux exercices.

La mise en œuvre du dispositif Ordi60 sera poursuivie en 2011 avec une dotation de l'ensemble des élèves des classes de 6^{ème} des collèges publics et privés, soient 11.000 élèves (6 M€ en 2011).

Cependant, l'opération Ordi60 qualifiée par tous d'opération sans équivalent par sa pertinence et son ampleur – y compris au niveau le plus élevé de l'Etat (Cf. la visite du Chef de l'Etat à BEAUVAIS le 29 mai 2010) – n'est qu'un maillon du dispositif général mis en place par le département :

- Ordi60 ;
- L'espace numérique de travail (ENT) départemental ;
- L'accès pour tous au très haut débit ;
- Le câblage généralisé des collèges ;
- L'accompagnement et les formations aux usages, tant pour les enseignants que pour les parents et les élèves.

L'ENT départemental initié en 2009 dans les collèges offrira à l'ensemble des collèges publics fin 2011 un site Internet sécurisé et personnalisé permettant, suivant le profil des utilisateurs, d'accéder depuis tout lieu de connexion aux données afférentes à la scolarité des élèves, à la vie scolaire, et des ressources en ligne.

D'abord mis en œuvre progressivement dans les collèges publics, l'ENT départemental sera ensuite proposé aux quinze collèges privés sous contrat d'association.

La mise en œuvre du collège numérique est sans précédent en France car accompagné des investissements sur l'amenée du très haut débit dans les collèges (20 Méga bits symétriques garantis) effectif à la fin de l'été 2010 complétée par la distribution de ce débit jusqu'à chaque salle de classe et espace de travail au moyen du câblage généralisé des collèges lancé en juin 2010 et qui sera achevé courant 2011.

Cette importante opération de câblage en fibre optique (avec un dernier segment en cuivre pour la majorité des collèges) a été engagée pour un coût d'opération de plus de 18 M€, afin qu'en septembre 2011 tous les collèges publics du département disposent de l'accès au haut débit aussi bien dans les espaces administratifs que dans les espaces pédagogiques.

Avec l'équipement des collèges qui se poursuit en équipements numériques de toutes natures, parmi lesquels les PC et tableaux numériques interactifs, mais également les solutions d'EXAO (expériences assistées par ordinateurs), les accès aux espaces du savoir et à la plateforme interactive Paraschool, c'est une solution complète qu'offre le département au monde éducatif pour la formation et la réussite des jeunes Isariens, avenir du département.

Dans le même temps, des actions d'information et de formation sont conduites par le département auprès des parents et des enfants pour le bon usage d'Internet et faciliter l'appropriation des nouveaux moyens d'accès à la connaissance et au savoir.

2 - Les actions éducatives

Préparer l'avenir, c'est aussi poursuivre l'ensemble des actions éducatives proposées depuis 2005 à travers le projet éducatif du département avec un accent marqué en 2011 sur l'éducation au développement durable, la lutte contre les discriminations, l'éducation à la santé et la citoyenneté dans le cadre du partenariat développé avec l'Education nationale.

Préparer l'avenir c'est aussi les inciter à prendre des initiatives et le dispositif « Défi Oise » évoluera dès 2011 afin de faciliter la mise en place de projets locaux à l'initiative des jeunes.

Faciliter la mobilité des jeunes qui entrent dans le monde des adultes, les inciter à réaliser leurs projets en maintenant notre aide pour l'obtention du permis de conduire et celle à la mobilité internationale restera une action phare dans le domaine de la jeunesse.

Le département de l'Oise est également très responsable dans l'exercice de ses compétences :

- par ses dotations de fonctionnement équitables aux collèges publics et privés ;
- comme le premier restaurateur du département (3.500.000 repas par an, soit 25.000 repas par jour !) ;
- prenant en compte les difficultés des familles dans le cadre du fonds social départemental de la restauration, soucieux du juste prix des denrées dans l'assiette, d'aides au plus démunis (fonds social de la restauration) et de la qualité (semaine du goût, expérimentation prochaine sur le manger bio, manger saison, local, etc.).

3 - Un patrimoine adapté aux ambitions du département

Le programme de construction, de rénovation et d'équipement des collèges sera poursuivi, en intégrant particulièrement les principes de haute qualité environnementale (HQE) et de haute ou de très haute performance énergétique (HPE et THPE). Les opérations nouvelles seront conduites en visant, au maximum, le label BBC (bâtiment à basse consommation) et en intégrant des clauses relatives à l'insertion sociale et professionnelle en accord avec l'Agenda 21 départemental. Le recours à la construction à ossature bois sera également favorisé.

En effet, la qualité de construction et le niveau d'entretien et d'équipement du patrimoine éducatif de notre département sont exceptionnels et constituent un atout indiscutable d'attractivité de nos territoires qu'il est essentiel de préserver.

Le potentiel d'éducation qu'il recèle en fait un formidable outil de solidarité et de performance vis-à-vis des générations actuelles et futures, dans une vision éclairée de développement durable.

Dans cet esprit, des contrats de performance énergétique seront mis en place via des contrats de partenariat.

L'année 2011 verra également la mise en service d'équipements sportifs nouveaux (gymnases ou salles semi-spécialisées d'activités sportives) au sein de 5 collèges.

La construction d'internats est également un élément de la politique du Conseil général de l'Oise afin d'assurer l'égalité des chances dans la mesure où ces équipements permettent aux collégiens d'accéder à un hébergement adapté et de coût très modéré, de profiter d'un encadrement et d'une vie en collectivité tout en évitant les déplacements coûteux et fatigants.

L'internat du collège Fernel de CLERMONT a été conçu sur ces bases qui ont manifestement servi de modèle à l'Etat pour « normer » les internats d'excellence. Dans cette logique, le département de l'Oise a naturellement été sollicité pour porter l'internat d'excellence à NOYON ouvert en septembre 2010 et pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la 2^o tranche de travaux.

A terme, deux internats supplémentaires sont projetés à MONTATAIRE (35 places) et à BEAUVAIS (50 places) conformément au projet éducatif du Conseil général.

Enfin, d'autres programmes concourant à la réduction des inégalités scolaires seront également poursuivis notamment par la construction de nouvelles sections d'éducation motrice permettant une scolarisation sur notre territoire de jeunes Isariens souffrant de handicaps nécessitant une prise en charge médicale et /ou paramédicale.

4 - L'éducation et la pratique sportive des jeunes

Le sport est devenu un enjeu majeur de notre société qui contribue à l'éducation et à la stabilité de la jeunesse mais également à la santé de la population. Avec un budget de quelques 6,5 M€ en 2010, le Conseil général de l'Oise figure au-dessus de la moyenne nationale (5,6 M€) des Conseils généraux français dans les dépenses sportives.

Le département :

- soutient le tissu associatif sportif Isarien par l'octroi de subventions aux clubs sportifs de haut niveau et amateurs, aux comités sportifs départementaux, à certains athlètes représentant au plus haut niveau le département ainsi que le soutien aux manifestations sportives de masse et d'ampleur ;
- accompagne financièrement les structures d'accueil, les comités et les clubs qui emploient des éducateurs diplômés dans le cadre de ces activités.

La mise en place d'une CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) relative aux sports de nature, comme le stipule les articles L.311-1 et R.311-1 du code du sport, sera effective en 2011.

Le Conseil général intervient au niveau de l'équipement et l'aménagement par le biais de la construction ou de la rénovation d'équipements notamment pour favoriser la pratique de l'EPS dans les collèges.

Un nouveau programme d'Equipements sportifs de proximité

Afin de favoriser l'accessibilité pour tous à la pratique sportive, une cinquantaine d'équipements sportifs de proximité (ESP) aura été réalisée par le département, sur l'ensemble du territoire. Compte tenu du succès de ce programme auprès des communes, un programme complémentaire de 50 nouveaux ESP vient d'être décidé par l'Assemblée départementale, au titre des aides aux communes et de leurs groupements. Avec un taux de subvention départementale de 75%, c'est une part résiduelle de 25% qui sera laissée à la charge des collectivités locales maîtres d'ouvrage.

Dans le cadre de cette politique, le Conseil général de l'Oise facilite l'accès à la pratique sportive pour tous et en particulier en faveur des publics en difficulté.

B – FEDERER LES INITIATIVES ET ADDITIONNER LES FINANCEMENTS POUR GARANTIR L'ACCES DE TOUS A LA CULTURE

1- Culture et patrimoine

L'Oise est un département fort d'un patrimoine historique, archéologique et architectural majeur. Il recèle d'édifices exceptionnels (cathédrales, abbayes, parcs, châteaux) qui révèle la richesse de son passé. Conscient et fier de cet héritage, le Conseil général a développé de nombreuses initiatives pour le préserver, le valoriser, le promouvoir. Ainsi, il contribue au rayonnement culturel et touristique de l'Oise et affirme également l'identité de notre département à l'instar d'ailleurs de la juste appellation de ces habitants devenus Isariens et Isariennes. L'action du Conseil Général de l'Oise s'illustre par l'investissement consacré pour **la sauvegarde et la restauration du patrimoine** dans le cadre de l'aide aux communes, permettant de protéger et de valoriser de nombreuses églises, abbayes, châteaux. Elle s'illustre aussi par l'action des **Archives départementales** qui au-delà de la collecte, du traitement des documents et leur communication, jouent également un rôle déterminant dans la valorisation du patrimoine écrit et iconographique. **Le Service départemental d'archéologie**, créé en 2007 et en charge des opérations d'archéologie préventives dans les cadre des aménagements liés aux travaux du Conseil général de l'Oise ou de ses partenaires a été décisif puisque le travail des archéologues départementaux a déjà permis d'extraire du passé de nombreux trésors. En témoigne un mur gallo-romain découvert lors des fouilles au Musée départemental.

Le Musée départemental, classé monument historique et installé dans l'ancien palais épiscopal de BEAUVAIS, au pied de la cathédrale et qui regroupe 40.000 œuvres d'art (900 tableaux, 3.000 céramiques) qui retracent les grandes périodes de l'art et de l'histoire du département fait l'objet actuellement d'un projet global de rénovation muséographique.

Au terme du vaste chantier de fouilles archéologique qui aura permis la découverte d'une fresque murale du deuxième siècle, le Conseil général de l'Oise peut désormais lancer un nouveau programme scientifique et culturel qui tenant compte des découvertes archéologiques permettra la réhabilitation du bâtiment. Afin que le site puisse être entièrement rénové, les collections devront déménager dans de nouvelles réserves. Pour s'y préparer, le musée s'est engagé depuis 2010 dans un programme décennal de recensement et de chantier des collections qui prévoit le recensement et la restauration de ses 40.000 œuvres et objets.

Un centre culturel de rencontre européen

Le **Parc Jean-Jacques Rousseau**, en forêt d'ERMENONVILLE, est un des joyaux du patrimoine isarien. A l'aube de la célébration du tricentenaire de la naissance du philosophe en 2012, le Conseil général de l'Oise a voulu offrir une nouvelle impulsion pour cette propriété départementale avec la volonté de la porter sur la scène nationale et européenne.

Ainsi, le Conseil général mène une expérience pilote de labellisation du parc Jean-Jacques Rousseau en « Centre culturel de rencontre européen », et ce dans la continuité de la politique de rénovation et de valorisation impulsée depuis 2004.

Pour permettre aux visiteurs de retrouver la lecture authentique de la « promenade » du marquis du Girardin, d'importantes études et travaux et de restaurations ont été engagés et se poursuivront notamment en 2011 la restauration des ponts, des stèles et de certaines passerelles, inscriptions et fabriques disparues.

Le Conseil général de l'Oise porte l'ambition de voir naître dans les jardins d'ERMENONVILLE, un foyer culturel artistique, scientifique et philosophique. Le département souhaite qu'il devienne un lieu de rencontre entre les publics, des penseurs, des scientifiques et des artistes pour créer des temps privilégiés d'échange autour des valeurs universelles portés par les Lumières. Un lieu où l'épanouissement personnel et la construction citoyenne des plus jeunes, au cœur du projet éducatif du Conseil général de l'Oise, prendra sa part, notamment par des actions culturelles et éducatives, telles que les goûters d'Emile, rendez philosophiques pour les jeunes encadrés par des enseignants spécialisés.

Les célébrations du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau donneront l'occasion non seulement de porter le parc sur la scène nationale et européenne, mais aussi de valoriser le dynamisme culturel, associatif et local du département en dehors de nos frontières. Pour cela, les institutions et dispositifs culturels départementaux seront également parties prenantes des festivités de 2012.

2- Culture et cohésion sociale.

L'Oise est un département contrasté, marqué par des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux services publics, à l'emploi, à l'enseignement et la culture notamment. Le contexte économique, social et politique renforce ce constat. Au travers de sa politique, le Conseil général poursuit l'ambition de réduire ces inégalités. En matière culturelle, cette politique se traduit par une volonté de faciliter l'accès à la culture, aux savoirs et à l'enseignement artistique en tout point du territoire et pour tous les publics.

C'est au travers de sa **politique de subventionnement et de contractualisation** avec les artistes, les compagnies professionnelles et les lieux de diffusion de la culture que le Conseil général de l'Oise apporte sa pierre à la diffusion culturelle en tout point du territoire. A ce titre, le département agit au-delà des compétences réglementaires qui lui sont confiées. L'aide apportée aux associations et aux structures culturelles est essentielle.

La politique de diffusion culturelle s'exprime aussi aux travers des manifestations que le Conseil général de l'Oise organise : Le festival « Fanfares en fête », les journées du Patrimoine, Parcs et jardins, Les saisons du cinéma sont le témoin de l'ambition d'une « culture pour tous et partout ».

La culture participe également de la réussite et l'épanouissement des jeunes, au cœur du projet éducatif du Conseil général. Cette ambition s'exprime en matière culturelle par un accompagnement vers une meilleure compréhension et un attrait pour les disciplines culturelles et les savoirs. Parmi les dispositifs innovants créés par le département de l'Oise, les « **Contrat départemental de développement culturel** » en vigueur depuis la rentrée 2005 occupent une place de choix. Ce dispositif propose aux collèges publics et privés, ainsi qu'aux structures culturelles du département de s'investir dans l'éducation artistique des collégiens. Il permet à chaque élève, au cours de sa scolarité, de découvrir différentes formes d'expression artistique et culturelle grâce à des parcours privilégiant la pratique, la fréquentation des œuvres et la rencontre avec des artistes et des professionnels de la culture. Le Conseil général de l'Oise poursuit également la mise en place du **schéma départemental des enseignements artistiques** et son expérimentation sur quatre territoires : la communauté de communes de l'Agglomération creilloise, la communauté de communes du Pays de Valois, la communauté de communes de l'Aire cantilienne et la communauté de communes du Pays du Clermontois.

3 - Vers un service public toujours plus performant

La diffusion des nouvelles technologies a profondément fait évoluer les pratiques et les attentes des usagers. La montée en puissance d'internet avec l'accès au haut et au très haut débit, le web 2.0, les nouvelles applications et les réseaux sociaux (Facebook, dailymotion, twitter, etc.) ont bouleversé les modes d'accès à l'information et le rapport de nos concitoyens à l'institution départementale. Le Conseil général de l'Oise a pris pleinement conscience de ces mutations et a accompagné ces évolutions en s'ouvrant aux nouveaux usages de l'internet.

Le site oise.fr a connu une refonte en 2009 et s'est doté de nouveaux outils : le réseau social territorial de l'Oise compte à ce jour près de 4.000 membres. Grâce à lui, les internautes peuvent recevoir l'information du Conseil général de l'Oise en temps réel, connaître l'actualité culturelle et sportive du département au travers de l'oisoscope et dialoguer avec la collectivité. 2011 verra l'application du site internet pour tous les mobiles de nouvelle génération tels l'iphone.

C – RENDRE LE SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL TOUJOURS PLUS PERFORMANT

1- Un management durable qui concilie impératifs économiques, sociaux et environnementaux

Dans un contexte où le gouvernement fustige l'emploi public et où l'Etat invite les collectivités territoriales à s'engager dans une voie similaire à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), ayant pour premiers effets de ramener la fonction publique à ses effectifs de 1990, 415 postes ont été créés depuis 2004 au Conseil général de l'Oise pour renforcer le service public départemental.

Il est à noter que plus de la moitié de ces 415 postes a été affectée à des missions sociales s'exerçant le plus souvent à partir de sites de proximité du fait de la territorialisation.

Ce renforcement de nos services s'est accompagné d'investissements importants de tous ordres :

- en matière de bâtiment, près de 34 M€ ont été inscrits depuis 2004 au budget départemental afin d'offrir de meilleures conditions de travail à l'ensemble de nos agents où qu'ils se trouvent.

L'opération la plus significative consiste d'ici 2012 à regrouper la totalité des services centraux à proximité de l'hôtel du département sur deux ensembles : le bâtiment Bénard requalifié et une fois réceptionné, le bâtiment Victor Hugo restructuré et agrandi.

Ces deux opérations sont évalués globalement à 16,5 M€.

Outre le renouvellement du mobilier, en l'espace de six ans (2004-2010), nous avons procédé à l'informatisation complète de nos services en portant le parc informatique de 800 ordinateurs fixes à 2.840.

Le parc automobile a été modernisé. Il compte aujourd'hui 501 véhicules de service, dont 91 véhicules éco-responsables.

Plus récemment en octobre 2009, nous avons adapté et optimisé l'organisation de nos services départementaux autour de six pôles placés sous l'autorité directe du directeur général des services.

Ces ressources et moyens dont nous avons doté notre administration doivent plus que jamais demeurer mobilisés au service de nos concitoyens dont les difficultés s'accroissent sous l'effet de la crise économique et financière.

Compte tenu de la forte territorialisation de nos services, les encadrants départementaux occupent un rôle déterminant au sein de l'institution départementale.

Le dialogue, l'écoute, la clarté des messages et des priorités doivent guider l'action de notre administration. C'est pourquoi dès 2004, nous avons entrepris :

- la construction du projet d'administration,
- la transposition des principes de la LOLF au budget départemental,
- la consolidation des fonctions d'encadrement au moyen d'un cycle de formation au management proposé à tous les encadrants.

Ce travail a débouché à partir de 2008, sur un référentiel d'encadrement commun.

En améliorant les conditions de travail et en dotant l'administration d'outils performants de management, nous avons contribué à renforcer et à moderniser notre service public départemental.

Les efforts que notre collectivité a consentis impliquent que nos agents soient les chevilles ouvrières de l'adaptation de nos modes de gestion et de la mise en œuvre efficace des réponses aux préoccupations des isariens.

2 – Au service d'une toujours plus grande territorialisation

A l'heure où l'Etat régionalise son organisation et abandonne le terrain, il est nécessaire que les services départementaux se rapprochent de nos concitoyens.

C'est cette réponse aux besoins de proximité des Isariens pour faire en sorte que chacun d'entre eux ait un égal accès aux services publics en tout point du département qui a motivé la création du réseau des Maisons du Conseil général (MCG), véritables relais de service public.

Avec un réseau de 16 structures, les MCG conjuguent services et proximité. Au sein de ces lieux polyvalents, particuliers, associations ou partenaires institutionnels peuvent avoir connaissance des actions et dispositifs mis en œuvre par le département en leur faveur sans avoir à supporter les inconvénients de transports coûteux ou malaisés.

Les MCG, dotées d'outils innovants (bornes visio-conférence ...), constituent des relais des services centraux telles les permanences dématérialisées de la MDPH, mais aussi des lieux d'accueil des partenaires qui y tiennent des réunions à la satisfaction de l'ensemble des usagers au premier rang desquels se trouvent les plus modestes ainsi que le tissu associatif de nos territoires.

La fréquentation de ces services atteste de leur caractère adapté aux besoins des territoires où ils y sont implantés puisque les MCG reçoivent de 6.000 à 8.000 visites par mois, 87 % des demandes émanent des particuliers, 11% des associations et 2% des collectivités territoriales.

Cinq ans après les premières implantations, afin de consolider les acquis et adapter cette politique publique aux évolutions des attentes des usagers, il a été décidé de renforcer le plan d'action et de gestion des MCG. Celui-ci a pu être formalisé grâce à la participation de toutes les directions et avec une implication forte du personnel des MCG.

En complément de la constitution de ce réseau, et riche de la présence d'un certain nombre de services déjà territorialisés (collèges, routes, solidarité) mais marqués par une logique sectorielle et non pas transversale, j'ai souhaité structurer une démarche territoriale intégrant une vision d'ensemble permettant à cette échelle de mutualiser les compétences et donner une plus grande efficacité à l'action des services départementaux.

Cinq territoires ont été définis à partir d'éléments de cohérence et placés pour chacun sous la responsabilité fonctionnelle d'un responsable de territoire. L'année écoulée a permis aux responsables de territoires d'ouvrir cinq chantiers :

- les *deux premiers* visent à optimiser l'utilisation des moyens humains et matériels en développant une logique d'échange et de mutualisation. Concernant les ressources humaines, il s'agit d'utiliser la complémentarité des métiers présents sur les territoires en apportant autant que possible une réponse de proximité à des problèmes locaux grâce à un système d'entraide entre les agents et d'échanger de bons procédés entre les services.

Pour les moyens matériels, la proposition est de les mutualiser afin qu'un plus grand nombre d'agents puisse y avoir accès plutôt que de continuer à répondre à un besoin par l'achat de nouveaux matériels ou par des déplacements inutiles ;

- *le troisième* doit permettre de consolider et de développer la connaissance des caractéristiques des territoires isariens par la construction de portraits de territoire. A terme, l'objectif est bien entendu d'adapter la réponse locale du département aux enjeux du territoire concerné afin de rendre l'action des services départementaux plus efficace et plus adaptée et renforcer encore la valeur de proximité de l'institution ;

- *le quatrième* répond à une difficulté inhérente à toute grande organisation, celle de la circulation de l'information montante et descendante. Il s'est agi d'apporter des réponses simples et pragmatiques à des problèmes identifiés. Bien que d'autres actions (notamment de formation des cadres) puissent encore être proposées, les responsables de territoire ont recherché la plus grande valeur ajoutée dans le temps qui leur était imparti ;

- enfin, *le cinquième* découle de l'impératif que les responsables de territoire se sont fixés d'apporter des réponses rapides et concrètes aux besoins exprimés. Que ce soit au cours de rencontres avec les agents ou lors des phases de diagnostic des chantiers, des pistes d'amélioration sont apparues pouvant être mises en œuvre assez rapidement. Il a alors semblé opportun de ne pas devoir attendre la fin des chantiers pour les rendre opérationnelles.

Les résultats attendus de la démarche sont de deux ordres : les résultats directement liés à l'utilisation des outils et les effets induits par la démarche sur la culture professionnelle des agents.

Il est permis de s'attendre dans ces conditions à des économies de gestion ou d'investissement liées à une meilleure utilisation de nos moyens. Les outils proposés apportent aux agents la connaissance des ressources présentes sur les territoires et leur permet d'y faire appel plutôt que de recourir à une ressource externe (prêt d'un outil plutôt qu'un achat, sollicitation d'un collègue plutôt que de faire appel à une équipe de BEAUVAIS...). Mais la collectivité étant déjà bien engagée dans ce sens, des économies plus importantes ne pourraient être espérées qu'en renforçant la territorialisation de la gestion des ressources, comme s'y sont engagées ou s'y engagent d'autres grosses collectivités (CG d'ILE ET VILAINE, ville de LYON ...).

Après une année d'exercice de leurs missions par les responsables de territoire, j'envisage de les faire évoluer selon 3 axes :

Axe 1 : Poursuivre l'optimisation du fonctionnement de l'administration dans les territoires,

Axe 2 : Affirmer les responsables de territoire comme facilitateurs,

Axe 3 : Développer une approche « généraliste » des besoins des Isariens.

3 – Pilier de la démarche d'adaptation de nos modes de gestion et de notre modèle budgétaire.

3.1 – Des dépenses 100% utiles

La démarche de performance mise en place en 2007 n'a pas produit tous ses effets et doit être approfondie dans le cadre de la refonte du règlement budgétaire et financier prévu en 2011 :

- les indicateurs, les projets annuels de performance (PAP) et les rapports annuels de performance (RAP) doivent servir au développement d'un véritable dialogue de gestion avec les pôles ;

- ces documents doivent traduire la véritable stratégie de la collectivité départementale et permettre une actualisation régulière de celle-ci ;
- la démarche LOLF doit remettre la décision politique au premier plan tout en augmentant la liberté de gestion des services.

La démarche de performance doit permettre de développer une vision stratégique des missions de la collectivité en évaluant au fil de l'eau l'action des services, le coût global de la mission exercée, l'efficacité de la politique publique décidée par les élus. Elle doit également être le pivot des décisions budgétaires et servir dans le cadre d'un dialogue de gestion approfondi.

Bien conçue, la démarche de performance constitue le lien entre la vision politique du développement de la collectivité territoriale et l'action des services. Elle doit être couplée avec une volonté d'évaluation systématique des politiques publiques conduites par le département.

Elle permettra de mettre en œuvre l'objectif désormais commun à l'ensemble des services départementaux : travailler à moyens budgétaires et effectif constants, en dégagant des marges de manœuvre dans la mutualisation des moyens, en s'appuyant sur l'expertise des agents de la collectivité départementale.

A ce titre, la démarche territoriale est un remarquable exemple qui a encouragé à la mutualisation et à l'optimisation de nos moyens tant humains que matériels.

3.2 – La poursuite de la modernisation des techniques de gestion

La mise en place de techniques de gestion renouvelées participe également à la recherche de performance qui anime la collectivité départementale. A ce titre, plusieurs exemples peuvent être cités.

Les restes à réaliser et le suivi de l'engagement

La pratique des reports de crédits (surtout lorsqu'elle est pluriannuelle) aboutit à la mobilisation de recettes pour couvrir des dépenses qui ne sont pas constatées ; elle contraint donc le département à mobiliser des crédits disponibles pour couvrir le besoin de couverture de dépenses qui pourraient n'arriver au mandatement que dans plusieurs mois, voire plusieurs années.

Pour la préparation de la DM1, a été engagé un travail de dégagement des restes-à-réaliser infondés. Il a permis de réduire de 1 M€ les dépenses de fonctionnement et de 12 M€ celles d'investissement. Il sera poursuivi au compte administratif de l'exercice 2010 où aucun reste-à-réaliser ne devrait être inscrit, comme le permet la gestion sous autorisations de programme.

Le rattachement des charges et des produits à l'exercice

Malgré le coût budgétaire important, le département mettra en œuvre le rattachement des charges et des produits à l'exercice à compter de l'exercice 2010 :

- le rattachement des charges et des produits ne concerne que la section de fonctionnement ;

- le rattachement des charges concerne les opérations dont la constatation du service fait est intervenue jusqu'au 31 décembre de l'exercice, mais dont les factures ou mémoires s'y rapportant ne sont pas parvenus à l'ordonnateur au terme de l'exercice ;
- les produits à recevoir rattachés à l'exercice sont constitués des droits acquis au 31 décembre dont la liquidation de la créance n'a pu être effectuée ;
- enfin, les charges et produits constatés d'avance sont ceux ayant donné lieu à l'émission d'un mandat ou d'un titre de recettes sur l'exercice, mais qui se rapportent partiellement ou totalement à l'exercice suivant.

La compensation du coût budgétaire pourrait faire l'objet d'une demande de neutralisation aux services compétents de l'Etat.

La neutralisation des dotations aux amortissements relatifs aux bâtiments administratifs et la valorisation des travaux d'investissement effectués en régie

Les contraintes budgétaires les plus vives porteront dans les prochaines années sur la section de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle il est prévu de mettre en place, dans le département, tous les mécanismes budgétaires autorisés et visant à limiter les prélèvements sur les recettes de fonctionnement :

- l'instruction budgétaire et comptable applicable aux départements autorise de réduire les dotations aux amortissements (qui se traduisent par un prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement) afin de ne pas prendre en compte budgétairement ceux qui se rapportent aux bâtiments administratifs et aux collèges ;
- le même texte prévoit que les travaux qui aboutissent à prolonger la durée d'utilisation des immobilisations et qui sont effectués avec les moyens propres de la collectivité peuvent être valorisés et imputés en section d'investissement (alors même qu'ils se traduisent principalement par des dépenses de personnel).

Le département est face à de nombreuses incertitudes : des incertitudes juridiques mais également budgétaires. Elles incitent à adapter nos pratiques budgétaires en retenant un évident principe de prudence permettant de faire face à une augmentation importante de nos dépenses sociales. La constitution d'une dotation aux provisions à hauteur de 30,38 M€ en DM1 2011 participe à cette démarche prudentielle.

Est **annexé** au présent document conformément à notre délibération **106** du **25 octobre 2007** portant approbation du règlement financier, le **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2011-2013**.

Ces orientations dont je vous propose maintenant de débattre nourriront la préparation de notre Budget Primitif 2011.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Yves ROME

2011

Débat d'Orientations Budgétaires pour

Programme
pluriannuel
d'investissement
2011-2013

Version du 18.10.10



Table des matières

PRESENTATION	3
1 ^{ère} PARTIE : EVALUATION DES BESOINS	5
MISSION 03 COMMUNICATION	6
MISSION 05 LOGISTIQUE DE L'ACTION DEPARTEMENTALE	7
MISSION 07 CULTURE	13
MISSION 08 SPORT ET VIE LOCALE	18
MISSION 09 TRANSPORTS	20
MISSION 10 RESEAU ROUTIER.....	23
MISSION 11 DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES	30
MISSION 12 EDUCATION JEUNESSE	38
MISSION 13 ENFANCE ET FAMILLES.....	43
MISSION 14 AUTONOMIE DES PERSONNES.....	46
MISSION 15 INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL	48
2 ^{ème} PARTIE : DISPONIBILITE DES RESSOURCES	49
RECAPITULATIF : EVOLUTION DES AP NOUVELLES (AVEC CPER, CDRD ET ORDI 60).....	50
RECAPITULATIF : ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CP (AVEC CPER, CDRD ET ORDI 60).....	51
EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AU CPER	52
EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AU CDRD	53
EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AU DISPOSITIF ORDI60.....	54
EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AUX OPERATIONS HORS CPER, CDRD & ORDI60	55

PRESENTATION

En 2010, face à la crise économique et sociale, le Département a voté un budget de combat et de résistance avec deux grands objectifs :

- la poursuite de la gestion maîtrisée du Département, notamment sur la section de fonctionnement,
- le renforcement de l'attractivité du territoire par un effort particulier sur les dépenses d'investissement. Au total 227 M€ auront été injectés dans l'économie isarienne en 2009. En 2010, ce montant devrait se situer sensiblement à même hauteur,
- la mise en œuvre d'outils d'aménagement en direction des communes (CAP'OISE, SAO, ADTO) dont les interventions soutiennent également puissamment l'activité économique et l'emploi. Ces outils viennent s'ajouter aux outils de développement déjà mis en place par le Conseil général (CDTO, SMABT, SMTCO, EPFLO) et viennent compenser l'abandon par l'Etat des territoires,
- la poursuite de l'amélioration et du renforcement du réseau routier dans le cadre de notre plan routier à 15 ans,
- le haut débit et le raccordement des abonnés non couverts,
- l'accès au logement et la qualité de l'habitat,

Par ailleurs il semble aussi important de rappeler d'autres réalisations entreprises par le Conseil général :

- Le dispositif Ordi60 a permis de doter, dès le début de 2010, l'ensemble des classes de collège, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sans distinction entre le secteur public et le secteur privé. Pas moins de 44 000 ordinateurs pour les élèves et 3 500 pour les personnels éducatifs auront été distribués sur un laps de temps de seulement deux exercices. La mise en œuvre du dispositif Ordi60 sera poursuivie en 2011 avec une dotation de l'ensemble des élèves des classes de 6^{ème} des collèges publics et privés, soit 11 000 élèves.
- Le dispositif des Equipements Sportifs de Proximité (ESP).
- Afin de favoriser l'accessibilité pour tous à la pratique sportive, le département a mis en place depuis 2006 un ambitieux programme d'investissement qui permet l'implantation d'une cinquantaine. En 2011, l'ensemble de ces équipements aura été réparti sur le territoire départemental. Face au succès de ce premier programme, et afin de répondre aux demandes exprimées par les communes, l'Assemblée a décidé de voter, lors de la DM1 2010 un nouveau programme de 50 ESP qui sera financé à 75 % par le Conseil général.

Le présent Plan Pluriannuel d'Investissement est un élément essentiel du Débat d'Orientations Budgétaires, moment privilégié d'exercice de la démocratie locale et de mise en perspective des politiques départementales avec les capacités financières de notre collectivité. Il évalue par programme, les dépenses d'investissement pluriannuelles, nécessaires à la réalisation de nos priorités. Il est présenté par mission, conformément au règlement financier du département, et retrace les grandes opérations et orientations pluriannuelles de chaque programme.

Le P.P.I. 2011 – 2013 est scindé en 2 parties :

1^{ère} partie : Evaluation des besoins

A chaque mission, sont associés :

- une description des investissements envisagés au sein de chaque programme,
- un échéancier des besoins en autorisations de programme pour les 3 ans à venir,
- un échéancier des besoins en crédits de paiements compte tenu des autorisations de programme votées jusqu'à aujourd'hui et de l'évaluation des besoins 2011, 2012 et 2013.

Seuls les missions et programmes impliquant des investissements, des dépenses d'équipement et des subventions d'équipement sont présentés.

2^{ème} partie : Disponibilité des ressources

La synthèse des évaluations d'AP et l'échéancier des CP qui en résulte constitue la seconde partie.

1^{ère} PARTIE : EVALUATION DES BESOINS

MISSION 03 COMMUNICATION

Présentation Générale

Programme 0301 – Information, animation et promotion

- Bilan 2009 – 2010 :

Les dépenses d'investissement de la collectivité en matière de communication ont porté sur deux domaines :

- l'équipement et la rénovation du matériel de communication des services (rétroprojecteur, matériel Hi-fi, appareil photo, etc.) pour répondre aux besoins liés à l'organisation de séminaires, réunions ou colloques.
- la commande ou la rénovation de matériel de promotion (stand, équipements audiovisuels) pour répondre aux besoins liés à l'organisation des manifestations ou la participation à des salons.

- Perspectives 2011-2013

Compte tenu des besoins constants de modernisation, les dépenses d'investissement en matériel audiovisuel seront maintenues. Elles seront néanmoins mesurées en raison de la prise en compte d'impératifs de mutualisation de ces équipements à l'usage des services.

Le matériel nécessaire à l'organisation de manifestations (salons, séminaires, colloques, etc.) sera renouvelé en 2011 pour répondre à l'activité croissante des services en matière d'organisation de manifestations (salons, séminaires, colloques, etc.).

Echéancier prévisionnel des AP

03 - Communication	AP 2010 (BP+DM1)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2011	2012	2013
0301 Information, animation et promotion	15 293	104 850	34 850	34 850
0302 Communication interne		0	0	0
TOTAL MISSION 03	15 293	104 850	34 850	34 850

Echéancier prévisionnel des CP

03 - Communication	AP à couvrir (AP antérieures à 2011, AP 2011 à 2013)	Prévision d'ouvertures de CP			
		2011	2012	2013	2014 & +
0301 Information, animation et promotion	228 070	104 850	34 850	34 850	53 520
0302 Communication interne	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 03	228 070	104 850	34 850	34 850	53 520

MISSION 05 LOGISTIQUE DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

Présentation Générale

Programme 0501 – Informatique et télécom

Informatisation et système d'information

- Bilan 2009 – 2010 :

L'ensemble des outils bureautiques a été migré vers Office 2010, contribuant ainsi à l'amélioration des échanges avec les partenaires extérieurs. Une migration vers Windows 7 des postes de travail renouvelés a également été engagée.

En matière de télécoms, **des axes de maîtrise des coûts** ont été recherchés, s'agissant notamment de la gestion de flotte de téléphones portables mais aussi en déployant progressivement un réseau métropolitain propre en fibre, s'appuyant sur les infrastructures de TelOise. Un autre exemple de modernisation est à souligner : l'activation des services **très haut débit d'accès à internet pour l'ensemble des collèges** de l'Oise, qui a débuté en décembre 2009 et qui s'est achevée en septembre 2010.

Une vigilance accrue a été portée sur les critères d'attribution et les niveaux d'utilisation des équipements portables notamment. Ainsi, un comité de suivi des outils nomades (CSON) a été institué. Celui-ci propose la création de profils d'attribution de ces outils nomades ainsi que des recommandations de toutes natures pouvant concourir à la rationalisation des pratiques.

A noter également, la **refonte des sites internet** (oise.fr, oise-up.fr, etc.) et la création **d'un site des archives départementales** en faveur de toujours plus de services en ligne (téléprocédures, extranet, services géolocalisés) et d'une plus grande ouverture, sur le modèle des réseaux sociaux, en direction des citoyens, des associations et des élus.

- Perspectives 2011-2013

La migration vers Windows 7 des postes de travail renouvelés va se poursuivre : ainsi, fin 2013 100 % des postes de travail du département de l'Oise fonctionneront sous Windows 7.

Dans un triple objectif d'évolution technologique, d'homogénéisation pour l'ensemble des collèges et de maîtrise des coûts, il est projeté de doter les collèges d'une téléphonie moderne sur IP qui exploitera le réseau très haut débit mis à leur disposition en 2010.

Plus généralement sur l'infrastructure informatique, le département de l'Oise dispose désormais d'une architecture informatique moderne permettant la haute disponibilité de son système d'information. Cependant, il est important d'avoir une vision de son évolution pour les années à venir, un schéma directeur le permettant sera ainsi élaboré en 2011.

Parallèlement, les besoins en solutions informatiques métiers continuent d'aller croissant, en raison de la nécessité de **renouveler des progiciels métiers** (gestion des subventions par exemple), de les faire évoluer (accès à la gestion financière en mode Web apportant de nouvelles possibilités) ou de satisfaire à une organisation nouvelle (informatisation des relais autonomie et des PMI). A cela s'ajoutent les obligations réglementaires en matière de dématérialisation et de procédures en ligne. Afin d'optimiser la mise en œuvre des politiques sociales du département, un projet d'uniformisation du système d'information de l'action sociale sera étudié en 2011, ce qui se traduira vraisemblablement par la mise en place d'une GED (Gestion électronique de documents) globale.

Développement du numérique et de la e-administration

- Bilan 2009 – 2010 :

Le département a poursuivi sa politique d'amélioration de la couverture de son territoire **en services haut et très haut débit** : un 7^{ème} pylône mis à disposition des opérateurs de téléphonie mobile, programme NRA-ZO de résorption des zones d'inéligibilité DSL et, surtout, élaboration d'un **schéma directeur du très haut débit**, passant pour l'essentiel par la densification de la capillarité FTTx dans l'Oise.

Des projets **e-administration** engagés se sont poursuivis en 2010 : l'équipement informatique des petites communes (quatrième phase de quelques 30 communes) ; la progression de l'utilisation de la visio-conférence dans les MCG.

Afin de répondre aux besoins spécifiques « métiers », le **SIG départemental** s'est doté de fonds cartographiques toujours plus précis, dont un orthophotographie et un modèle numérique de terrain. Il est désormais accessible par intranet à l'ensemble des agents.

- Perspectives 2011-2013

A l'issue du programme NRA-ZO, le taux de couverture DSL du département avoisine les 100%.

A partir des objectifs fixés par le schéma directeur départemental d'aménagement numérique, **la couverture très haut débit** du territoire sera lancée en partenariat avec les collectivités concernées. Ce chantier pourrait être confié à un syndicat mixte du numérique réunissant les EPCI auprès du département et opérant au travers d'un partenariat public-privé à définir.

Le **SIG départemental** devrait s'enrichir de nouvelles applications propres aux domaines de compétence du département : environnement, tourisme, routes, etc. En particulier, l'application cadastrale devrait être portée sur internet à destination des communes et de leurs groupements.

Ces opérations ne font pas partie des contrats CPER ou CDRD.

Programme 0503 – Services supports

- Bilan 2009 – 2010 :

Service du Parc automobile et du garage départemental

Fin 2005, le département a introduit dans le choix des offres un critère de respect de l'environnement et, en 2006, il a engagé une expérimentation de 3 véhicules à moteur hybride. En 2007, le Conseil général a acheté 6 véhicules bioéthanol et a engagé des études sur les moteurs électriques.

Les véhicules propres commercialisés dans un premier temps n'existant qu'à partir du segment M2 (berline), l'action a été menée sur des véhicules de direction. En 2009, la part des véhicules propres dans le parc des véhicules de direction était de 25 % (6 véhicules bioéthanol, 1 véhicule hybride, soit 7 véhicules sur une flotte de 28).

En septembre 2010, une station GNV a été commandée auprès de l'UGAP pour une installation sur le site du Parc départemental, rue des Cheminots à BEAUVAIS, début 2011. Le Conseil général a sollicité auprès de l'ADEME une subvention pour ces travaux à hauteur de 15 000 €.

Services des moyens logistiques

Les acquisitions en mobilier de bureau ont suivi le programme de construction ou réhabilitation des bâtiments. L'opération la plus importante en 2009 a été l'emménagement de la direction de l'immobilier et de la logistique dans un nouveau bâtiment.

La phase de modernisation de l'imprimerie départementale et du bureau du courrier engagées respectivement en 2007 et 2008 s'est achevée en 2010.

Le renouvellement des copieurs acquis en 2005 a été entamé en 2010 (25 % du parc renouvelé d'ici à fin 2010).

- Perspectives 2011-2013

Service du Parc automobile et du garage départemental

Intégration des agents du parc de l'équipement

Actuellement, le service comprend la section atelier Véhicules Légers (VL), composée de 4 techniciens et une section administrative composée de 4 agents. L'atelier a en charge les interventions sur les véhicules légers et utilitaires de moins de 3,5 tonnes.

Au 1^{er} janvier 2011, et en application de la loi relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement, 19 agents du parc et 1 fonctionnaire seront transférés au service du parc automobile et du garage départemental.

Ces 19 ouvriers des parcs et ateliers intégreront une nouvelle section du service dénommée « poids-lourds et engins » qui sera composée d'un atelier mécanique et électricité et d'un atelier forge.

Ils auront en charge l'entretien des véhicules utilitaires affectés aux centres routiers ainsi que des poids-lourds, tracteurs et engins.

Par ailleurs, le service comprendra toujours la section « véhicules légers » et se dotera d'une section, « magasin ».

Par ailleurs, afin d'atteindre l'objectif « 20 % de véhicules propres pour l'ensemble du parc départemental d'automobiles » en 2012 fixé dans l'Agenda 21, 5 véhicules électriques seront acquis pour un montant de 176 750 €. La date prévisionnelle de livraison est prévue début du second trimestre 2011.

Service des moyens logistiques

Les acquisitions en mobilier de bureau continueront à suivre le programme de construction ou réhabilitation des bâtiments.

Bien que la phase de modernisation de l'imprimerie départementale soit achevée en 2010, il reste néanmoins à remplacer ou acquérir quelques petits matériels comme une plieuse en remplacement de celle acquise en 1999.

Le programme de renouvellement des copieurs acquis en 2005 sera poursuivi en 2011, 2012 et 2013.

Au total, le niveau d'investissement annuel retenu restera constant sur la période 2011/2013.

Programme 0504 – Bâtiments

- Bilan 2009 – 2010 :

Comme en 2009 et 2010, le département a poursuivi ses investissements en vue d'améliorer les conditions de travail de ses agents. Une attention particulière est apportée à la fonctionnalité des bâtiments et à la mise à disposition d'un espace de travail suffisant pour chaque agent.

Les transferts de compétence de l'Etat et la volonté de répondre aux enjeux et exigences des politiques publiques à mener ont induit une évolution de l'organisation de l'administration départementale, y compris pour ses services centraux sis à BEAUVAIS. Le moment est venu de rationaliser la localisation de ces derniers, dans un souci d'efficacité et de bonne administration.

La perspective d'un regroupement géographique de ces services dans un ensemble cohérent, facilitant le fonctionnement et la jouissance d'espaces suffisants, doit donc être mise à l'étude et aboutir à un projet à programmer et à réaliser sur les trois années qui viennent.

Dans le respect des objectifs retenus dans l'agenda 21, le département s'engage à s'inscrire dans une démarche de développement durable qui devra se traduire par une réduction des consommations de fluides, la mise en œuvre d'énergies renouvelables, la construction de structures bois et l'introduction de normes de haute qualité environnementale. De plus, un effort particulier sera porté sur le respect des normes réglementaires, notamment pour l'accueil du public (accessibilité aux personnes handicapées).

Concernant les gendarmeries, l'année 2010 a vu l'achèvement des travaux de la caserne de MOUY. Les travaux de la caserne de NOAILLES débuteront fin 2010, pour s'achever fin 2011. Les études ont été poursuivies pour 3 casernes (BRETEUIL, LIANCOURT et SAINT LEU D'ESSERENT) dont les travaux correspondants débuteront en 2011, et les études de la construction de la gendarmerie de BRESLES ont été lancées, projet confié à la SAO par voie de convention.

Concernant les bâtiments relevant du pôle Solidarité :

- les études de la réhabilitation de l'ancienne caserne Leblond à CREIL ont été lancées pour y permettre le transfert, en avril 2011, du personnel du relais Solidarité de CREIL.
- Deux baux ont été signés avec l'entreprise SOGEPROM pour la location de deux bâtiments neufs à COMPIEGNE livrés en janvier 2011. Ces bâtiments permettront le transfert de l'ensemble du personnel du Relais solidarité et des deux MSF.
- les travaux d'aménagement à la MSF de THOUROTTE (agrandissement par l'acquisition d'une maison mitoyenne) ont été livrés courant octobre 2010 et ceux d'aménagement d'une deuxième propriété à LIANCOURT ont débuté en septembre 2010 pour permettre au personnel de la MSF de disposer de plus de place.
- la réhabilitation et l'aménagement du CDEF de BEAUVAIS ont débuté en octobre 2010 et les études ont été poursuivies pour l'aménagement d'un ancien logement destiné au CDEF de SENLIS.

Concernant les bâtiments relevant du pôle Culture et Communication :

- le chantier des fouilles archéologiques au musée départemental s'est achevé en juin 2010,
- la reconstruction du pont s'est achevée fin septembre 2010,
- les études ont été poursuivies concernant la restauration de la salle aux sirènes et du campanile au musée départemental, dont la livraison est prévue fin 2012,
- les travaux de curage et de restauration de vannage du parc Rousseau ont été réalisés en 2010, seuls ceux de restauration des berges ont débuté en octobre 2010 pour s'achever en 2011.

Concernant les bâtiments relevant du pôle Administration générale :

- l'espace Galilée a été livré début 2010 suite à des travaux de réhabilitation. Ainsi, ce bâtiment accueille désormais le CDTO, la MCG de BEAUVAIS, la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes et le service adoption.

Les opérations suivantes sont en cours de travaux :

- La réhabilitation du bâtiment Hugo : il sera livré fin mai 2011. Elle permettra le transfert d'une partie du personnel du bâtiment Bénard (direction générale, DRH, DCSA, une partie du Pôle administration générale et le pôle gestion financière et audit,
- Les travaux d'aménagement de l'ancienne subdivision de BEAUVAIS ont permis début octobre l'accueil de la DCP,
- L'aménagement des locaux de l'ancien CERTES a été livré fin septembre 2010 pour l'installation de la médecine du travail et de l'assistante sociale,
- L'aménagement de l'ancien laboratoire départemental par le bureau de l'entretien a permis d'offrir plus d'espaces au personnel de la DDN et au bureau de l'entretien.

Concernant les bâtiments relevant du pôle développement durable des territoires et mobilité :

- Le démarrage des travaux de l'extension du CRD de NOAILLES est programmé début 2011 ainsi que ceux de la construction des CRD de CREPY EN VALOIS et de RIBECOURT-DRESLINCOURT,
- Les études relatives à l'extension de l'UTD de SAINT-JUST EN CHAUSSEE et de l'UTD de SONGEONS ont été poursuivies.

Concernant les bâtiments relevant du pôle éducation, jeunesse et sports :

Le programme de réhabilitation du centre des cadres sportifs a été confié à la SAO par voie de convention. Le programme sera finalisé courant 2011.

A noter que la réhabilitation de l'Espace Galilée à BEAUVAIS, le centre des cadres sportifs de CREIL, la restauration du Musée départemental de BEAUVAIS et la construction de la Maison de l'Environnement à SACY LE GRAND relèvent du CDRD.

Enfin pour conserver les équipements en bon état et être conforme à la réglementation, de nouveaux marchés de maintenance alliant à la fois entretien courant et renouvellement, ont été élaborés. Il s'agit de la vérification des extincteurs, de la maintenance des portes et portails, de la maintenance des installations de lutte contre l'incendie, le renouvellement et la maintenance des installations de chauffage, les vérifications et contrôles périodiques.

- Perspectives 2011-2013

Le programme d'investissement sera poursuivi dans les prochaines années afin de conserver le patrimoine départemental et de surtout améliorer les conditions de travail des agents départementaux.

1 – pôle solidarité :

- Livraison en 2011 de l'ancienne caserne Leblond à CREIL (relais solidarité), des locaux loués à la société SOGEPROM et de l'annexe de la MSF de LIANCOURT, des travaux de réhabilitation du CDEF de BEAUVAIS,
- lancement des travaux d'aménagement de l'ancien logement pour le CDEF de SENLIS ainsi que le remplacement du portail,
- Etude de l'extension de la MSF de la ZUP Argentine à BEAUVAIS, de la construction de la MSF d'AUNEUIL, de la réhabilitation de l'ancien tribunal de CLERMONT pour le transfert du personnel du relais solidarité actuellement dans des locaux loués.

2 – pôle culture et communication :

- Le démarrage des travaux de restauration du campanile du musée et de restauration de la salle aux sirènes (livraison en 2012),
- Fin des travaux de restauration des berges du parc Rousseau,
- démarrage des études concernant :
 - o la restauration des ponts du parc Rousseau (livraison en 2012), ainsi que sa restauration globale et paysagère,
 - o la construction des réserves du musée à TILLE (livraison en 2013),
 - o l'élaboration du programme de restauration du musée et de muséographie,
 - o le réaménagement de la salle de lectures des Archives départementales.

3 – pôle administration générale :

- livraison du bâtiment Hugo en juin 2011,
- début en 2011 des études de réhabilitation du bâtiment Bénard et du regroupement géographique des services centraux dans un ensemble fonctionnel à BEAUVAIS.

4 – pôle développement durable des territoires et mobilité :

- livraison début 2012 de l'extension du CRD de NOAILLES, et des constructions des CRD de CREPY EN VALOIS et de RIBECOURT-DRESLINCOURT,
- poursuite des études d'extension du CRD de SAINT-JUST EN CHAUSSEE, de réhabilitation des UTD de SONGEONS,
- recherche en 2011 de terrains adaptés au fonctionnement des structures et mieux situés géographiquement pour les CRD d'ESTREES SAINT DENIS, de SAINT-MAXIMIN et de l'UTD de PONT SAINTE-MAXENCE,
- Mise au point d'un programme de réaménagement du CRD de LA RUE SAINT-PIERRE,
- construction et maintenance de la maison de l'environnement confiées à la SAO par voie de bail emphytéotique,
- création d'un parcours dans le marais de Sacy le Grand fin 2011-début 2012.

5 – pôle éducation, jeunesse et sports :

- études de réhabilitation du centre des cadres sportifs de CREIL.

Les efforts financiers dans le domaine des gendarmeries seront également poursuivis :

- Livraison en 2011 de la gendarmerie de NOAILLES,
- Livraison fin 2012-début 2013 de la construction des gendarmeries de SAINT-LEU D'ESSERENT, de l'extension de la gendarmerie de LIANCOURT et de la réhabilitation de la gendarmerie de BRETEUIL,
- Poursuite des études de la construction des gendarmeries de BRESLES (livraison 2014) et d'AUNEUIL.

Pour faciliter la consultation des entreprises dans le cadre des travaux d'aménagement et de maintenance, un marché à bons de commande va être notifié en 2011. Ce marché diminuera les délais de consultation des entreprises pouvant aller jusqu'à 6 mois.

Toutes les opérations menées par la DIL intègrent une démarche de développement durable tenant compte d'objectifs HPE (Haute Performance Energétique des bâtiments) ou THPE (Très Haute Performance Energétique) voir BBC (Basse Consommation d'énergie) et des clauses relatives à l'insertion sociale et professionnelle en accord avec les actions n°10 et 62 de l'agenda 21.

Echéancier prévisionnel des AP

05 - Logistique de l'action départementale	AP 2010 (BP+DM1)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2011	2012	2013
0501 Informatique et télécom	6 059 326	22 000 590	3 400 000	21 400 000
0502 Affaires juridiques et commande publique	0	0	0	0
0503 Services supports	1 253 753	1 656 000	1 618 118	1 740 905
0504 Bâtiments	13 434 929	18 245 000	18 045 000	71 390 000
TOTAL MISSION 05	20 748 008	41 901 590	23 063 118	94 530 905

Echéancier prévisionnel des CP

05 - Logistique de l'action départementale	AP à couvrir (AP antérieures à 2011, AP 2011 à 2013)	Prévision d'ouvertures de CP			
		2011	2012	2013	2014 & +
0501 Informatique et télécom	53 581 845	10 071 275	11 400 000	30 400 000	1 710 570
0502 Affaires juridiques et commande publique	0	0	0	0	0
0503 Services supports	5 933 782	2 339 836	1 618 118	1 740 905	234 923
0504 Bâtiments	153 232 332	17 844 150	21 242 865	39 138 000	75 007 317
TOTAL MISSION 05	212 747 959	30 255 261	34 260 983	71 278 905	76 952 810

MISSION 07 CULTURE

Présentation Générale

Programme 0701 - Soutien à la vie culturelle

L'aide à l'acquisition de matériel d'animation socio-éducative permet de soutenir les associations.

Programme 0702 - Institutions culturelles départementales

Médiathèque

PROJET 1 : Poursuivre l'acquisition de livres d'artistes

- Bilan 2004-2010 : depuis 6 ans, la Médiathèque acquiert les livres d'artistes de l'éditeur de l'Oise Dumerchez. Ces livres ont fait l'objet d'une exposition au musée départemental en 2009, et sont désormais prêtés aux bibliothèques qui en font la demande (2 expositions dans l'Oise en 2010 à partir de ce fonds).

- Perspectives 2011-2013 : Pour continuer à enrichir la collection de livres d'artistes, et promouvoir les écrivains et artistes auprès du public et dans les établissements scolaires, un plan pluriannuel de 30 000 € a été proposé sur 3 ans à compter de l'année 2010 (10 000 € en 2010, 10 000 € en 2011, 10 000 € en 2012).

PROJET 2 : Renouveler le parc des bibliobus

- Bilan 2009 – 2010 :

Un bibliobus et un médiabus ont été renouvelés en 2008 et en 2009. La MDO compte en tout 4 bibliobus et un médiabus, pour desservir 280 bibliothèques plusieurs fois par an.

- Perspectives 2011-2013

Un bibliobus affecté au site de Beauvais devra être changé en 2011 (date d'achat : octobre 1995) : budget prévisionnel 220 000 €.

Un bibliobus affecté au site de Senlis devra être changé en 2012 (date d'achat : septembre 1999) : budget prévisionnel 220 000 €.

PROJET 3 : achat de matériel et de mobilier

- Perspectives 2011

La médiathèque a prévu l'achat de mobilier en remplacement de mobilier vétuste (étagères, tables mobiles pour la salle de formation de Senlis, meubles de la cuisine à Senlis), ainsi que l'achat de mobilier léger en complément de l'existant (2 caissons, 1 chariot à livres).

Service départemental d'archéologie

- Bilan 2009 – 2010 :

Le service départemental d'archéologie a procédé à l'acquisition d'instruments de mesure pour les opérations de terrain (GPS, tachéomètre, niveau de chantier).

Une peinture murale gallo-romaine, découverte lors des fouilles réalisées au musée départemental sera restaurée.

- Perspectives 2011-2013

Sur la période 2011-2013, le service départemental d'archéologie procédera à la restauration d'artefacts archéologiques afin de pouvoir répondre aux cahiers des charges de l'Etat en matière d'archéologie préventive.

Musée départemental

PROJET 1 : Acquisition d'œuvres d'art

- Bilan 2009 – 2010 :

En 2009, le Musée départemental de l'Oise a pu acquérir une toile de Georges Leroux pour sa collection de l'Entre deux Guerres. En 2010 nous avons acquis une toile de Corot représentant Pierrefonds. Elle vient compléter le fonds du musée consacré à l'artiste. Nous avons également complété notre fonds unique consacré au paysage nordique avec l'achat d'une toile de Karl Dahl.

- Perspectives 2011-2013

Poursuite de l'enrichissement des collections selon les opportunités du marché : 30 000 € par an

PROJET 2 : Rénovation d'œuvres d'art

- Bilan 2009 – 2010 :

En 2009 et 2010, nous avons aménagé un atelier provisoire de restauration sur place. Une dizaine d'œuvres majeures font actuellement l'objet de restauration pour la réouverture du musée. L'année 2010 voit également le début du chantier des collections : prérecolement des collections de peintures, de dessins, des collections d'Auneuil. Le chantier des collections archéologiques a permis le récolement et le reconditionnement de 1600 objets.

- Perspectives 2011-2013

La campagne de dépoussiérage et de constat d'état de l'ensemble des 900 peintures et des cadres pendant le premier semestre 2011 permettra de chiffrer et programmer la restauration de peintures en vue de la réouverture. D'autres travaux de restauration seront à mener sur d'autres collections : archéologie, Collections d'Auneuil, sculptures, céramiques, dessins. Le chantier des collections se poursuivra par des missions du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France sur l'ensemble des sculptures du musée, sur la collection d'Auneuil, sur certaines collections complexes d'art décoratif ou par des chantiers de conservation préventive.

Opération sur trois ans : 200 000 € par an.

PROJET 3 : Rénovation du musée (Projet mené en partenariat avec la DIL)

- Bilan 2009 – 2010 :

En 2010, la reprise du Projet Scientifique et Culturel et les conclusions du chantier de fouilles archéologiques permettent l'actualisation du programme architectural et technique pour relancer la procédure de concours.

- Perspectives 2011-2013

L'année 2011 verra la relance du concours pour le choix de l'architecte muséographe. Les travaux de rénovation du musée devraient donc débuter en 2013

Etude de programmation et concours pour l'architecte muséographe : 2 000 000 Euros

Parc JJ Rousseau

- Bilan 2009 – 2010 :

En prévision de la mise en place d'un vaste programme de restauration des jardins dont l'objectif est l'inauguration des premières tranches de travaux en 2012 à l'occasion du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, la DIL a mené en 2010 des travaux hydrauliques d'entretien : réparation des ouvrages hydrauliques, curages des étangs, de la Launette et des rus d'alimentation, réfection des berges.

Des travaux achevant le réaménagement des locaux techniques du parc (installation fibre optique, cuve à essence, dallage pour aire de compost, accès stabilisé au hangar) ont également été commandés par la DIL. Pour terminer l'aménagement paysager des locaux techniques, les jardiniers du parc ont planté une clôture semi-végétale, créé une pépinière ouverte au public, et une serre chauffée au bois de coupe (issu abattage hivernal : 30 000 €).

Dans le cadre d'une participation en interne à la politique protection de l'environnement et de traitement des déchets verts, le parc d'outillage agricole et forestier du service a enregistré l'arrivée d'un broyeur composteur (42 000 €).

Le programme de réhabilitation paysagère du parc dirigé en interne s'est concrétisé en 2010 par le réaménagement des espaces dénommés « Kiosque chinois » et du « Théâtre de verdure » (18 000 €).

- Perspectives 2011-2013 :

ROUSSEAU 2012

Le **Parc Jean-Jacques Rousseau**, en forêt d'ERMENONVILLE, est un des joyaux du patrimoine isarien. A l'aube de la célébration du tricentenaire de la naissance du philosophe en 2012, le Conseil général de l'Oise a voulu offrir une nouvelle impulsion pour cette propriété départementale avec la volonté de la porter sur la scène nationale et européenne.

Ainsi, le Conseil général mène une expérience pilote de labellisation du parc Jean-Jacques Rousseau en « Centre culturel de rencontre européen », et ce dans la continuité de la politique de rénovation et de valorisation impulsée depuis 2004.

Pour permettre aux visiteurs de retrouver la lecture authentique de la « promenade » du marquis du Girardin, d'importantes études et travaux et de restaurations ont été engagés et se poursuivront notamment en 2011 la restauration des ponts, des stèles et de certaines passerelles, inscriptions et fabriques disparues.

Le Conseil général de l'Oise porte l'ambition de voir naître dans les jardins d'ERMENONVILLE, un foyer culturel artistique, scientifique et philosophique. Le département souhaite qu'il devienne un lieu de rencontre entre les publics, des penseurs, des scientifiques et des artistes pour créer des temps privilégiés d'échange autour des valeurs universelles portées par les Lumières. Un lieu où l'épanouissement personnel et la construction citoyenne des plus jeunes, au cœur du projet éducatif du Conseil général de l'Oise, prendra sa part, notamment par des actions culturelles et éducatives, telles que les goûters d'Emile, rendez philosophiques pour les jeunes encadrés par des enseignants spécialisés.

Les célébrations du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau donneront l'occasion non seulement de porter le parc sur la scène nationale et européenne, mais aussi de valoriser le dynamisme culturel, associatif et local du département en dehors de nos frontières. Pour cela, les institutions et dispositifs culturels départementaux seront également parties prenantes des festivités de 2012.

Afin de mener à bien ce projet, 3 chantiers seront poursuivis ou ouverts :

CHANTIER N°1 : Programme de restauration du parc Jean-Jacques Rousseau

Dans le cadre du vaste programme de restauration des jardins d'Ermenonville, il sera mené en coopération avec la DIL une étude générale de restauration sur la base de l'étude préliminaire sommaire de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) - M. Algrin, validée par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2004. Les objectifs généraux de cette étude comprendront : restauration des monuments, réhabilitation des séquences paysagères du

« parcours Girardin », restitution et réhabilitation des cheminements et axes de circulation, amélioration des conditions d'accueil du public, intégration d'une ou plusieurs interventions plastiques. L'échéancier du coût prévisionnel des tranches de travaux pour les années futures est le suivant : étude en 2010 (30 000 €), restauration des Ponts, passerelles et stèles gravées en 2011 (700 000 €), restauration de fabriques, et création de meilleures conditions d'accueil du public en 2012 (4 000 000 €). Aménagements postérieurs échelonnés sur plusieurs années dès 2013.

CHANTIER N°2 : Programme de réhabilitation paysagère

Après le diagnostic visuel du patrimoine arboré du parc exécuté en interne, différentes études complémentaires (diagnostic approfondi / étude botanique) devront être commandées en 2011 pour voir aboutir un Plan de gestion des jardins sur 25 ans afin de mener une réhabilitation paysagère fidèle et harmonieuse (40 000 €). Un projet de réintroduction d'animaux domestiques animant autrefois les tableaux paysagers des jardins verra le jour en 2012. A cet effet, la réhabilitation de la Prairie Arcadienne sera réalisée en 2011 en respect des préconisations de l'ACMH M. Algrin (55 000 €).

CHANTIER N°3 : « Sentier des écrivains »

Dans le cadre de la création du « Sentier des écrivains » entre le Domaine de Chaalis et le Parc Jean-Jacques Rousseau, une signalétique sur les écrivains qui ont marqué le territoire (J.-J. Rousseau, G. de Nerval, Pivert de Sénancourt), et sur la faune et la flore des milieux traversés, complétera les aménagements engagés en 2010-2011. (40 000 €)

Programme d'accessibilité au public « empêché » (handicapé)

Le programme d'accessibilité du parc débutera en 2011 par la conception d'un herbier en relief pour rendre accessible le parcours de reconnaissances des arbres remarquables du parc installé en 2010 (15 000 €). En 2012, un « atelier maquette » et des « audio guides » pour tous viendront renforcer le dispositif. (30 000 €)

Programme 0704 - Archives départementales

- Bilan 2009-2010

Restauration et reliure des documents d'archives

Les Archives départementales conservent 27 km linéaires de documents, de l'an Mil à nos jours, dont plusieurs centaines de mètres linéaires sont détériorés. Ces documents sont progressivement remis en état afin de pouvoir être exploités et communiqués au public. En 2009 et 2010, 180 ouvrages et registres ont été reliés par des prestataires extérieurs et 5300 plans et feuillets ont été restaurés par des restaurateurs privés, en complément des travaux réalisés par les ateliers de reliure et de restauration des Archives.

Enrichissement des collections

Des ouvrages et des archives d'origine privée enrichissent régulièrement les collections départementales pour éclairer l'histoire de l'Oise. En 2009 et 2010, le Département a notamment acquis par achat un registre décrivant les terres de la seigneurie d'Yvillers (fin XVIII^e siècle), 1500 photographies, 435 cartes postales, des archives de la famille de Flavacourt (XVII^e et XVIII^e siècles), des ouvrages imprimés anciens, des affiches illustrées.

- Perspectives 2011-2013

Restauration et reliure des documents d'archives

Les Archives départementales poursuivront le programme de restauration et de reliure de documents d'archives détériorés, notamment en accompagnement du programme de numérisation et de mise en ligne sur internet (le programme 2010-2014 porte sur les plans du cadastre napoléonien et les registres de recrutement militaire). Des interventions physiques sur les documents sont en effet souvent nécessaires avant leur numérisation. En raison du coût élevé des interventions, un budget

annuel de 40.000 € est nécessaire pour que ce chantier avance à un rythme satisfaisant, parallèlement à celui de la numérisation.

Enrichissement des collections

Des archives privées et des livres anciens qui intéressent l'histoire départementale sont régulièrement mis en vente. Un budget annuel de 10.000 € est nécessaire pour permettre au Département de se porter acquéreur de ceux qui, parmi eux, méritent de rejoindre les Archives départementales. Ce budget est habituellement suffisant, mais doit parfois être abondé en cas de vente d'archives exceptionnelles dont le coût peut être relativement élevé (un budget de 51.717,83 € a, par exemple, été consommé en 2007 avec l'acquisition du fonds d'archives artistiques et techniques de l'entreprise de papiers peints ESSEF de Balagny-sur-Thérain).

Echéancier prévisionnel des AP

07 - Culture	AP 2010 (BP+DM1)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2011	2012	2013
0701 Soutien à la vie culturelle	35 732	40 000	40 000	40 000
0702 Institutions culturelles départementales	187 611	355 000	280 000	250 000
0703 Manifestations culturelles	0	0	0	0
0704 Archives départementales	49 625	50 000	50 000	50 000
TOTAL MISSION 07	272 969	445 000	370 000	340 000

Echéancier prévisionnel des CP

07 - Culture	AP à couvrir (AP antérieures à 2011, AP 2011 à 2013)	Prévision d'ouvertures de CP			
		2011	2012	2013	2014 & +
0701 Soutien à la vie culturelle	205 916	85 000	40 000	40 000	40 916
0702 Institutions culturelles départementales	938 761	362 500	272 057	265 886	38 318
0703 Manifestations culturelles	0	0	0	0	0
0704 Archives départementales	152 708	52 708	50 000	50 000	0
TOTAL MISSION 07	1 297 385	500 208	362 057	355 886	79 234

MISSION 08 SPORT ET VIE LOCALE

Présentation Générale

Programme 0801 - Sport

- Bilan 2009 – 2010 :

- Acquisition de matériel sportif par les associations
 - * 2009 : 553 associations sportives financées, représentant 327 disciplines pour un montant de 375.719 €.
 - * 2010 : 494 associations sportives financées, représentant 558 disciplines pour un montant de 339.313 €. (bilan provisoire au 10/09/2010)
- Equipements Sportifs de Proximité (ESP)
 - * 36 équipements réalisés à l'issue 2009 (ligne budgétaire gérée à la Direction des Routes et des Déplacements).
 - * 4 équipements supplémentaires seront construits en 2010, au lieu des 7 prévus dans le calendrier obligeant ainsi à reporter les CP correspondant à 3 équipements en 2011.
 - * Coût moyen d'un équipement : 120 000 €.
- Aide à l'acquisition de minibus par les associations
 - * Programme d'aide à l'équipement des associations débuté en 2009 à raison de 6 000 € maximum par minibus et 10 000 € maximum si minibus équipé pour le handisport.
 - * 2009 : 9 dossiers financés pour 52.600 €.
 - * 2010 : 3 dossiers pour 17 970 €. (bilan provisoire au 10/09/2010)

- Perspectives 2011-2013

- Acquisition de matériel sportif par les associations
 - * reconduction du programme à hauteur de 400.000 € par an
- Equipements Sportifs de Proximité (ESP)
 - * 2011 sera la dernière année de ce programme sous cette forme avec la construction des 11 derniers équipements, pour un coût global de 1.330.000 €, ce qui portera à 51 le nombre d'ESP implantés depuis 2007 sur l'ensemble du territoire.
 - * Ce programme étant inscrit au CDRD, l'ensemble des ESP construits depuis 2008 pourra être financé à hauteur de 50% par le Conseil régional, ce qui procurera une recette prévisionnelle de 1,7 M€.
 - * Compte tenu du succès de cette opération auprès des jeunes et des collectivités locales, un nouveau programme pour la construction d'ESP va démarrer, son financement s'opérera sur « l'aide aux communes » avec un taux de financement particulièrement incitatif, à hauteur de 75% par le Conseil général. La maîtrise d'ouvrage serait donc communale ou intercommunale.
- Aide à l'acquisition de minibus par les associations
 - * Reconduction de ce programme mais avec un coût annuel révisé à 40.000 €.

Echéancier prévisionnel des AP

08 - Sport et vie locale		AP 2010 (BP+DM1)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
			2011	2012	2013
0801	Sport	1 289 751	1 410 000	440 000	440 000
0802	Vie locale et mémoire		0	0	0
TOTAL MISSION 08		1 289 751	1 410 000	440 000	440 000

Echéancier prévisionnel des CP

08 - Sport et vie locale		AP à couvrir (AP antérieures à 2011, AP 2011 à 2013)	Prévision d'ouvertures de CP			
			2011	2012	2013	2014 & +
0801	Sport	2 880 967	1 770 000	440 000	440 000	230 967
0802	Vie locale et mémoire	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 08		2 880 967	1 770 000	440 000	440 000	230 967

MISSION 09 TRANSPORTS

Présentation Générale

Afin de tenir compte de l'évolution de la gestion des transports notamment des nouvelles DSP qui regroupent les transports scolaires et les transports en commun, ainsi que la thématique de l'accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite, les programmes de la mission 09 ont été redéfinis :

- Programme 0901 : Adaptation des transports en commun aux personnes handicapées au lieu de Transports scolaires
- Programme 0902 : Développement des transports en commun

Programme 0901 – Adaptation des transports en commun aux personnes handicapées

Le Département de l'Oise s'engage fortement en faveur des personnes handicapées notamment au travers de l'adoption de son schéma directeur d'accessibilité du réseau de transports collectifs aux personnes à mobilité réduite.

Ce schéma voté par l'Assemblée départementale le 25 mars 2010 comporte un programme pluriannuel de mise en accessibilité des véhicules, des points d'arrêts et du système d'information voyageurs à l'horizon 2015, conformément à la réglementation. (loi n° 2005-102 du 11 février 2005).

Au titre du schéma susvisé, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Mise en accessibilité des 12 lignes jugées les plus pertinentes parmi les 63 du réseau départemental. Ces lignes ont été hiérarchisées selon leur fréquentation générale et le fait qu'elles desservent, d'une part, un centre d'accueil pour personnes handicapées et d'autre part, une gare ferroviaire accessible – échéance 2015
 - Mise en place d'un transport à la demande (TAD) de substitution sur les autres lignes (mêmes arrêts, mêmes horaires, mêmes tarifs) – à partir de 2011
 - Mise en accessibilité des arrêts et des véhicules pour un investissement total de 15,1 M€ - échéance 2015.
- Perspectives 2011-2013 :
 - Mise en accessibilité des lignes : 4,2 M€ d'AP sur cette période.
 - ↪ Prévisions de dépenses :
 - 2011 : 150.000 € de CP
 - 2012 : 1.500.000 € de CP
 - 2013 : 2.700.000 € de CP

Programme 0902 - Développement des transports en commun

Le département de l'Oise est organisateur des transports interurbains de voyageurs par car, y compris le transport scolaire hors des périmètres de transport urbain (54119 élèves pour l'année scolaire 2009-2010).

Dans ce contexte, il lui appartient de définir le mode de gestion de ce service public.

C'est ainsi que depuis le 1er janvier 2009, l'Oise est divisée en trois secteurs géographiques gérés par le biais de délégations de service public dont la durée est fixée à 12 ans, avec, pour chacune, une enveloppe financière au titre de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Il est à noter que le transport des élèves handicapés reste assuré par l'intermédiaire de marchés passés avec des sociétés de taxis ou des transporteurs agréés.

Par ailleurs, le département a participé dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région (CPER) à la modernisation de la ligne ferroviaire Amiens – Compiègne (convention du 15/11/2001). L'opération est arrivée à son terme en 2010.

- **Bilan 2009 – 2010 :**

Mise en place des DSP au 1^{er} janvier 2009 :

Versement d'une subvention au titre de l'aide au renouvellement du parc d'un montant de :

- ↳ 2 627 852 € en 2009
- ↳ 727 575 € en 2010

Compte tenu des conditions d'achat des véhicules, les délégataires ont bénéficié d'un trop perçu (de l'ordre de 400 K€) au regard des montants des investissements réellement réalisés au titre de 2009. Ce trop perçu fera l'objet de l'émission d'un titre de recette au bénéfice du département.

Solde de l'opération modernisation de la ligne ferroviaire Amiens – Compiègne :

Versements d'une participation d'un montant de:

- ↳ 569 111 € en 2009
- ↳ 106 092.00 € (RFF) et 4 570 € (SNCF) en 2010

- **Perspectives 2011-2013 :**

Poursuite du programme de renouvellement des véhicules :

Prévisions de dépenses :

- ↳ 2011 : 727 575 €
- ↳ 2012 : 1 900 262 €
- ↳ 2013 : 2 533 806 €

La mise en place par le SMTCO du système intégré de services à la mobilité de l'Oise (SISMO) va contribuer à développer la fréquentation des transports en commun mais aussi à révolutionner la gestion des DSP.

Le SISMO comprend un système de :

- billettique électronique,
- d'information voyageurs embarqué, au sol et par Internet,
- de réservation de transport à la demande y compris pour les taxis.

Le service offert aux usagers des lignes interurbaines et scolaires sera amélioré, notamment du fait d'un meilleur accès :

- A l'information nécessaire à la préparation (informations générales ou personnalisées) et à la réalisation des voyages (informations temps réel),

- A l'offre multimodale (intégration tarifaire, optimisation des correspondances...)

La gestion des DSP sera améliorée, du fait :

- De la mise à disposition d'un outil d'aide à la décision à partir des informations statistiques sur la fréquentation des lignes,
- De la fiabilisation des recettes.

A ces titres, le SISMO contribuera à améliorer l'organisation des lignes interurbaines et ainsi l'offre de services.

Echéancier prévisionnel des AP

09 - Transports	AP 2010 (BP+DM1)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2011	2012	2013
TOTAL MISSION 09	150 000	0	1 500 000	2 700 000

Echéancier prévisionnel des CP

09 - Transports	AP à couvrir (AP antérieures à 2011, AP 2011 à 2013)	Prévision d'ouvertures de CP			
		2011	2012	2013	2014 & +
TOTAL MISSION 09	25 676 988	877 575	3 400 262	5 233 806	16 165 345

MISSION 10 RESEAU ROUTIER

Présentation Générale

Programme 1001 - Plan routier à 15 ans

- Bilan 2009 – 2010 :

Concernant le plan routier à 15 ans l'arrêté de DUP a été délivré pour le projet suivant :

- La liaison Bailleul sur Thérain – Bresles (arrêté du 8 octobre 2009)

Les arrêtés de DUP ont été pris pour les projets suivants :

- Carrefour giratoire du Haut Villé à Beauvais (arrêté du 4 mai 2010)
- Déviation de la RD 157 à Serans (arrêté de DUP du 14 septembre 2009)

L'enquête publique ou l'arrêté après enquête sont attendus pour :

- Déviation de Thourotte.
- Déviation de Troissereux
- Voie de contournement de l'aéroport de Beauvais Tillé
- Déviation de Mouy

Etudes d'opportunité

- Liaison Creil/A16
- Liaison A16/A29
- Liaison RN31-RN2

Etudes préalables à la DUP

Des déviations

- Mogneville
- Amblainville Méru
- Saint Leu D'Esserent
- Plailly - La Chapelle en Serval
- Pont Sainte Maxence
- Noyon - contournement Ouest

Des aménagements de voies ou de carrefours

- Echangeur de la Pierre Blanche (RD 1016 RD 201)
- RD 200 – doublement entre les Ageux et Nogent sur Oise
- RD 1330 – doublement entre Senlis et /A1

Etudes préalables aux travaux

- Déviation de Neuilly en Thelle
- Liaison Ribécourt – Noyon
- Déviation de Trie Château

- Liaison Bailleul Sur Thérain – Bresles
- Etudes pour la réfection des ponts sur les RD 44 (Saint Leu d'Esserent), RD 145 (Sempigny), RD 133 (Milly Sur Thérain), RD 200 (Le Meux) et des 18 ouvrages d'art sur le canal du Nord.

Travaux

- Echangeur de Neuilly sous Clermont
 - Echangeur d'Aumont/Apremont
 - Réfection du pont de Boran RD 924
 - Réfection du pont de Paris à Beauvais
 - Réfection du pont de Pont Sainte Maxence RD 1017
 - Réfection du pont à Milly sur Thérain RD 133
 - Renforcement et calibrage de 12 kms de chaussées en 2009 et de 10 kms en 2010
 - 1^{ère} tranche du renforcement et calibrage de la RD 1324 entre l'A1 et la RN2 – 7 km de réalisés.
 - 1 ouvrage d'art de la liaison Ribécourt Noyon
- Perspectives 2011-2013

Sur cette période, 9 opérations seront proposées à l'enquête d'utilité publique :

Opérations inscrites au CDRD

- Accès à l'aéroport de Beauvais - 7 millions €
- RD 1330 – mise à 2x2 voies Faisanderie / A1–16 millions €
- RD 1016 - Modification du carrefour de la Pierre Blanche – 20 M€
- RD200 – mise à 2x2 voies entre les Ageux et Villers Saint Paul – 15 M€

Opérations inscrites au CPER

- Déviation de la Chapelle en Serval - Plailly - 25 millions €

Autres opérations

- Déviation de Mouy – 19 millions €
- Déviation Amblainville Méru – 30 millions €
- RD 162 – Déviation de Mogneville – 9 millions €
- Déviation Ouest de Noyon - 20 millions €

16 verront leurs études de projet et leurs acquisitions foncières débutées ou achevées :

Opérations inscrites au CDRD

- RD 981 - Déviation de Trie Château – 20 millions €
- RD 1032 - Liaison Ribécourt Noyon - 37 millions €
- Accès à l'aéroport de Beauvais - 7 millions €
- RD 1330 – mise à 2x2 voies Faisanderie / A1– 16 millions €
- RD 1016 - Modification du carrefour de la Pierre Blanche – 20 M€
- RD 200 – mise à 2x2 voies entre les Ageux et Villers Saint Paul – 15 M€
- Déviation de Troissereux – 90 millions €

Opérations inscrites au CPER

- RD 1032 - Liaison Ribécourt Noyon - 28 millions €
- déviation de la Chapelle en Serval Plailly - 25 millions €

Autres opérations

- Déviation de Neuilly En Thelle – 10 millions €

- RD12/RD 931 - Liaison Bresles Bailleul sur Thérain – 10 millions €
- Déviation de Thourotte – 5 M€
- Déviation de Mouy – 19 M€
- Carrefour giratoire du Haut Villé Beauvais 0.5 M€
- RD 157 - Déviation de Serans – 1 M€
- déviation de Thourotte – 5 millions €

13 verront leurs travaux commencés ou achevés.

Opérations inscrites au CDRD

- RD 981 - Déviation de Trie Château - 20 M€
- RD 1032 - Liaison Ribécourt Noyon- 37 M€
- RD 1330 – mise à 2x2 voies Faisanderie / A1- 16 M€
- RD200 – mise à 2x2 voies entre les Ageux et Villers Saint Paul – 15 M€
- déviation de Troissereux – 90 M€
- accès à l'aéroport de Beauvais - 7M€

Opérations inscrites au CPER

- RD 1330 - Echangeur d'Aumont / Apremont - 5,4 M€
- RD 1032 - Liaison Ribécourt Noyon : 28 M€

Autres opérations

- déviation de Neuilly en Thelle – 10 M€
- RD 12/ RD 931 - Liaison Bresles / Bailleul Sur Thérain - 10 M€
- déviation de Thourotte 5 M€
- déviation de Mouy – 19 M€
- Carrefour giratoire du haut Villé Beauvais – 0.5 M€

Compte tenu de l'avancement des projets, les incidences budgétaires sont importantes pour la période 2011-2013.

A partir de 2011, les inscriptions de crédits de paiement vont augmenter. L'évolution de nos capacités d'interventions liées à celle du contexte financier ainsi qu'à l'aboutissement des réformes en cours, pourra nous conduire à optimiser nos interventions et à redéfinir nos priorités.

Une partie des dépenses d'investissement fera l'objet de subventions dans le cadre soit du CPER soit du CDRD.

L'autre volet important du plan routier à 15 ans concerne les renforcements de chaussées et le confortement des ouvrages d'art.

Un certain nombre d'opérations inscrites en AP fait l'objet d'acquisitions foncières. Les renforcements et calibrages seront poursuivis dans la logique d'itinéraires et notamment celui de la RD1324 qui offrira un axe Est/Ouest sécurisé dès la fin 2011.

Il est proposé de continuer le confortement des ouvrages d'art à un rythme évolutif pour atteindre 10 unités en 2011. Ce rythme sera plus en adéquation avec l'importance du parc ouvrages d'art (730 unités).

OPERATIONS	COÛT PREVISIONNEL (MILLIONS D'EUROS)	PRE ETUDE AVANT DUP	DUP	ETUDES DE PROJETS ET ACQUISITIONS FONCIERES	TRAVAUX	OBSERVATIONS
Déviaton de TRIE CHATEAU	20	fait	janv.-08	2008/2010	2010/2014	
Déviaton de NEUILLY EN THELLE	10	fait	févr.-08	2008/2009	2011/2012	
Echangeur de NEUILLY SOUS CLERMONT (CPER)	5,5	fait	janv.-08	2008	2008/2009	inauguré
Liaison RIBECOURT NOYON	65	fait	mars-08	2009/2010	2010/2013	
Echangeur d'AUMONT - APREMONT (CPER)	5,4	fait	fait	2007/2009	2009	inauguré
Liaison BRESLES - BAILLEUL SUR THERAIN	10	fait	Oct.-2009	2010/2011	2011/2012	
Déviaton de THOUROTTE	5	fait	2010	2011	2012/2013	
Déviaton de MOUY	19	fait	2011	2011/2012	2013/2014	
Déviaton de ST LEU D'ESSERENT et CHANTILLY	72					En lien avec Creil / A16
Déviaton d'AMBLAINVILLE - MERU	30	2007/2011	2011	2012	2013/2014	
Déviaton de TROISSEREUX	90	fait	2011	2011/2013	2013/2015	
Déviaton de LA CHAPELLE EN SERVAL - PLAILLY	25	2008/2010	2012	2013/2014	2015	
Déviaton Ouest de NOYON	20	2010/2011	2012	2013	2014/2015	
Déviaton de MOGNEVILLE	9	2009/2010	2011	2012/2013	2014	
Déviaton de NOAILLES	8	2013	2015	2016	2017/2018	
Doublement RD200 section RIEUX/VILLERS ST PAUL	15	2009/2011	2011	2012	2012/2013	
Doublement RD200 section RIEUX/RD1017	25	2009/2011	2011	2013	2014/2015	
Doublement RD1330 SENLIS/A1	16	2009/ 2011	2012	2012/2013	2012/2014	
Modification du carrefour de la Pierre Blanche RD1016	20	2009/2011	2012	2013	2013/2014	

OPERATIONS	COUT PREVISIONNEL (MILLIONS D'EUROS)	PRE ETUDE AVANT DUP	DUP	ETUDES DE PROJETS ET ACQUISITIONS FONCIERES	TRAVAUX	OBSERVATIONS
Echangeur RD201 CREIL - Quartier Rouher	5					Voir carrefour de la Pierre Blanche
Liaison A16/A29	350	2009/2011	2013 *	2015 (PPP)	2016/2019	Débat public
Liaison CREIL/A16	125	2008/2013	2014	2016	2017/2020	
Liaison RN31/RN2	150	2009/2011	2014	2016	2017/2020	
RD 157 Serans	1	fait	Sept-2009	2010/2011		Etude de déclassement de la voie en cours
Accès Aéroport de Beauvais	7	2009/2010	2011	2011	2012	
Carrefour giratoire du Haut Villé à Beauvais	0,5	2008/2009	2010	2011	2011	
Déviation de Pont sainte Maxence et Fleurines	?	2009/2011				Etude d'opportunité et de faisabilité

Programme 1002 - Modernisation et sécurité du réseau routier

- **Bilan 2009 – 2010 :**

La modernisation du réseau est déclinée sur plusieurs axes :

- Le renforcement structurel des chaussées pour offrir un meilleur confort et une sécurisation des déplacements : 55 kms de routes ont été renforcés en 2009 et 30 kms en 2010. Les techniques routières mises en œuvre dans le cadre des travaux de modernisation du réseau privilégient, dès que les contraintes techniques le permettent l'utilisation des produits et matériaux recyclés qui participent à la préservation de la ressource ainsi que le recours aux enrobés tièdes contribuant ainsi à limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.
- L'aménagement des carrefours : les 10 aménagements réalisés en 2009 sont :
 - RD 938 – VC – Morlaine – Tourne à gauche ;
 - RD 137 – Bury – Tourne à gauche ;
 - RD 1016/540 – Neuilly sous Clermont – Echangeur dénivelé ;
 - RD 1032 - Béhéricourt – Giratoire ;
 - RD 137 – accès hôpital Paul Doumer – Tourne à gauche ;
 - RD 162 - Creil – Elargissement de voies ;
 - RD 923 – Belle -Eglise – Tourne à gauche ;
 - RD 916 - Cauffry – mini- giratoire et un shunt d'accès à la RD 1016 ;
 - RD 1324 - Feigneux – Tourne à gauche ;
 - RD 88 – Russy Bémont – Tourne à gauche
- 5 aménagements réalisés en 2010 :
 - RD 12 - Bailleul Sur Thérain – Giratoires.
 - RD44/929 – Le Tillet - Cires Les Mello – Giratoire.
 - RD923 – Belle Eglise – Tourne à gauche.
 - RD 915 - Eragny Sur Epte - Tourne à gauche.
 - RD 938/125 - Le Fay Saint Quentin – Tourne à gauche.
- L'aménagement des routes à forte accidentologie : en 2009, une étude a été lancée sur la RD932, entre Senlis et Villeneuve sur Verberie, afin d'isoler l'alignement des arbres et de créer une bande de rattrapage dans le

concept de « la route qui pardonne ». Une étude a été engagée dès 2009, pour la suppression des giratoires dits « percés » particulièrement accidentogènes et s'est traduite en 2010 par l'inscription de trois carrefours à aménager. La RD 137 dans sa partie comprise entre Mouy et Liencourt fait l'objet d'une étude de sécurité visant d'une part à résorber les giratoires percés et d'autre part à intégrer une zone de surlargeur en rive. Par ailleurs, en 2010, le diagnostic des passages à niveau présents sur le réseau routier départemental a été réalisé.

- La réfection des chaussées en agglomération : longtemps les travaux de réfection des chaussées en agglomération ont été différés en attendant soit l'enfouissement des réseaux soit la mise en place de l'assainissement collectif de tout à l'égout. Ces réfections ont repris depuis 2004 avec un rythme accéléré et en coordination avec les travaux communaux faisant par ailleurs l'objet de subventions. 42 opérations ont été réalisées en 2009 et 40 en 2010.

- La mise en place de dispositifs de retenue pour les motocyclistes : un effort particulier en prévoyant d'équiper les barrières de sécurité en place, d'écrans de sécurité pour motocyclistes ; opération pour laquelle le budget est passé de 50 000 € annuel en 2007 à 300 000 € annuel. Ce programme de sécurisation se termine en 2010, au total 28 km d'écrans équipent les glissières en place.

- Perspectives 2011-2013 :

La sécurisation du réseau routier se poursuivra par la réalisation d'aménagements de points singuliers accidentogènes et par la rénovation des chaussées qui offriront des conditions de circulation améliorées et sécurisées aux usagers. Sur un itinéraire donné, le programme de rénovation de chaussée sera conduit par une approche intégrée de la sécurité routière et notamment du concept de la route apaisée et partagée. Les techniques routières durables seront recherchées dans le respect des contraintes techniques. Etablissement d'une politique et d'une programmation pluriannuelle visant à la mise à jour du réseau d'assainissement des zones sensibles.

Programme 1003 – Gestion territoriale du réseau routier

- Bilan 2009 – 2010 :

Le budget d'investissement de ce programme permet l'acquisition de matériels pour les besoins des UTD/CRD. Il permet notamment de remplacer du matériel arrivé en fin d'amortissement mais aussi de compléter la flotte pour garantir aux usagers de la route les niveaux de services annoncés au travers du plan d'intervention en viabilité hivernale et de la politique d'entretien routier.

En 2010, le budget affecté à l'acquisition du matériel s'élève à 684 000 € AP ayant permis l'acquisition de 5 VUL, 5 fourgons, 1 poids lourd, 2 tracteurs, 2 saleuses, 2 lames de déneigement et le petit matériel.

- Perspectives 2011-2013 :

Les principaux besoins sont dimensionnés par rapport à la viabilité hivernale. Ainsi, des réflexions sont en cours pour améliorer la veille hivernale et passer progressivement d'une gestion curative à une gestion préventive de l'événement en viabilité hivernale.

Dans cette perspective, outre les outils permettant d'affiner la qualité des prévisions météorologiques et les améliorations organisationnelles, l'évolution technique conduit à la généralisation des traitements à la saumure. Plus efficaces, plus économiques en terme de consommation de fondant et de ce fait plus respectueux de l'environnement, ceux-ci nécessitent de systématiser l'installation dans les centres d'unités de fabrication et/ou de stockage.

Pour les camions, ces éléments conduisent à retenir des porteurs permettant d'accueillir un ensemble de salage avec kit saumuré disposant d'une autonomie suffisante pour assurer les circuits sans ravitaillement intermédiaire. De plus, les camions doivent être spécialement équipés pour travailler en condition « tous temps ». Enfin, tous les systèmes d'aide à la conduite permettant d'améliorer la sécurité des agents et in fine des usagers sont examinés.

Par ailleurs, les caractéristiques thermiques des chaussées vont être mesurées de manière à connaître les zones froides où se développent plus rapidement des phénomènes hivernaux.

Parallèlement, un projet de mise en place de rampes de salage automatique va être lancé pour les zones à forte déclivité de la RD 1016 au niveau de Creil et de Cauffry afin de limiter les risques de congestion du trafic en cas de neige.

Les engins de chargement restent traditionnellement des tracteurs équipés d'un godet chargeur. Dans un certain nombre de cas les bras de chargement peuvent s'avérer inadaptés en l'absence d'un quai de chargement correctement configuré. Dans ce cas, l'outil de chargement peut être modifié en utilisant un outil spécifique dédié au chargement.

Le reste des activités sur le réseau relève par nature d'actions programmables (en dehors des interventions sur accident). Pour ce faire, l'utilisation des matériels dédiés à la VH doit se faire sans redondance, c'est pourquoi le choix des matériels doit être orienté en fonction de leur spectre d'usage qui doit être le plus large possible, que ce soit pour les camions, les tracteurs (chargeurs) ou même les véhicules destinés à la surveillance du réseau.

Enfin, un groupe de travail a été initié afin de prendre en compte les souhaits des utilisateurs mais aussi évaluer tous les aspects liés à la durabilité, à l'efficacité et au coût de fonctionnement des matériels. Ce groupe a également pour objectif de définir des critères de renouvellement.

Echéancier prévisionnel des AP

10 - Réseau routier	AP 2010 (BP+DM1)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2011	2012	2013
1001 Plan routier à 15 ans	32 025 766	69 311 800	31 223 500	120 875 000
1002 Entretien et sécurité du réseau routier	15 616 052	20 630 000	20 545 000	20 310 000
1003 Gestion territoriale du réseau routier	684 000	220 000	700 000	700 000
TOTAL MISSION 10	48 325 818	90 161 800	52 468 500	141 885 000

Echéancier prévisionnel des CP

10 - Réseau routier	AP à couvrir (AP antérieures à 2011, AP 2011 à 2013)	Prévision d'ouvertures de CP			
		2011	2012	2013	2014 & +
1001 Plan routier à 15 ans	342 665 578	24 240 000	83 488 349	89 966 066	144 971 163
1002 Entretien et sécurité du réseau routier	78 510 184	16 535 000	22 714 690	20 470 000	18 790 494
1003 Gestion territoriale du réseau routier	3 020 736	867 088	1 359 554	700 000	94 094
TOTAL MISSION 10	424 196 498	41 642 088	107 562 593	111 136 066	163 855 751

MISSION 11 DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Présentation Générale

Programme 1101 - Soutien au développement territorial

- Bilan 2009 – 2010 :

En dépit d'un contexte budgétaire et institutionnel marqué, pour l'ensemble des Départements, par la réduction constante et progressive des marges de manœuvre et afin de renforcer la cohésion territoriale et le développement du territoire isarien de manière équilibrée, le Conseil général a poursuivi son soutien aux communes isariennes et à leurs groupements. Ce soutien, après avoir été porté en 2009 à hauteur de 53 M€, a été maintenu en 2010 à un niveau d'investissement particulièrement élevé avec une enveloppe de 50 M€ dédiée aux projets communaux et intercommunaux.

La modernisation des modalités d'intervention en faveur des collectivités afin d'améliorer l'efficacité de l'intervention départementale porte ses fruits. L'effet-levier des aides départementales se renforce de manière progressive avec l'augmentation du nombre de dossiers soumis au nouveau dispositif d'aides. Ainsi en 2009, pour 1€ de subvention versé aux collectivités isariennes, 3,42 € de travaux ont été engagés. Sur le premier semestre 2010 ce rapport est de 1€ de subvention pour 4€ de travaux.

Le taux de couverture des subventions départementales sur le territoire est passé de 72,6 % en 2008 à 74,7 % en 2009, soit 518 sur 693 communes, pour des travaux représentant un montant de 193 M€ HT.

Sur le plan de la répartition des subventions par programme d'aides, les thématiques de l'éducation et la jeunesse (12.3 M€ en 2009, 10.5 M€ en 2008), de la préservation des ressources naturelles et de l'environnement (6.9 M€ en 2009, 6.5 M€ en 2008) et les travaux de voirie et réseaux divers (10.6 M€ en 2009, 5.2 M€ en 2008) ont représenté en 2009 56% des dossiers, soit un montant de 29.9 M€.

En matière d'équipements sportifs, face au succès important du programme 2005-2011 de construction d'équipements sportifs de proximité qui se traduit par le nombre grandissant de demandes et afin de continuer à accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre d'équipements en faveur des jeunes isariens, le Conseil général a prolongé ce dispositif lors de la décision modificative n°1 de 2010 au titre des aides aux communes et leurs groupements en retenant un taux de subvention exceptionnel de 75%.

Par ailleurs, dans un contexte de grave crise financière et sociale, le Conseil général de l'Oise, au travers du plan départemental de soutien à l'économie par l'investissement, a décidé d'apporter un soutien financier supplémentaire aux collectivités territoriales pour les travaux relevant des programmes non prioritaires qui seraient engagés en 2009. Cette disposition, reconduite en 2010, a permis d'injecter en 2009 près de 3.36 M€ supplémentaires dans l'économie isarienne. Le montant des dépenses subventionnables correspondantes ainsi engagées par les collectivités s'élève à 33.6 M€ HT. Sur la période d'avril à décembre 2009, 292 communes ont pu bénéficier du plan de soutien, soit un taux de couverture de 42% des communes de l'Oise. Les travaux concernés sont essentiellement des travaux de voirie communale (17 M€ HT), d'électrification (7 M€ HT), de construction – rénovation publiques (3.6 M€ HT) et de travaux de sécurité routière (2.4 M€ HT).

Enfin, dans le prolongement de ce soutien, la nouvelle aide de 1000 € à 2000 €, adoptée en 2009, en faveur des collectivités employeurs de contrats aidés, permet à la fois d'aider les publics fragilisés à retrouver un emploi tout en permettant aux collectivités, et notamment les plus petites, à créer des emplois que seules, elles n'auraient pas nécessairement les moyens de pérenniser. Ainsi depuis le 1er septembre 2009, 56 collectivités ont bénéficié de cette aide à l'investissement en faveur de 89 emplois occupés par un public en insertion.

- Perspectives 2011 – 2013

Le Conseil général poursuivra en 2011 sa politique de financement en faveur des projets communaux et intercommunaux en s'attachant particulièrement à l'accompagnement des priorités départementales telles que la jeunesse, le développement économique et la préservation de l'environnement. Cette politique s'applique conformément à la volonté de modernisation des modalités d'intervention en faveur des communes et de leurs groupements. Les premiers résultats des effets de la réforme des aides et du plan de relance sur le territoire isarien sont encourageants. Il conviendra de les renforcer et les consolider sur les prochains exercices budgétaires, en partie grâce à une meilleure identification des besoins territoriaux.

Enfin, au delà des nombreuses actions menées dans les domaines de l'environnement, de la cohésion sociale, de l'économie solidaire, de la vie associative et de l'aménagement du territoire, le Conseil général devra renforcer son engagement aux côtés des acteurs du territoire pour les accompagner dans la réalisation de projets innovants et exemplaires en matière de développement durable et de préservation de l'environnement. En effet, la protection de l'environnement est l'un des secteurs d'activité à fort potentiel de main d'œuvre et peut constituer l'un des atouts clé dans la problématique de la lutte contre le chômage. Energies renouvelables, économies d'énergie ou encore mobilité douce constituent un vivier important d'emplois divers et variés. Dans ce domaine, les collectivités sont des acteurs de premier ordre pour la protection de l'environnement, l'indépendance énergétique ou encore la lutte contre les gaz à effet de serre. L'implication massive des communes et de leurs groupements, soutenus par le Département, sera essentielle pour contribuer à satisfaire les nombreux engagements économiques et environnementaux du territoire isarien.

Programme 1102 - Aménagement, logement et politique de la ville

Politique de la ville

- Bilan 2009 – 2010 :

Le département a décidé de s'impliquer dans le renouvellement urbain de plusieurs zones urbaines sensibles du territoire. Il a signé en septembre 2007, une convention départementale en faveur de la rénovation urbaine mobilisant une enveloppe de 53 millions d'euros sur 8 ans. Depuis la création de ce programme, il a accordé près de 10 millions d'euros pour des opérations de constructions neuves de logement, de résidentialisation, d'aménagement et d'équipements de service public dans ces quartiers en difficulté.

Fin 2010, est prévue la signature des conventions financières des deux derniers PRU de Méru (quartier La Nacre) et de Nogent (quartier Obiers-Granges). Quant au premier programme de La Commanderie sur Nogent, traitant d'une copropriété dégradée, il a fait l'objet à l'automne 2010 d'un avenant à la convention initiale de 2004 qui permet de prendre en compte toutes les évolutions qui sont intervenues et à intervenir sur ce projet.

Début 2008, le premier espace accueil parents-enfants a ouvert ses portes sur le plateau Rouher de Creil témoignant ainsi de l'engagement du Conseil général au renouvellement urbain et au maintien du service public dans ces quartiers. Son activité s'est poursuivie en 2009 et 2010.

- Perspectives 2011 – 2013

Sur cette période, le département continuera son soutien financier aux porteurs de projets (communes et EPCI) et aux bailleurs sociaux dans le respect des conventions spécifiques à chaque PRU et en veillant au maintien de l'engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine conformément à la convention signée en septembre 2007 entre l'ANRU et le CG60. Les PRU de Beauvais, de Compiègne et de Noyon vont être concernés par cette démarche d'avenant.

Habitat/logement

- Bilan 2009 – 2010 :

Le département intervient pour favoriser la construction de logements sociaux, l'amélioration du cadre de vie et la réhabilitation du parc HLM. Cette action est financée grâce au Fonds départemental d'intervention en faveur du logement (FDIL) doté de plus de 5 millions d'euros par an depuis 2004, et aux aides à la pierre déléguées de l'Etat. Depuis sa création en 2004, le FDIL a financé la construction de 3 734 logements sociaux et l'amélioration du cadre de vie de 16 970 logements pour un montant de subventions de plus de 27 millions d'euros. Ce soutien est d'autant plus important à l'heure où l'Etat réduit ses crédits aides à la pierre alloués à la production de logements locatifs sociaux. La baisse de l'enveloppe déléguée au Conseil général entre 2010 et 2011 est ainsi de 41%. Cette situation met en difficulté les bailleurs sociaux contraints de mobiliser toujours plus de fonds propres.

L'intervention en faveur d'un logement pour tous, passe aussi :

- par la mobilisation du parc privé dans lequel le département s'attache à produire des logements à loyer maîtrisé,
- par l'encouragement à l'accession sociale à la propriété des familles les plus modestes et des jeunes.

Le Plan Départemental de l'Habitat a été lancé en janvier 2010 et va permettre d'assurer la cohérence entre les politiques de l'habitat conduites sur les territoires couverts par des PLH et celles qui sont menées sur le reste du département. Il vise ainsi à lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales et réaffirmera les grandes orientations de la politique du logement du Conseil général notamment en matière d'investissements.

- Perspectives 2010-2012 :

Face à la situation de pénurie de logement dans l'Oise, en particulier dans le parc social public, le Conseil général entend poursuivre la politique qu'il mène en faveur de l'habitat et continuer à faire du logement l'une de ses priorités. Les conclusions du Plan Départemental de l'Habitat à intervenir à l'automne 2011 lui permettront une meilleure connaissance des besoins par territoire, une évaluation de ses aides en place et l'ajustement de sa politique en faveur du logement.

Dans l'attente, il est prévu pour 2011 de réfléchir à des dispositifs permettant de répondre rapidement aux inquiétudes des Isariens :

- un fonds de lutte contre la précarité énergétique visant à éradiquer la précarité énergétique qui pèse sur les familles les plus fragiles dans le parc privé
- un fonds en faveur de l'accession sociale à la propriété
- En outre, le Conseil général statuera en 2011 sur le renouvellement de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, dont la convention s'achève au 31/12/2011. La réflexion s'effectuera dans un contexte de désengagement financier massif de l'Etat du logement qui rend toujours plus indispensable l'intervention des collectivités pour soutenir la production.

Aménagement et urbanisme

- Bilan 2009 – 2010 :

Grâce à la participation du département, ce sont 210 ha qui ont été mis en réserve foncière par la SAFER en 2009-2010 s'ajoutant aux 291 ha déjà mis en réserve, et ce, afin de compenser les emprises du Canal Seine-Nord Europe. L'effort financier du département s'établit à 735.476,76 € pour ces opérations.

Le Syndicat mixte constitué pour la création d'un port fluvial à LONGUEIL-SAINTE-MARIE, dont le département est membre avec l'ARC et la CCPE, a poursuivi les études de programmation. Le département participe à hauteur de 30% au budget du syndicat mixte.

Les critères d'attribution des aides à l'élaboration des documents d'urbanisme ont été élargis aux communes de moins de 3.500 habitants. Les études "Approche environnementale de l'urbanisme" et d'évaluation environnementale sont désormais finançables. Ainsi, en 2009, ce sont 70 collectivités qui ont bénéficié d'aides pour un montant total de 717.990 € contre une moyenne de 46 pour 400.000 € les années antérieures.

- Perspectives 2011-2013

- Financement de la 1^{ère} phase d'aménagement de la plate-forme multimodale de LONGUEIL-SAINTE-MARIE, prévue dans le cadre du CPER.
- Participation au financement des 4 plateformes multimodales du canal Seine-Nord Europe, dont une située dans le Noyonnais, et ce, dans le cadre d'un syndicat mixte ouvert qui serait constitué entre l'Etat, ses établissements publics (VNF, les ports de Dunkerque, du Havre, de Rouen et de Paris), les régions du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie et les départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

- Lancement des opérations d'aménagement foncier dans le cadre des projets routiers départementaux selon l'option choisie par les commissions communales d'aménagement foncier (déviation de TROISSEREUX, déviation de MOUY, ...).

Programme 1103 - Environnement

- Bilan 2009 – 2010 :

En matière de protection et valorisation des espaces naturels sensibles (ENS), le département s'est attaché en 2009-2010 à restaurer écologiquement et valoriser par des aménagements légers les ENS dont il est propriétaire, à savoir les Marais de Sacy et le site forestier départemental d'Elincourt Ste Marguerite (massif de Thiescourt). Il a notamment achevé et déposé auprès des services de l'Etat en 2010, les études préalables à la construction d'une maison départementale de l'environnement et des cheminements sur la propriété départementale des marais de Sacy, opérations inscrites au CDRD. Il a également continué à soutenir les acquisitions aménagements pour l'accueil du public dans les espaces naturels de l'Oise.

Au cours de l'année 2010, il a mis en œuvre son schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles afin de renforcer et de prioriser ses actions et ses partenariats en matière de protection et de valorisation d'espaces naturels sensibles, et poursuivi la mise en place de la politique départementale en termes d'aide à l'acquisition et à la valorisation d'ENS.

En matière de protection de la ressource en eau, dont il a fait une priorité dans le cadre de la réforme des aides aux collectivités du BP09, il a soutenu, les projets des collectivités locales en matière d'assainissement à hauteur de 6 millions d'euros en 2009. Le département cherche également, au travers de près de 2 millions d'euros d'aides en 2009, à améliorer l'alimentation en eau potable des isariens.

Il a enfin participé à la restauration des cours d'eau du département, luttant ainsi contre les inondations.

- Perspectives 2011 – 2013

En matière de protection et valorisation des espaces naturels sensibles, le département pourra s'appuyer sur une recette de TDENS estimée à 3M€ par an. Avec cette recette, il continuera à œuvrer pour la valorisation des espaces naturels sensibles dont il est propriétaire en continuant la restauration écologique et l'aménagement en vue de l'ouverture au public des Marais de Sacy, et en commençant ceux du site forestier départemental d'Elincourt Ste Marguerite (massif de Thiescourt).

Il construira une maison départementale de l'environnement à proximité des marais de Sacy, à partir des études réglementaires et de programmation terminées en 2010. A la fois porte d'entrée sur le site et vitrine de l'environnement dans le département, cet équipement, d'une surface bâtie d'environ 1000m², et les cheminements d'accueil du public sur le site, ont un coût estimé à 3,8 millions d'euros, hors aménagements routiers. Son ouverture est prévue en 2013.

L'ensemble du projet de valorisation des Marais de Sacy, d'un coût global de 6,2 M€ (hors aménagements routiers) est inscrit dans le CDRD pour un montant de subvention de la région de 2 millions d'euros. Il fait également l'objet de demandes de subventions FEDER, FEADER, auprès de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau, pour un montant total de 3,41 M€.

Le département poursuivra la mise en place de sa politique ENS en lien avec l'ensemble de ses partenaires, en faisant de la protection, la gestion et la valorisation des ENS d'intérêt départemental sa priorité.

Il mettra en œuvre une politique de prévention de la production des déchets ménagers et assimilés en s'appuyant sur le nouveau plan départemental des déchets ménagers et assimilés, dont la révision s'est achevée en 2010.

En matière de protection de la ressource en eau, il continuera d'en faire une priorité en soutenant, les projets des collectivités locales en matière d'assainissement et d'eau potable.

Enfin dans le cadre de sa politique d'insertion sociale, le département envisage la mise en place de deux contrats aidés ou « Contrats uniques d'insertion » (CUI) sur ses propriétés départementales des marais de Sacy et d'Elincourt-Sainte-Marguerite.

Programme 1104 - Tourisme

TOURISME

- Bilan 2009 – 2010 :

Développer l'offre d'hébergement sur le territoire de l'Oise, rénover, mettre aux normes, moderniser le réseau d'accueil, faciliter un accès à tous en développant le label tourisme et handicap sont des priorités annuelles. En 2009, 10 entreprises ont été aidées pour créer un hébergement. Toutefois, la crise économique s'est également fait ressentir dans le domaine touristique et les porteurs de projets ont été moins nombreux qu'habituellement à se lancer dans la création d'un hébergement ou dans la réalisation de travaux.

Les offices de tourisme et syndicats d'initiatives sont dynamiques sur le territoire et mènent de nombreuses actions permettant de valoriser le territoire. Le conseil général soutient financièrement activement ce réseau pour encourager la promotion touristique.

Par ailleurs, le département continue d'avoir une démarche active dans le domaine du tourisme vert. Ainsi, le département contribue largement au financement d'un réseau organisé de circuits de randonnées et ancre leur pérennité par l'inscription au PDIPR. Dix nouveaux circuits ont été inscrits en 2009.

Oise Verte et Bleue : près de 14 000 personnes participent chaque année aux journées de l'Oise Verte et Bleue. Ce sont environ 200 structures qui s'investissent pour proposer un programme varié allant de la pratique de la randonnée pédestre jusqu'aux découvertes culturelles. 53 manifestations ont été subventionnées en 2009.

Sur les années 2009 et 2010, près de 50 Relais Information Services auront été installés sur l'ensemble du territoire Isarien, permettant de diffuser des informations touristiques non seulement aux Isariens mais aussi aux touristes.

Enfin, le Conseil général, en tant que membre du Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé, a contribué au développement maîtrisé de l'aéroport. Pour ce faire, il participe à la mise aux normes et à la modernisation de l'aéroport tout en intégrant des normes environnementales rigoureuses au travers du plan environnemental que le délégataire s'est vu imposer dans le cadre de la délégation de service public.

- Perspectives 2011-2013

Pour l'été 2011, il conviendra de réviser le Schéma départemental du tourisme et des Loisirs qui arrive à échéance fin 2010. La région Picardie finalise actuellement son schéma régional, sur lequel s'appuiera celui du département de l'Oise.

Il est proposé de poursuivre la réflexion sur le tourisme social afin de pouvoir éventuellement engager en 2012 de nouveaux dispositifs d'aides.

L'organisation de concours ou d'événementiels de promotion du territoire Isarien restera une priorité pour valoriser et faire connaître le territoire Isarien. Le week-end Oise Verte et Bleue pourrait se dérouler le 1^{er} weekend de juin en 2011 et permettrait la découverte sportive et culturelle du patrimoine Isarien. Le concours des Villes et Villages Fleuris est en phase de rénovation avec une intégration plus forte du concept de développement durable.

Il sera également poursuivi l'inscription des sentiers de randonnées au PDIPR, ainsi que sa transcription dans l'application métier du SIG.

En lien avec Oise Tourisme, le conseil général continuera de soutenir le développement du réseau d'hébergement dans l'Oise (Hôtels, chambres d'hôtes...)

Une réflexion sur le tourisme d'affaires sera menée par Oise Tourisme afin de développer et de structurer cette filière porteuse sur le territoire.

Enfin, le conseil général poursuivra avec les membres du Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé la politique de développement maîtrisé de l'aéroport et sa valorisation touristique pour capter près de 8% des passagers de l'aéroport. Une

analyse de la clientèle de l'aéroport est actuellement en cours, permettant de confirmer qu'actuellement près de 6% de la clientèle consomme la destination Beauvais-Oise-Picardie.

CIRCULATIONS DOUCES

- Bilan 2009 – 2010 :

Le Schéma départemental des circulations douces (SDCD), dont l'étude de définition avait été lancée en 2008, conformément à l'Agenda 21, sera approuvé par l'Assemblée Départementale lors du Budget Primitif 2011.

Le SDCD s'accompagne d'un dispositif d'accompagnement financier et d'une aide technique dispensée par les services du Département, qui se sont structurés en interne afin de répondre au mieux aux demandes des collectivités locales.

L'année 2010 a vu le déclassement de deux anciens délaissés ferroviaires situés sur le territoire de Crèvecœur le Grand et du Pays de Valois au bénéfice des communautés de communes qui souhaitent les aménager en voies vertes.

- Perspectives 2011-2013

Cette période sera marquée par la mise en œuvre du SDCD, approuvé lors du BP 2011. L'ensemble des travaux relatifs au schéma tels que le volet communication, le volet programmation ou le volet contrôle seront mis en route. Sur cette période 2011-2013, le Département s'attachera à créer une dynamique pour la réalisation des axes inscrits au schéma. La cellule circulations douces évaluera l'avancement du Schéma et ajustera les procédures de travail au besoin.

En outre, cette phase opérationnelle mettra l'accent sur les projets qui répondent aux priorités définies dans le cadre du SDCD. Deux voies vertes devraient voir le jour d'ici à 2013 :

- la Coulée Verte, entre St Omer en Chaussée et Crèvecœur sur les territoires de la Communauté de Communes de la Picardie Verte et de Crèvecœur,
- la voie verte, entre Ormoy-Villers et Mareuil sur Ourcq sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

2011 marquera le début des études préliminaires nécessaires à ces aménagements (enquête Bouchardeau ...) pour lesquelles un dossier sera déposé au Conseil général une fois ces étapes préliminaires effectuées.

TRANS'OISE

Le Conseil général a adopté le 15 décembre 2005, les 105 actions de l'agenda 21 départemental qui permettront la mise en œuvre d'un projet de développement durable à l'échelle du département et parmi lesquels la création d'un réseau de voies vertes, c'est-à-dire dédiées à la circulation des véhicules non motorisés et des piétons.

A ce titre, l'assemblée départementale a décidé le 22 juin 2006, d'aménager une voie de circulation douce traversant le département de l'Oise, appelée Trans'Oise.

La Trans'Oise s'étend sur un peu plus de 240 km notamment en site propre, en accotement de RD, sur des délaissés ferroviaires, le long de berges de canal... Elle traverse 70 communes, 2 communautés d'agglomération, 16 communautés de communes et le PNR Oise Pays de France et s'inscrit notamment sur l'axe vert Paris/Londres dont la mise en service est prévue pour les JO de 2012.

- Bilan 2008 – 2009 :

Mise en service du premier tronçon (3,2 km) : 340 k€ - les boucles des étangs de Pontpoint à Pont Sainte Maxence.

Bilan 2010

Mise en service de la section Laneuville en Hez / Gicourt (3km) en mai 2010

Lancement des travaux pour :

La liaison Therdonne / Hermes (8,5 Km) 1100 k€ avec une mise en service prévue en décembre 2010,

La liaison Moru / Verberie (3 Km) 450 k€ avec une mise en service prévue fin novembre 2010

La liaison Compiègne / Lacroix St Ouen (4 Km) 350 k€ avec une mise en service prévue mi octobre 2010

Sont également à noter les faits suivants :

- La finalisation de l'étude d'itinéraire qui a permis de débiter, mi mars, les réunions de concertation avec les collectivités locales traversées et les nombreux acteurs concernés par les déplacements doux.
- L'acquisition du délaissé ferroviaire Goincourt / Gournay après la fermeture officielle de la voie par RFF (520 k€).
- Le démarrage de la procédure de déclassement des délaissés ferroviaire de la ligne Bresles et La Neuville en hez en février 2010.
- Le lancement des études réglementaires et de projet pour les tronçons Therdonne / Bresles (accotements RD931 8 Km), Bresles / La Neuville en Hez sur le délaissé RFF (6 Km) et la liaison Noyon / Sempigny sur le chemin de halage (11,5 Km).
- La signature avec la SAOISE de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la liaison Beauvais / Gournay (28 Km) devant être mise en service en 2013.

- Perspectives 2011-2013

Poursuite du programme :

↳ Prévisions : 2011 : 4 650 000 €

2012 : 3 290 000 €

2013 : 11 300 000 €

Programme 1105 - Développement économique

- Bilan 2009 – 2010 :

L'année 2009 a été marquée par une récession d'une ampleur historique. La baisse de l'activité qui a touché dès 2008, toutes les économies s'est poursuivie et aggravée en 2009 (-3.5%). En France cette récession a été plus limitée (-2.2%). Toutefois, le marché du travail continue d'enregistrer d'importantes pertes d'emplois, dans l'industrie notamment où 173 000 emplois ont disparu en 2009, soit deux fois plus qu'en 2008.

L'économie régionale, en raison de son positionnement sur des secteurs industriels fortement impactés par la récession, principalement dans la filière automobile, est très sensible aux conséquences sociales de la crise. L'Oise a enregistré une perte importante d'emploi dans le secteur marchand et il faut attendre le dernier trimestre 2010 pour voir le taux de chômage Isarien enregistrer depuis le premier trimestre 2008 une baisse et atteindre 9.6% contre 9.5% en France métropolitaine.

Dans ce contexte économique et social difficile, le département s'est attaché en 2009 et 2010 à :

- favoriser l'offre d'accueil et le développement des entreprises sur le territoire. Le conseil général a continué de soutenir le réseau des plateformes d'initiatives locales pour permettre l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs d'entreprises. Par l'intermédiaire de l'aide à l'immobilier en 2009, ce sont 121 CDI qui doivent être créés sur 5 ans dans 5 entreprises,
- soutenir des salariés se retrouvant face à un plan social. Une nouvelle aide a été mise en place en 2009 pour faciliter la défense des salariés confrontés à un plan social (ex : Continental, Lear),
- développer l'intérêt local en permettant de financer des actions intéressantes permettant la promotion du savoir faire et des produits régionaux,
- mettre en place des outils d'aide à la décision au travers d'une cellule d'observation économique qui s'attache à suivre l'évolution des entreprises en difficulté, à réaliser différentes études thématiques (ex : filière automobile), territoriales (ex : la vallée de l'Oise),
- encourager le développement de l'agriculture durable en maintenant des subventions auprès d'une dizaine d'associations pour près de 250 000 euros,
- chercher à développer le site de Rouvroy les Merles. Ainsi, plusieurs projets sont étudiés pour permettre de trouver le porteur de projet qui sera le plus à même de proposer une dynamisation du site.

- Perspectives 2011 – 2013

La poursuite du développement de l'offre d'accueil dans l'Oise reste une priorité. Ainsi, il conviendra de terminer le schéma départemental des zones d'activité qui permettra à terme de définir clairement les zones d'intérêt départemental.

En matière de création d'entreprise, il conviendra de finaliser les réflexions relatives à la mise en place d'un dispositif de microcrédit professionnel, en concertation avec la région.

Afin de lutter contre le chômage et favoriser l'insertion sociale, le département de l'Oise a décidé d'engager en 2010, une réflexion sur la construction d'un dispositif « emplois verts » en rapport avec la mise en propreté du réseau départemental. Ce dispositif concernerait le recrutement de contrats unique d'insertion pour les routes et les espaces naturels sensibles, ainsi que la mise en place d'un chantier d'insertion sur le parc Jean-Jacques Rousseau par exemple.

La région est en cours de révision de ses aides économiques, il conviendra de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les conventions d'applications thématiques suite à la convention cadre signée en juillet 2009.

Mener une veille économique, organiser des temps forts de promotion du territoire (salon, prix Chambiges...) réaliser des études économiques, finaliser la reconversion du site de Rouvroy les Merles, seront autant d'actions à poursuivre sur l'année 2011.

Enfin, il faut préciser que la reconversion du site de Rouvroy les Merles devrait se terminer en 2011 pour parvenir à la préservation du site et à son développement autour d'un projet créateur d'emplois et de dynamisme.

Echéancier prévisionnel des AP

11 - Développement durable des territoires	AP 2010 (BP+DM1)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2011	2012	2013
1101 Soutien au développement territorial	42 170 000	42 100 000	42 100 000	42 100 000
1102 Aménagement, logement et politique de la ville	6 636 511	11 055 033	59 500 000	9 300 000
1103 Environnement	-933 071	676 500	676 500	676 500
1104 Tourisme	3 535 000	4 430 000	7 950 000	10 100 000
1105 Développement économique	1 445 000	150 000	130 000	130 000
TOTAL MISSION 11	52 853 440	58 411 533	110 356 500	62 306 500

Echéancier prévisionnel des CP

11 - Développement durable des territoires	AP à couvrir (AP antérieures à 2011, AP 2011 à 2013)	Prévision d'ouvertures de CP			
		2011	2012	2013	2014 & +
1101 Soutien au développement territorial	194 009 554	42 500 000	40 873 675	40 100 000	70 535 879
1102 Aménagement, logement et politique de la ville	117 333 973	13 490 554	18 558 231	22 939 207	62 345 981
1103 Environnement	2 730 222	699 025	733 815	706 500	590 882
1104 Tourisme	26 008 845	5 502 634	9 284 957	10 624 000	597 254
1105 Développement économique	6 168 659	675 733	566 486	130 000	4 796 440
TOTAL MISSION 11	346 251 253	62 867 946	70 017 164	74 499 707	138 866 436

MISSION 12 EDUCATION JEUNESSE

Présentation Générale

Programme 1201 - Entretien et Construction des Etablissements d'Enseignement

- Bilan 2009 – 2010 :

Le parc éducatif immobilier du département, qui compte 66 collèges publics, est aujourd'hui à peu près complet et, dans l'ensemble, bien entretenu.

Cependant, l'adéquation entre les bâtiments scolaires et les fonctions éducatives nécessite des adaptations régulières pour répondre à de nouveaux besoins : internats, élèves en grande difficulté, activités périscolaires, accès aux ressources numériques, diffusions des pratiques sportives et culturelles, espaces pour les enseignants, espaces numériques de travail, démarches liées au développement durable ...

En parallèle, conformément à nos engagements de 2007, un programme d'investissement pluriannuel a été établi pour les équipements sportifs dans les collèges, se concrétisant par 67 projets dont 55 sont à mener par les communes ou leurs groupements et 12 sont à réaliser en maîtrise d'ouvrage départementale.

En 2009, ont été réceptionnées la construction d'une classe-relais au collège Louis Pasteur à Noyon ainsi que la reconstruction de la demi-pension du collège La Rochefoucauld à Liancourt (cette opération intègre au marché de travaux des clauses relatives à l'insertion sociale et professionnelle en accord avec l'agenda 21).

En 2010, ont été livrés la construction de la salle de sports du collège Charles Fauqueux à Beauvais, l'extension du gymnase du collège Du Marais à Cauffry (Ces deux opérations intègrent aux marchés de travaux des clauses relatives à l'insertion sociale et professionnelle en accord avec l'agenda 21) et l'embellissement du collège Jacques Monod à Compiègne.

Au titre des démarches énoncées ci-dessus, le département a instruit, en 2010, 19 opérations de travaux d'envergure.

Les études sont en cours pour les opérations suivantes :

- l'extension-restructuration du collège Jacques-Yves Cousteau à Breuil-le-Vert ;
- l'extension-restructuration du collège Le Point du Jour à Auneuil ;
- l'extension-restructuration du Collège du Thelle à Méru ;
- la reconstruction du collège Jehan le Fréron à Crèvecoeur-le-Grand ;
Ces opérations intègrent une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale)
- la construction d'un internat au collège Anatole France à Montataire ;
- l'extension du collège Du Servois à La Chapelle en Serval ;
- la restructuration de la demi-pension du collège Guillaume Cale à Nanteuil-le-Haudouin ;
- la construction d'un préau aux collèges Abel Lefranc à Lassigny, les Terriers à Pont Sainte Maxence, de Marly à Ribécourt-Dreslincourt ;
- la construction d'une section d'éducation motrice (SEM) définitive au collège du Marais à Cauffry ;
- l'extension du collège Jean Moulin à Formerie ;
- l'aménagement de l'internat d'excellence à Noyon : permettre aux internes d'accéder à une meilleure réussite scolaire ainsi qu'à un développement personnel plus harmonieux permettant l'accueil et la restauration pour 78 élèves. Le département poursuit l'aménagement de cet internat afin de compléter la capacité d'hébergement (jusqu'à 180 élèves) ;
- la construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives au collège Jules Verne à La Croix Saint Ouen ;
- la construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives au collège George Sand à Beauvais ;
- la création d'un préau aux collèges Ferdinand Bac à Compiègne, M. et G. Blin à Maignelay-Montigny et Léonard de Vinci à Sainte-Geneviève ;
- la construction d'une cuisine centrale à Liancourt de production de repas pour les collèges, d'une capacité journalière de 5 000 repas pour, d'une part, répondre aux besoins des treize collèges qui dépendaient de 3 cuisines centrales implantées en lycée, ainsi qu'aux éventuels besoins futurs et, d'autre part, développer une politique départementale nutrition-santé.

Les travaux sont en cours ou vont débiter pour les opérations ci-dessous :

- l'extension du gymnase par la construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives au collège Henri Baumont à Beauvais ;
- la construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives au collège Abel Didelet à Estrées Saint Denis ;
- la réhabilitation et l'extension du gymnase avec la construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives au collège la Rochefoucauld à Liancourt ;
- la construction d'un réseau de câblage Voix Données Images pour les collèges ;

Un câblage hybride -desserte fibre optique/dernier segment cuivre- est installé. A terme, chaque local disposera d'un accès informatique. Les salles de classe sont dotées de 2 prises informatiques, une sous le tableau et une autre en fond de salle afin d'accueillir, entre autre, une classe mobile, composée d'ordinateurs portables et d'une borne WIFI.

Les collèges ont été répartis en 11 secteurs. Les travaux des secteurs 1 et 2 soit 10 établissements ont été réalisés en 2010.

Toutes ces opérations intègrent une démarche de développement durable tenant compte d'objectifs HPE (Haute Performance Energétique des bâtiments) ou THPE (Très Haute Performance Energétique) voir BBC (Basse Consommation d'énergie) et des clauses relatives à l'insertion sociale et professionnelle en accord avec l'agenda 21.

Pour l'ensemble de ces projets et opérations, le département a investi un peu plus de 6,9 M€ en 2010.

Le Conseil général, en tant que coordonnateur du groupement des 66 collèges, a conclu également en 2009 un nouveau marché de 8 ans pour la fourniture, maintenance et le renouvellement des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de traitement d'air. Ce nouveau contrat, avec des clauses d'intéressement, a conduit à une diminution de 7% des consommations par rapport à la moyenne des 3 dernières saisons de chauffe.

Ce marché intègre également des actions relatives au développement de l'utilisation d'énergie renouvelable et au déploiement d'équipements plus performants.

Ainsi, 2 installations biomasse aux collèges de Marcel Pagnol à Betz et Gaëtan Denain à Compiègne ont été livrées en 2010. La chaufferie du collège Henry de Montherlant à Neuilly en Thelle est programmée en 2011.

Les installations solaires pour la production d'eau chaude sanitaire dans les cuisines des collèges Michelet à Creil, Edouard Herriot à Nogent sur Oise et Romain Rolland à Mouy sont réalisées et celles de Clotaire Baujoin à Thourotte, Les Terriers à Pont-Sainte-Maxence, Aramont à Verberie, Sonia Delaunay à Gouvieux, René Cassin à Brenouille, Du Marais à Cauffry seront effectuées en 2011.

En parallèle, conformément au décret n°2006-603 du 23 mai 2006, la réalisation de certaines actions favorisant les économies d'énergie (notamment la réalisation de travaux d'isolement sur le clos et le couvert de bâtiments, le remplacement de menuiseries extérieures, la mise en place de chaudière à condensation ou à basse température, la mise en place de récupérateur de chaleur en chaufferie, le remplacement de radiateurs, la mise en place de régulation adaptée...) a permis l'obtention par le département de Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

A ce titre, le Conseil général a perçu 33 000 € en 2009. En 2010, le Département a également valorisé des CEE et a sollicité des subventions à hauteur de :

- 369 000 € auprès de l'ADEME,
- 158 000 € auprès du FEDER,
- 5 000 € pour la valorisation des CEE.

Le Conseil général a également renforcé ses interventions de proximité en faveur des collèges par la mise à disposition de 2 équipes techniques mobiles implantées aux collèges Jules Verne à La Croix Saint Ouen et Jean Baptiste Pellerin à Beauvais. Ces équipes interviennent respectivement sur l'ouest et l'est du département en matière de travaux d'amélioration (informatique, électricité, peinture, revêtement mur et sol,...).

16.9 M€ ont permis d'assurer l'entretien des collèges ; les techniciens sont en moyenne 2,5 jours par semaine sur le terrain, en lien direct avec les collèges ; plus de 500 opérations sont par ailleurs en cours ou programmées au titre des contrats de gros entretien.

Enfin, le département :

- a lancé les travaux de mise aux normes de l'ensemble du parc des ascenseurs en 2010 ;
- a mené un diagnostic technique imposé par la réglementation en matière de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées pour proposer un plan pluriannuel d'investissement. Les travaux concerneront essentiellement le repérage et la signalétique pour les déficients visuels et auditifs, les franchissements dans les zones d'entrée (perrons, différences de niveaux), la largeur des portes et le repérage des portes vitrées, l'accès aux étages pour les fauteuils roulants, l'aménagement des escaliers pour les malvoyants. Avant février 2015, l'ensemble des collèges doit être accessible ;
- a poursuivi l'informatisation des plans des établissements, l'objectif étant de disposer en 2011 d'un relevé des 476 000 m² de bâtiments afin de rendre plus efficiente la mission de programmation du Département.

- **Perspectives 2011-2013**

Le Conseil général souhaite consolider les dispositifs en place.

Les opérations d'investissement engagées seront poursuivies et intégreront le maximum de clauses d'insertion sociale.

Devraient être livrées :

- en 2011 : l'extension et la réhabilitation du gymnase du collège La Rochefoucauld à Liancourt, la construction de salles semi-spécialisées d'activités sportives aux collèges Henri Baumont à Beauvais, Abel Didelet à Estrées-Saint-Denis, Jules Verne à La Croix-Saint-Ouen, George Sand à Beauvais, la création d'un préau aux collèges Ferdinand Bac à Compiègne, M. et G. Blin à Maignelay-Montigny et Léonard de Vinci à Sainte-Geneviève, l'internat d'excellence de Noyon ;
- en 2012 : la construction d'un préau aux collèges De Marly à Ribécourt-Dreslincourt, Les Terriers à Pont Sainte Maxence et Abel Lefranc à Lassigny, la construction d'une cuisine centrale à Liancourt ;
- en 2013 : la construction d'un internat au collège Anatole France à Montataire, l'extension du collège Du Servois à La Chapelle en Serval, la restructuration de la demi-pension du collège Guillaume Cale à Nanteuil-le-Haudouin, l'extension du collège de Formerie, la construction de la section d'éducation motrice (SEM) de Cauffry ;
- en 2014 : l'extension-restructuration du collège Jacques-Yves Cousteau à Breuil-le-Vert, les extensions/restructurations des collèges du Thelle à Méru et Le Point du Jour à Auneuil, la construction d'une salle de sport au collège Henry de Montherlant à Neuilly en Thelle, la construction d'un internat au collège Henri Baumont à Beauvais.

Le plan de câblage informatique des collèges est entré dans sa phase travaux mi 2010. Les collèges de l'Oise disposeront d'un réseau VDI (Voix, Données, Images) des bâtiments en septembre 2011, en filaire ou WIFI selon le cas.

En parallèle, le Conseil général souhaite développer de nouveaux axes d'actions.

Une démarche de développement durable (bâtiments HPE (haute performance énergétique), recours aux énergies renouvelables, équipements économiseurs d'énergie, construction bois...) sera systématiquement menée sur nos opérations de travaux de maintenance.

Une étude qualitative sur la capacité d'accueil de chaque établissement sera actualisée chaque année au regard des effectifs des collèges.

Afin de gérer au mieux le patrimoine des collèges, représentant plus de 476 000 m², le département se dotera d'une informatisation des plans des collèges, une gestion technique du patrimoine, un centre d'appel, un télé relevage et un suivi informatique des consommations des fluides.

Depuis 2009, 14 marchés de gros entretien sont arrivés à échéance. En vue de leur renouvellement, il est envisagé de passer un contrat de performance énergétique à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif qui devrait aboutir fin 2011.

Le montant total de ce contrat est estimé à 55 000 000 € en investissement et à 22 000 000 € en fonctionnement pour une durée de 15 ans soit respectivement 3 700 000 € et 1 500 000 € par an.

Programme 1202 – Education et Enseignement supérieur

- Bilan 2009 – 2010 :

L'année 2010 a été marquée par la mise en œuvre de la saison 2 d'Ordi 60 et la distribution de près de 22.000 ordinateurs auprès des collégiens des classes de 6^{ème} et 5^{ème}.

Un programme d'accompagnement a été mis en place en avril 2010 au sein des collèges volontaires pour sensibiliser les élèves au bon usage d'internet et auprès des parents pour les aider à guider leurs enfants dans leurs usages des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans ce cadre, en amont des cérémonies de distribution, 22 réunions se sont tenues en 2010 pour les parents, réunissant plus de 2 500 personnes.

Le département a poursuivi en 2010 son programme d'investissement en mobilier et matériel informatiques dans les collèges (1^{er} équipement, mise à niveau informatique, mise à niveau des salles de sciences), la priorité étant donnée au renouvellement du matériel informatique pour parvenir à l'objectif fixé d'un ordinateur pour 5 élèves dans chacun des établissements en 2011.

Au terme de la procédure, le marché pour la mise en place d'un ENT dans les collèges a été attribué à Orange Business Services et, dès septembre 2009, 11 établissements ont été concernés par le déploiement : chaque établissement s'est vu proposer une semaine de formation dans ses locaux, et ce afin de former l'ensemble des personnels enseignant, administratif, de direction et de vie scolaire.

Une expérimentation de manuels numériques pilotée par le Ministère de l'Education nationale et formalisée par une convention entre le Conseil général et le Rectorat, a été mise en place dès la rentrée de septembre 2009. Le département a équipé à cet effet les 4 collèges concernés, dont l'ENT est opérationnel depuis fin 2009, du matériel d'accompagnement nécessaire à toutes les classes de sixième à la rentrée scolaire de septembre 2009.

- Perspectives 2011-2013

L'année scolaire 2010/2011 fera l'objet du déploiement de la 3^{ème} phase d'Ordi 60 qui devrait concerner environ 11.000 élèves des classes de 6^{ème} et de l'exploitation des premiers retours et enquêtes sur le dispositif. Le programme d'accompagnement des familles sera reconduit au sein des établissements, des MCG et des MSF du département.

La deuxième phase de mise en place de l'ENT concernera 30 collèges dès septembre 2010 et les derniers établissements (25) seront concernés dès la rentrée 2011. Les réunions d'information/démonstration de l'ENT aux parents d'élèves, initiées en 2010, se poursuivront en 2011.

L'expérimentation des manuels numériques, initiée en 2009/2010, sera étendue aux classes de 5^{ème} dès la rentrée de septembre 2010 des 4 mêmes établissements.

De manière générale, l'effort continuera d'être porté sur les nouvelles technologies pour permettre aux collégiens isariens et à leurs enseignants, de développer des usages à travers les outils performants tels que l'ENT, l'Ordi 60, les manuels numériques, les classes mobiles, les tableaux numériques...

Echéancier prévisionnel des AP

12 - Education Jeunesse	AP 2010 (BP+DM1)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2011	2012	2013
1201 Entretien et construction des étab. d'enseignement	19 672 759	20 442 000	18 565 000	24 096 000
1202 Education et enseignement supérieur	3 272 548	8 809 000	220 000	0
1203 Jeunesse	0	0	0	0
TOTAL MISSION 12	22 945 306	29 251 000	18 785 000	24 096 000

Echéancier prévisionnel des CP

12 - Education Jeunesse	AP à couvrir (AP antérieures à 2011, AP 2011 à 2013)	Prévision d'ouvertures de CP			
		2011	2012	2013	2014 & +
1201 Entretien et construction des étab. d'enseignement	191 076 517	41 059 481	60 637 700	62 861 300	26 518 036
1202 Education et enseignement supérieur	19 238 438	10 302 000	6 250 000	119 000	2 567 438
1203 Jeunesse	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 12	210 314 955	51 361 481	66 887 700	62 980 300	29 085 474

MISSION 13 ENFANCE ET FAMILLES

Présentation Générale

Programme 1302 - Protection de l'enfance

Le département a élaboré un schéma de prévention et protection de l'enfance, intégrant la nouvelle loi de protection de l'enfance du 5 mars 2007 mise en application dès 2008, avec des actions innovantes en référence aux fiches actions définies.

Le département poursuit son plan de modernisation d'envergure des maisons d'enfants par la mise aux normes des établissements accueillant des enfants en difficulté confiés à l'aide sociale à l'enfance. Une attention particulière est portée aux établissements, tels que le Château Laversine à Saint Maximin et le Home Jacques Sevin à Boran sur Oise, qui n'ont pas pu jusqu'à présent bénéficier d'une réhabilitation appropriée (locaux anciens de moins en moins adaptés à l'accueil et prise en charge des enfants, problèmes de sécurité, ...).

Un état des lieux de places habilitées dans les établissements de l'Oise a été établi et le constat est que le nombre de places en établissement est supérieur de 100 places au regard des besoins du département (environ 200 places dans les établissements occupés par des enfants hors Oise, environ 70 enfants de l'Oise confiés hors département).

C'est pourquoi une baisse de places dans les établissements est mise en œuvre à chaque évolution des projets, lors de restructurations, au moment des procédures budgétaires et lors d'avis défavorable des commissions de sécurité.

Des efforts ont été portés également dans les domaines de la sécurité et de l'équipement des structures en matériel, mobilier ou véhicule.

- Bilan 2009 – 2010 :

L'Hôtel des Jeunes à Creil, a ouvert en novembre 2009. Cet établissement a bénéficié d'une subvention de 682 148 €, dont 640 668 € pour l'acquisition et la réhabilitation du bâtiment et 41 480 € pour l'équipement en mobilier. Le bilan actuel montre un sous-effectif permanent de l'accueil des gens de l'Oise.

L'unité de vie du Pôle hébergement de JCLT à Ons-en-Bray a bénéficié d'une aide départementale de 864 000 €. Le projet, déjà évoqué en 2007, a connu un décalage général dans sa réalisation et n'a pu être finalisé qu'en mars 2010.

La maison d'enfants Saint-Jean à Tracy le Mont a bénéficié d'une subvention de 72 060 €, dont 64 560 € pour l'aménagement d'un garage en salle d'activité pour les jeunes et 7 500 € pour le mobilier.

La maison d'enfants Le Bosquet a perçu une subvention de 30 160 € pour des travaux de sécurité.

- Perspectives 2011 – 2013 :

Plusieurs opérations de grande envergure verront leur concrétisation dans les trois années à venir avec une incidence financière importante. Les projets portent sur les travaux de mise aux normes, voire de reconstruction des locaux, avec des baisses de capacités d'accueil, afin de répondre aux besoins identifiés du département. Les priorités se portent sur les maisons d'enfants le Château Laversine à Saint Maximin et le Home Jacques Sevin à Boran sur Oise. D'autres grands chantiers suivront, à savoir le redéploiement du site de Cempuis de la maison d'enfants Marcel Callo, la réhabilitation des maisons d'enfants le Moulin Vert au Mesnil-Théribus et la Maison des deux vallées à Margny-lès-Compiègne.

Par ailleurs, dans le cadre des actions du schéma de prévention et protection de l'enfance, une réflexion est en cours sur un projet de prise en charge médico-sociale / ASE, avec une structure déjà existante sur le département.

Programme 1303 – Petite enfance

A travers son Agenda 21, le Conseil général de l'Oise a souligné sa volonté de structurer une politique petite enfance à l'échelle départementale et de s'engager dans le développement des modes d'accueil.

L'émergence des besoins d'accueil et du nombre de structures collectives dans l'Oise entraîne une montée en puissance des besoins d'accompagnement des collectivités dans le montage des projets d'accueil du jeune enfant. Le département souhaite se positionner, en collaboration avec les deux Caisses d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de l'Oise, comme un partenaire clé en la matière.

- Bilan 2009 – 2010 :

Un état des lieux a été réalisé conjointement avec les Caisses d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de l'Oise. Des actions sont en cours de définition.

- Perspectives 2011 – 2013 :

Plusieurs projets de structures d'accueil sont en cours de finalisation. Les modalités d'accompagnement des structures sont globalement en cours de réflexion.

- Crèche hospitalière Beauvais : Extension de 44 places
- Crèche Croix rouge Compiègne : Extension de 24 places
- Crèche LPCR Compiègne : Ouverture à 36 places en 06/10 Extension à 43 fin 2010
- Crèche Collective Verneuil en Halatte : 36 places
- Jardin d'éveil Méru : 12 places en 09/10
- Multi accueil Centre Voltaire Creil : 22 places
- Halte-garderie à la Commanderie Nogent : 35 places
- Halte garderie à Maignelay Montigny : 20 places
- Multi accueil CC du Clermontois : 63 places
- Multi accueil Plateau Picard : 40 places
- Halte garderie St Just en Chaussée : 18 places

Echéancier prévisionnel des AP

13 - Enfance et famille	AP 2010 (BP+DM1)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2011	2012	2013
1301 Protection maternelle et infantile (PMI) et santé	25 000	25 000	25 000	25 000
1302 Protection de l'enfance	61 645	676 000	1 612 000	657 160
1303 Petite enfance	81 331	58 966	12 200	0
TOTAL MISSION 13	167 976	759 966	1 649 200	682 160

Echéancier prévisionnel des CP

13 - Enfance et famille	AP à couvrir (AP antérieures à 2011, AP 2011 à 2013)	Prévision d'ouvertures de CP			
		2011	2012	2013	2014 & +
1301 Protection maternelle et infantile (PMI) et santé	78 256	25 000	25 000	25 000	3 256
1302 Protection de l'enfance	3 143 218	218 000	894 000	1 243 160	788 058
1303 Petite enfance	126 451	108 966	12 200	0	5 285
TOTAL MISSION 13	3 347 925	351 966	931 200	1 268 160	796 599

MISSION 14 AUTONOMIE DES PERSONNES

Présentation Générale

Programme 1401 - Personnes âgées

- Bilan 2009 – 2010 :

En 2009, 2 places d'accueil de jour ont ouvert pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer à la maison de retraite la Compassion à Beauvais.

4 lits d'hébergement permanent ont été créés dont 2 à la maison de retraite La Compassion à Beauvais et 2 à la maison de retraite de l'hôpital de Noyon.

518 lits ont fait l'objet d'un programme de réhabilitation dont 129 ont été mis en service en 2009 notamment La Compassion à Beauvais, la maison de retraite Les Cèdres à Neuilly-en-Thelle et La Compassion à Chaumont-en-Vexin.

Le PRIAC a, par ailleurs, permis d'autoriser 53 places nouvelles auxquelles s'ajoutent les 59 places accordées en 2008 sur l'enveloppe anticipée 2009.

D'autre part, en 2009, l'enveloppe anticipée du PRIAC pour 2010 a permis d'autoriser 69 places supplémentaires dont le financement a été assuré en 2010 et l'enveloppe anticipée du PRIAC pour 2011 a permis d'autoriser 95 places supplémentaires dont le financement sera assuré en 2011.

En 2010, 365 places d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ont ouvert dont 123 places pour malades d'Alzheimer, 15 lits d'hébergement temporaire et 12 places d'accueil de jour.

- Perspectives 2011 – 2013 :

137 places d'EHPAD devraient ouvrir en 2011 notamment 31 places dont 13 pour les malades d'Alzheimer à la maison de retraite Louise Michel à Chambly, 34 places dont 12 pour malades d'Alzheimer, 3 d'hébergement temporaire et 2 d'accueil de jour à la maison de retraite Pillet-Will à Attichy, 34 places dont 12 pour malades d'Alzheimer et 4 d'accueil de jour à la maison de retraite Les Alysses à Lieuvillers ainsi que 38 places d'accueil de jour dans 6 établissements différents.

Fin 2011, doivent également ouvrir les 2 unités pour malades d'Alzheimer de la maison de retraite Les Primevères à Crépy en Valois en cours de réhabilitation depuis mi-2009.

Les nouvelles opérations susceptibles de bénéficier d'un financement seront notamment :

- en **2011** : reconstruction/extension de la maison de retraite de Mouy et équipement mobilier des maisons de retraite La Compassion à Domfront, Louise Michel à Chambly, Les Primevères à Crépy en Valois, Bernard à Tracy le Mont et de la maison de retraite de l'Hôpital de Pont Sainte Maxence ainsi que des travaux de rénovation des cuisines de la maison de retraite La Compassion à Domfront et de la maison de retraite de Cuts.

- en **2012** : réhabilitation du l'USLD « Bertinot Juel » à Chaumont-en-Vexin, réhabilitation/extension de la maison de retraite d'Antilly et réhabilitation en EHPAD des locaux de l'ex-hôpital Saint Joseph à Compiègne.

Programme 1402 - Personnes handicapées

- Bilan 2009 – 2010 :

En 2009, un deuxième groupe d'entraide mutuelle (GEM) pour personnes handicapées psychiques a été autorisé et fonctionne depuis juillet à Creil, un service d'accueil de jour pour travailleurs handicapés vieillissants a ouvert à Noyon et un nouveau service itinérant de nuit a été mis en service en septembre à Compiègne et en octobre à Beauvais.

En avril 2010, le foyer de vie « Le Beaucamp » du Tillet lié à la réhabilitation / extension du foyer de Cavillon et la reconstruction / extension du foyer de vie « Sainte Julie Billiard » d'Ansauvillers ont ouvert.

Ont également ouverts en 2010 :

- un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) pour personnes déficientes visuelles de 32 places à Breteuil/Saint-Just-en-Chaussée en juillet,
- le deuxième service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés psychiques de 13 places à Beauvais en septembre,
- le deuxième FAM pour 50 personnes handicapées vieillissantes à Monchy Saint Eloi en décembre,
- le foyer d'hébergement des Régallois destiné à l'accueil de 45 personnes déficientes intellectuelles du foyer La Liovette lequel foyer sera réhabilité en 2011.

- Perspectives 2011 – 2013

Les opérations susceptibles de bénéficier d'un financement sont :

- en **2011** : réhabilitation du foyer d'hébergement La Liovette (2^{ème} tranche), extension de 12 places du FAM pour personnes handicapées autistes de Margny-les-Compiègne et réhabilitation (complément de travaux) du foyer L'Étincelle à Creil ainsi que l'équipement mobilier du foyer « L'Étoile » de L'Arche.

- en **2012** : pas de travaux prévus à ce jour.

Echéancier prévisionnel des AP

14 - Autonomie des personnes	AP 2010 (BP+DM1)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2011	2012	2013
1401 Personnes âgées	1 063 568	1 948 552	3 220 293	5 235 488
1402 Personnes handicapées	117 381	1 183 517	93 000	813 000
TOTAL MISSION 14	1 180 949	3 132 069	3 313 293	6 048 488

Echéancier prévisionnel des CP

14 - Autonomie des personnes	AP à couvrir (AP antérieures à 2011, AP 2011 à 2013)	Prévision d'ouvertures de CP			
		2011	2012	2013	2014 & +
1401 Personnes âgées	14 920 660	4 768 552	1 897 180	4 200 000	4 054 928
1402 Personnes handicapées	2 837 412	1 259 517	577 000	433 000	567 895
TOTAL MISSION 14	17 758 072	6 028 069	2 474 180	4 633 000	4 622 823

MISSION 15 INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Présentation Générale

Programme 1502 - Actions sociales de proximité

- Perspectives 2011 – 2013

- La communauté Emmaüs du Clermontois : mise aux normes de l'assainissement individuel des locaux à Erquery ;
- L'Association Utile à Beauvais : Aménagement intérieur des locaux de l'association ;
- Commune d'Auneuil : Construction du Centre Social,
- Les Restos du Cœur : Aide pour l'acquisition de deux véhicules nécessaires à leur activité.

Echéancier prévisionnel des AP

15 - Insertion et développement social	AP 2010 (BP+DM1)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2011	2012	2013
1501 Insertion	0	0	0	0
1502 Action sociale de proximité	-11 238	56 315	2 000	2 000
1503 Développement social territorial	0	0	0	0
TOTAL MISSION 15	-11 238	56 315	2 000	2 000

Echéancier prévisionnel des CP

15 - Insertion et développement social	AP à couvrir (AP antérieures à 2011, AP 2011 à 2013)	Prévision d'ouvertures de CP			
		2011	2012	2013	2014 & +
1501 Insertion	0	0	0	0	0
1502 Action sociale de proximité	85 315	30 530	48 785	0	6 000
1503 Développement social territorial	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 15	85 315	30 530	48 785	0	6 000

2^{ème} PARTIE : DISPONIBILITE DES RESSOURCES

RECAPITULATIF : EVOLUTION DES AP NOUVELLES (AVEC CPER, CDRD ET ORDI 60)

(*) Hors réserve d'investissement

Missions	Programme LOLF	Libellé du programme	Toutes AP		
			Prévisions d'ouverture de nouvelles AP		
			2011	2012	2013
02 - Direction et animation de l'action départementale	0201	Pilotage de l'action départementale	0	0	0
	0202	Maisons du Conseil général	0	0	0
	0203	Sécurité	0	0	0
	0204	Coopération décentralisée	0	0	0
		TOTAL MISSION 02	0	0	0
03 - Communication	0301	Information, animation et promotion	104 850	34 850	34 850
	0302	Communication interne	0	0	0
		TOTAL MISSION 03	104 850	34 850	34 850
05 - Logistique de l'action départementale	0501	Informatique et télécom	22 000 590	3 400 000	21 400 000
	0502	Affaires jurid. et comm. publique	0	0	0
	0503	Services supports	1 656 000	1 618 118	1 740 905
	0504	Batiments	18 245 000	18 045 000	71 390 000
		TOTAL MISSION 05	41 901 590	23 063 118	94 530 905
06 - Ressources humaines	0601	Gestion des ressources humaines	0	0	0
	0602	Formation et orientation professionnelle	0	0	0
	0603	Emplois et gestion collective	0	0	0
	0604	Santé et action sociale	0	0	0
		TOTAL MISSION 06	0	0	0
07 - Culture	0701	Soutien à la vie culturelle	40 000	40 000	40 000
	0702	Institutions culturelles dptales	355 000	280 000	250 000
	0703	Manifestations culturelles	0	0	0
	0704	Archives départementales	50 000	50 000	50 000
		TOTAL MISSION 07	445 000	370 000	340 000
08 - Sport et vie locale	0801	Sport	1 410 000	440 000	440 000
	0802	Vie locale et mémoire	0	0	0
		TOTAL MISSION 08	1 410 000	440 000	440 000
09 - Transports		TOTAL MISSION 09	0	1 500 000	2 700 000
10 - Réseau routier	1001	Plan routier à 15 ans	69 311 800	31 223 500	120 875 000
	1002	Entretien & sécurité réseau routier	20 630 000	20 545 000	20 310 000
	1003	Gestion territoriale réseau routier	220 000	700 000	700 000
		TOTAL MISSION 10	90 161 800	52 468 500	141 885 000
11 - Développement durable des territoires	1101	Soutien au dvpt territorial	42 100 000	42 100 000	42 100 000
	1102	Aménagt, logt & politique de la ville	11 055 033	59 500 000	9 300 000
	1103	Environnement	676 500	676 500	676 500
	1104	Tourisme	4 430 000	7 950 000	10 100 000
	1105	Développement économique	150 000	130 000	130 000
		TOTAL MISSION 11	58 411 533	110 356 500	62 306 500
12 - Education Jeunesse	1201	Entretien & construction étab. d'ens.	20 442 000	18 565 000	24 096 000
	1202	Education et ens. supérieur	8 809 000	220 000	0
	1203	Jeunesse			
		TOTAL MISSION 12	29 251 000	18 785 000	24 096 000
13 - Enfance et famille	1301	PMI et santé	25 000	25 000	25 000
	1302	Protection de l'enfance	676 000	1 612 000	657 160
	1303	Petite enfance	58 966	12 200	0
		TOTAL MISSION 13	759 966	1 649 200	682 160
14 - Autonomie des personnes	1401	Personnes âgées	1 948 552	3 220 293	5 235 488
	1402	Personnes handicapées	1 183 517	93 000	813 000
		TOTAL MISSION 14	3 132 069	3 313 293	6 048 488
15 - Insertion et développement social	1501	Insertion	0	0	0
	1502	Action sociale de proximité	56 315	2 000	2 000
	1503	Développement social territorial	0	0	0
		TOTAL MISSION 15	56 315	2 000	2 000
		TOTAL	225 634 123	211 982 461	333 065 903

RECAPITULATIF : ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CP (AVEC CPER, CDRD ET ORDI 60)

Missions	Program me LOLF	Libellé du programme	AP à couvrir (AP antérieures à 2011, AP 2011 à 2013)	Toutes AP			
				Prévisions d'ouvertures de CP			
				2011	2012	2013	2014 & +
02 - Direction et animation de l'action départementale	0201	Pilotage de l'action départementale	144 089	0	0	0	144 089
	0202	Maisons du Conseil général	0	0	0	0	0
	0203	Sécurité	0	0	0	0	0
	0204	Coopération décentralisée	0	0	0	0	0
		TOTAL MISSION 02	144 089	0	0	0	144 089
03 - Communication	0301	Information, animation et promotion	228 070	104 850	34 850	34 850	53 520
	0302	Communication interne	0	0	0	0	0
		TOTAL MISSION 03	228 070	104 850	34 850	34 850	53 520
05 - Logistique de l'action départementale	0501	Informatique et télécom	53 581 845	10 071 275	11 400 000	30 400 000	1 710 570
	0502	Affaires jurid. et comm. publique	0	0	0	0	0
	0503	Services supports	5 933 782	2 339 836	1 618 118	1 740 905	234 923
	0504	Bâtiments	153 232 332	17 844 150	21 242 865	39 138 000	75 007 317
		TOTAL MISSION 05	212 747 959	30 255 261	34 260 983	71 278 905	76 952 810
06 - Ressources humaines	0601	Gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0
	0602	Formation et orientation professionnelle	0	0	0	0	0
	0603	Emplois et gestion collective	0	0	0	0	0
	0604	Santé et action sociale	3 043	0	0	0	3 043
		TOTAL MISSION 06	3 043	0	0	0	3 043
07 - Culture	0701	Soutien à la vie culturelle	205 916	85 000	40 000	40 000	40 916
	0702	Institutions culturelles dptales	938 761	362 500	272 057	265 886	38 318
	0703	Manifestations culturelles	0	0	0	0	0
	0704	Archives départementales	152 708	52 708	50 000	50 000	0
		TOTAL MISSION 07	1 297 385	500 208	362 057	355 886	79 234
08 - Sport et vie locale	0801	Sport	2 880 967	1 770 000	440 000	440 000	230 967
	0802	Vie locale et mémoire	0	0	0	0	0
		TOTAL MISSION 08	2 880 967	1 770 000	440 000	440 000	230 967
09 - Transports		TOTAL MISSION 09	25 676 988	877 575	3 400 262	5 233 806	16 165 345
10 - Réseau routier	1001	Plan routier à 15 ans	342 665 578	24 240 000	83 511 349	90 013 066	144 901 163
	1002	Entretien & sécurité réseau routier	78 510 184	16 535 000	22 714 690	20 470 000	18 790 494
	1003	Gestion territoriale réseau routier	3 020 736	867 088	1 359 554	700 000	94 094
		TOTAL MISSION 10	424 196 498	41 642 088	107 585 593	111 183 066	163 785 751
11 - Développement durable des territoires	1101	Soutien au dvyt territorial	194 009 554	42 500 000	40 873 675	40 100 000	70 535 879
	1102	Aménagt, logt & politique de la ville	117 333 973	13 490 554	18 558 231	22 939 207	62 345 981
	1103	Environnement	2 730 222	699 025	733 815	706 500	590 882
	1104	Tourisme	26 008 845	5 502 634	9 284 957	10 624 000	597 254
	1105	Développement économique	6 168 659	675 733	566 486	130 000	4 796 440
		TOTAL MISSION 11	346 251 253	62 867 946	70 017 164	74 499 707	138 866 436
12 - Education Jeunesse	1201	Entretien & construction étab. d'ens.	191 076 517	41 059 481	60 637 700	62 861 300	26 518 036
	1202	Education et ens. supérieur	19 238 438	10 302 000	6 250 000	119 000	2 567 438
	1203	Jeunesse	0	0	0	0	0
		TOTAL MISSION 12	210 314 955	51 361 481	66 887 700	62 980 300	29 085 474
13 - Enfance et famille	1301	PMI et santé	78 256	25 000	25 000	25 000	3 256
	1302	Protection de l'enfance	3 143 218	218 000	894 000	1 243 160	788 058
	1303	Petite enfance	126 451	108 966	12 200	0	5 285
		TOTAL MISSION 13	3 347 925	351 966	931 200	1 268 160	796 599
14 - Autonomie des personnes	1401	Personnes âgées	14 920 660	4 768 552	1 897 180	4 200 000	4 054 928
	1402	Personnes handicapées	2 837 412	1 259 517	577 000	433 000	567 895
		TOTAL MISSION 14	17 758 072	6 028 069	2 474 180	4 633 000	4 622 823
15 - Insertion et développement social	1501	Insertion	0	0	0	0	0
	1502	Action sociale de proximité	85 315	30 530	48 785	0	6 000
	1503	Développement social territorial	0	0	0	0	0
		TOTAL MISSION 15	85 315	30 530	48 785	0	6 000
		TOTAL	1 244 932 520	195 789 974	286 442 774	331 907 680	430 792 092

EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AU CPER

Missions	Programme LOLF	Libellé du programme	CPER		
			Prévisions d'ouverture de nouvelles AP		
			2011	2012	2013
02 - Direction et animation de l'action départementale	0201	Pilotage de l'action départementale	0	0	0
	0202	Maisons du Conseil général	0	0	0
	0203	Sécurité	0	0	0
	0204	Coopération décentralisée	0	0	0
	TOTAL MISSION 02			0	0
03 - Communication	0301	Information, animation et promotion	0	0	0
	0302	Communication interne	0	0	0
	TOTAL MISSION 03			0	0
05 - Logistique de l'action départementale	0501	Informatique et télécom	0	0	0
	0502	Affaires jurid. et comm. publique	0	0	0
	0503	Services supports	0	0	0
	0504	Batiments	0	0	0
TOTAL MISSION 05			0	0	0
06 - Ressources humaines	0601	Gestion des ressources humaines	0	0	0
	0602	Formation et orientation professionnelle	0	0	0
	0603	Emplois et gestion collective	0	0	0
	0604	Santé et action sociale	0	0	0
TOTAL MISSION 06			0	0	0
07 - Culture	0701	Soutien à la vie culturelle	0	0	0
	0702	Institutions culturelles dptales	0	0	0
	0703	Manifestations culturelles	0	0	0
	0704	Archives départementales	0	0	0
TOTAL MISSION 07			0	0	0
08 - Sport et vie locale	0801	Sport	0	0	0
	0802	Vie locale et mémoire	0	0	0
TOTAL MISSION 08			0	0	0
09 - Transports	TOTAL MISSION 09			0	0
10 - Réseau routier	1001	Plan routier à 15 ans	0	70 000	0
	1002	Entretien & sécurité réseau routier	0	0	0
	1003	Gestion territoriale réseau routier	0	0	0
TOTAL MISSION 10			0	70 000	0
11 - Développement durable des territoires	1101	Soutien au dvpt territorial	0	0	0
	1102	Aménagt, logt & politique de la ville	2 355 033	0	0
	1103	Environnement	0	0	0
	1104	Tourisme	0	0	0
	1105	Développement économique	0	0	0
TOTAL MISSION 11			2 355 033	0	0
12 - Education Jeunesse	1201	Entretien & construction étab. d'ens.	0	0	0
	1202	Education et ens. supérieur	0	0	0
	1203	Jeunesse	0	0	0
TOTAL MISSION 12			0	0	0
13 - Enfance et famille	1301	PMI et santé	0	0	0
	1302	Protection de l'enfance	0	0	0
	1303	Petite enfance	0	0	0
TOTAL MISSION 13			0	0	0
14 - Autonomie des personnes	1401	Personnes âgées	0	0	0
	1402	Personnes handicapées	0	0	0
TOTAL MISSION 14			0	0	0
15 - Insertion et développement social	1501	Insertion	0	0	0
	1502	Action sociale de proximité	0	0	0
	1503	Développement social territorial	0	0	0
TOTAL MISSION 15			0	0	0
TOTAL			2 355 033	70 000	0

EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AU CDRD

Missions	Programme LOLF	Libellé du programme	CDRD			
			Prévisions d'ouverture de nouvelles AP			
			2011	2012	2013	
02 - Direction et animation de l'action départementale	0201	Pilotage de l'action départementale	0	0	0	
	0202	Maisons du Conseil général	0	0	0	
	0203	Sécurité	0	0	0	
	0204	Coopération décentralisée	0	0	0	
	TOTAL MISSION 02			0	0	0
03 - Communication	0301	Information, animation et promotion	0	0	0	
	0302	Communication interne	0	0	0	
	TOTAL MISSION 03			0	0	0
05 - Logistique de l'action départementale	0501	Informatique et télécom	0	0	0	
	0502	Affaires jurid. et comm. publique	0	0	0	
	0503	Services supports	0	0	0	
	0504	Batiments	10 820 000	0	56 280 000	
	TOTAL MISSION 05			10 820 000	0	56 280 000
06 - Ressources humaines	0601	Gestion des ressources humaines	0	0	0	
	0602	Formation et orientation professionnelle	0	0	0	
	0603	Emplois et gestion collective	0	0	0	
	0604	Santé et action sociale	0	0	0	
	TOTAL MISSION 06			0	0	0
07 - Culture	0701	Soutien à la vie culturelle	0	0	0	
	0702	Institutions culturelles dptales	0	0	0	
	0703	Manifestations culturelles	0	0	0	
	0704	Archives départementales	0	0	0	
	TOTAL MISSION 07			0	0	0
08 - Sport et vie locale	0801	Sport	970 000	0	0	
	0802	Vie locale et mémoire	0	0	0	
	TOTAL MISSION 08			970 000	0	0
09 - Transports	TOTAL MISSION 09			0	0	0
10 - Réseau routier	1001	Plan routier à 15 ans	64 011 800	17 100 000	99 000 000	
	1002	Entretien & sécurité réseau routier	0	0	0	
	1003	Gestion territoriale réseau routier	0	0	0	
	TOTAL MISSION 10			64 011 800	17 100 000	99 000 000
11 - Développement durable des territoires	1101	Soutien au dvpt territorial	0	0	0	
	1102	Aménagt, logt & politique de la ville	0	0	0	
	1103	Environnement	0	0	0	
	1104	Tourisme	3 065 000	6 585 000	8 735 000	
	1105	Développement économique	0	0	0	
	TOTAL MISSION 11			3 065 000	6 585 000	8 735 000
12 - Education Jeunesse	1201	Entretien & construction éab. d'ens.	710 000	2 680 000	4 960 000	
	1202	Education et ens. supérieur	0	0	0	
	1203	Jeunesse	0	0	0	
	TOTAL MISSION 12			710 000	2 680 000	4 960 000
13 - Enfance et famille	1301	PMI et santé	0	0	0	
	1302	Protection de l'enfance	0	0	0	
	1303	Petite enfance	0	0	0	
	TOTAL MISSION 13			0	0	0
14 - Autonomie des personnes	1401	Personnes âgées	0	0	0	
	1402	Personnes handicapées	0	0	0	
	TOTAL MISSION 14			0	0	0
15 - Insertion et développement social	1501	Insertion	0	0	0	
	1502	Action sociale de proximité	0	0	0	
	1503	Développement social territorial	0	0	0	
	TOTAL MISSION 15			0	0	0
TOTAL			79 576 800	26 365 000	168 975 000	

EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AU DISPOSITIF ORDI60

Missions	Programme LOLF	Libellé du programme	Ordi60		
			Prévisions d'ouverture de nouvelles AP		
			2011	2012	2013
02 - Direction et animation de l'action départementale	0201	Pilotage de l'action départementale			
	0202	Maisons du Conseil général			
	0203	Sécurité			
	0204	Coopération décentralisée			
TOTAL MISSION 02			0	0	0
03 - Communication	0301	Information, animation et promotion			
	0302	Communication interne			
TOTAL MISSION 03			0	0	0
05 - Logistique de l'action départementale	0501	Informatique et télécom			
	0502	Affaires jurid. et comm. publique			
	0503	Services supports			
	0504	Bâtiments			
TOTAL MISSION 05			0	0	0
06 - Ressources humaines	0601	Gestion des ressources humaines			
	0602	Formation et orientation professionnelle			
	0603	Emplois et gestion collective			
	0604	Santé et action sociale			
TOTAL MISSION 06			0	0	0
07 - Culture	0701	Soutien à la vie culturelle			
	0702	Institutions culturelles dptales			
	0703	Manifestations culturelles			
	0704	Archives départementales			
TOTAL MISSION 07			0	0	0
08 - Sport et vie locale	0801	Sport			
	0802	Vie locale et mémoire			
TOTAL MISSION 08			0	0	0
09 - Transports	TOTAL MISSION 09		0	0	0
10 - Réseau routier	1001	Plan routier à 15 ans			
	1002	Entretien & sécurité réseau routier			
	1003	Gestion territoriale réseau routier			
TOTAL MISSION 10			0	0	0
11 - Développement durable des territoires	1101	Soutien au dvpt territorial			
	1102	Aménagt, logt & politique de la ville			
	1103	Environnement			
	1104	Tourisme			
	1105	Développement économique			
TOTAL MISSION 11			0	0	0
12 - Education Jeunesse	1201	Entretien & construction étab. d'ens.			
	1202	Education et ens. supérieur	6 200 000	0	0
	1203	Jeunesse			
TOTAL MISSION 12			6 200 000	0	0
13 - Enfance et famille	1301	PMI et santé			
	1302	Protection de l'enfance			
	1303	Petite enfance			
TOTAL MISSION 13			0	0	0
14 - Autonomie des personnes	1401	Personnes âgées			
	1402	Personnes handicapées			
TOTAL MISSION 14			0	0	0
15 - Insertion et développement social	1501	Insertion			
	1502	Action sociale de proximité			
	1503	Développement social territorial			
TOTAL MISSION 15			0	0	0
TOTAL			6 200 000	0	0

EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AUX OPERATIONS HORS CPER, CDRD & ORDI60

Missions	Programme LOLF	Libellé du programme	hors CPER & CDRD		
			Prévisions d'ouverture de nouvelles AP		
			2011	2012	2013
02 - Direction et animation de l'action départementale	0201	Pilotage de l'action départementale	0	0	0
	0202	Maisons du Conseil général	0	0	0
	0203	Sécurité	0	0	0
	0204	Coopération décentralisée	0	0	0
		TOTAL MISSION 02	0	0	0
03 - Communication	0301	Information, animation et promotion	104 850	34 850	34 850
	0302	Communication interne	0	0	0
		TOTAL MISSION 03	104 850	34 850	34 850
05 - Logistique de l'action départementale	0501	Informatique et télécom	22 000 590	3 400 000	21 400 000
	0502	Affaires jurid. et comm. publique	0	0	0
	0503	Services supports	1 656 000	1 618 118	1 740 905
	0504	Batiments	7 425 000	18 045 000	15 110 000
		TOTAL MISSION 05	31 081 590	23 063 118	38 250 905
06 - Ressources humaines	0601	Gestion des ressources humaines	0	0	0
	0602	Formation et orientation professionnelle	0	0	0
	0603	Emplois et gestion collective	0	0	0
	0604	Santé et action sociale	0	0	0
		TOTAL MISSION 06	0	0	0
07 - Culture	0701	Soutien à la vie culturelle	40 000	40 000	40 000
	0702	Institutions culturelles dptales	355 000	280 000	250 000
	0703	Manifestations culturelles	0	0	0
	0704	Archives départementales	50 000	50 000	50 000
		TOTAL MISSION 07	445 000	370 000	340 000
08 - Sport et vie locale	0801	Sport	440 000	440 000	440 000
	0802	Vie locale et mémoire	0	0	0
		TOTAL MISSION 08	440 000	440 000	440 000
09 - Transports		TOTAL MISSION 09	0	1 500 000	2 700 000
10 - Réseau routier	1001	Plan routier à 15 ans	5 300 000	14 053 500	21 875 000
	1002	Entretien & sécurité réseau routier	20 630 000	20 545 000	20 310 000
	1003	Gestion territoriale réseau routier	220 000	700 000	700 000
		TOTAL MISSION 10	26 150 000	35 298 500	42 885 000
11 - Développement durable des territoires	1101	Soutien au dvpt territorial	42 100 000	42 100 000	42 100 000
	1102	Aménagt, logt & politique de la ville	8 700 000	59 500 000	9 300 000
	1103	Environnement	676 500	676 500	676 500
	1104	Tourisme	1 365 000	1 365 000	1 365 000
	1105	Développement économique	150 000	130 000	130 000
		TOTAL MISSION 11	52 991 500	103 771 500	53 571 500
12 - Education Jeunesse	1201	Entretien & construction étab. d'ens.	19 732 000	15 885 000	19 136 000
	1202	Education et ens. supérieur	2 609 000	220 000	0
	1203	Jeunesse	0	0	0
		TOTAL MISSION 12	22 341 000	16 105 000	19 136 000
13 - Enfance et famille	1301	PMI et santé	25 000	25 000	25 000
	1302	Protection de l'enfance	676 000	1 612 000	657 160
	1303	Petite enfance	58 966	12 200	0
		TOTAL MISSION 13	759 966	1 649 200	682 160
14 - Autonomie des personnes	1401	Personnes âgées	1 948 552	3 220 293	5 235 488
	1402	Personnes handicapées	1 183 517	93 000	813 000
		TOTAL MISSION 14	3 132 069	3 313 293	6 048 488
15 - Insertion et développement social	1501	Insertion	0	0	0
	1502	Action sociale de proximité	56 315	2 000	2 000
	1503	Développement social territorial	0	0	0
		TOTAL MISSION 15	56 315	2 000	2 000
		TOTAL	137 502 290	185 547 461	164 090 903